

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique et Achats responsables

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 MARS 2023



Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Josette PHILIPPE, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Fouzia KAMAL, Nicola CARNEVALE donne procuration à Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BARBE.

Arrivée de M. ALIM, au point 16.

Absences durant la séance :

Points 10 et 11 : Mme WILLEMIN

Points 14 et 16 : M. POISSON

Assemblées :

Monsieur le Maire : Il est 19 h 03, nous ouvrons le Conseil municipal de ce soir. Amber n'est pas là. Hélène Barbe, tu peux être secrétaire de séance ? Ça convient à tout le monde ? Sabine veut... ?

Sabine FRETEY : Je dis bonjour à David.

Monsieur le Maire : Je croyais que tu étais candidate.

Sabine FRETEY : Vous n'êtes pas seul au monde, il y a des gens.

Monsieur le Maire : Très bien. Mais parfait, parfait, parfait. Je croyais qu'il y a une candidature spontanée. Hélène, secrétaire de séance. Alors, j'ai des excuses et des absences à vous présenter. François Jaguin qui donne pouvoir à Alain Guenzi ; Amber Niaz qui donne pouvoir à Fouzia Kamal, qui est là. Nicola Carnevale à Valérie Verdier, qui est ici. Laurent Fontaine à Monsieur Gambuto, Cherif Derbali à Pascal Rossion, Madame Scavenec donne pouvoir à Maxime David, qui est là ; Jacques Alim donne pouvoir à Josette Philippe.

Josette PHILIPPE : Il va arriver en retard.

Monsieur le Maire : Donc, on fera la jointure, pas de problème. Est-ce que j'ai oublié des choses ? Des excuses ? C'est bon pour tout le monde ? Je vous remercie.

1 - Approbation du Procès-verbal du 07 février 2023

Pierre-Frédéric BILLET

On prend l'ordre du jour. On commence comme traditionnellement par le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Je le retrouve... celui du 7 février 2023, questions, observations sur ce procès-verbal ? Ça convient à tout le monde ? Pas d'abstention ? Pas de contre ? **Unanimité** Je vous remercie.

2 - Règlement intérieur du Conseil municipal - modification

Christine PICARD

Monsieur le Maire : On passe au point deux, qui est la modification du règlement intérieur du Conseil municipal et c'est Christine Picard qui le présente. Christine.

Christine PICARD : Le règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé le 17 décembre 2020. Il y a eu une première modification le 7 avril 2022 pour tenir compte de la division de l'opposition en trois groupes, avec une répartition des espaces réservés aux différents groupes dans le journal municipal.

Et donc, le règlement intérieur doit de nouveau être modifié sur quatre points. Le premier est pour préciser les conditions d'interventions de personnes qualifiées au cours des séances. Donc l'article 14 deviendrait dans sa nouvelle rédaction "Le maire peut consulter chaque fois qu'il le juge nécessaire toute personne qualifiée (collaborateur de l'administration ou personne extérieure, cabinet spécialisé...) sur les sujets soumis au Conseil municipal. L'intervention portera sur une présentation d'un sujet ou un éclairage sur un dossier présenté aux membres du Conseil municipal." Donc, c'est la nouvelle rédaction qui est proposée pour l'article 14.

Un deuxième point qui est pour prendre en compte la nécessité de maintenir la sérénité des débats, en précisant les conditions au niveau de l'article 19 : un ajout avec précision que "si après plusieurs rappels à l'ordre, le trouble ne cesse pas, le maire peut faire expulser le membre du Conseil municipal auteur du trouble."

Troisième point, pour prendre en compte les modifications intervenues depuis juillet 2022 sur les procès-verbaux et publicité des délibérations. L'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales fait disparaître le compte-rendu du Conseil municipal au profit d'un PV unique.

Et le dernier point, c'est prendre en compte la création d'un nouveau groupe au sein du Conseil municipal dans la répartition des espaces réservés aux groupes dans le journal municipal. Dans l'article 27, il est proposé 1 500 signes par groupe.

Je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir modifier le règlement intérieur du Conseil municipal comme proposé ci-dessus.

Monsieur le Maire : Merci, Christine. Questions, observations ? Madame Philippe, Monsieur David et après, Monsieur Gambuto.

Josette PHILIPPE : Merci, Monsieur le Maire. Alors, je vais commencer par le dernier : 1 500 caractères. On l'a découvert très récemment, puisque dans le courrier que vous nous aviez adressé, c'était 800 et quelques, donc on s'en est tenu à ce qui était écrit. J'espère que ça ne va pas changer à nouveau.

Sur la première modification, vous anticipez, Monsieur le Maire, votre méconnaissance des dossiers, en modifiant ce règlement intérieur du Conseil, juste pour pouvoir vous retrancher derrière des intervenants non élus.

Le deuxième point, vous faites preuve d'autoritarisme et je vous demande de bien vouloir préciser vos critères d'interprétation et d'appréciation du mot "trouble", qui apparaît deux fois, et qui vous permettrait de pouvoir appliquer votre censure.

Et enfin, je veux revenir sur l'article L2121-122 du Code général des collectivités territoriales, pour vous dire que les membres de Dreux au Cœur doivent être présents au sein des commissions. Votre refus est la manifestation de votre mépris de la démocratie, c'est tout simplement indigne d'un élu de la République, Monsieur le Maire.

Alors, nous vous demandons pour la troisième fois de ne pas vous entêter dans ce qui n'est rien d'autre qu'un déni de démocratie. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Merci. Bonsoir à tous. Je suis un peu ambivalent sur cette délibération, parce que sur le premier point, celui concernant la tribune, je rappelle que, quand même, ça a fait l'objet d'un échange entre vous-même, par l'intermédiaire de Monsieur Moine et nous, pour qu'on puisse aboutir à ce compromis, qui me semble en l'occurrence raisonnable, puisqu'il me semble naturel qu'un nouveau groupe est aussi une expression et, à partir de là, ça entraîne des modifications. Je trouve qu'on a pu avancer avec esprit constructif sur ça, donc très bien.

En revanche, sur le reste des points, je vous avoue que je suis un peu surpris, parce que sur les points notamment... Que vous précisez pour que quelqu'un intervienne, pourquoi pas s'il y avait besoin, mais sur le point sur l'expulsion, je vous avoue que j'étais un peu gêné aussi. Parce que, premièrement, ça existe déjà. Vous êtes les pouvoirs "de police", des débats dans l'hémicycle, donc vous avez déjà tous les instruments pour pallier d'éventuels "troubles". Donc, je trouve que c'est un peu dommage de mobiliser une délibération pour régler ce qui semble être un peu des comptes dignes d'une cour de récré.

Monsieur le Maire : Je termine par Monsieur Gambuto, je ferai une réponse globale, allez-y. Madame Gentil, je suis désolé, par courtoisie, si ça ne vous dérange pas. Allez-y, Madame Gentil.

Carine GENTIL : Oui. Juste pour reprendre ce qui vient d'être dit concernant l'expulsion envisagée à l'encontre d'un conseiller municipal, auteur de trouble. Les textes sont plus exigeants que ça. On ne parle pas de trouble, mais il y a une nécessité, pour expulser un conseiller municipal, ce qui est quand même un acte relativement grave. Il faut justement un comportement grave d'un conseiller municipal. Et effectivement, la notion de "trouble" est bien trop vaste et subjective pour trouver à s'appliquer.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui. Je vais être rapide, parce que je vais reprendre un peu les propos. En ce qui concerne le premier point, en revanche, moi, je ne suis pas choqué par l'idée qu'il y ait des interventions extérieures. D'ailleurs, cela s'est fait par le passé, on avait notre Directeur financier qui intervenait régulièrement et d'ailleurs, quelquefois même, présentait les comptes directement, donc ça ne me choque pas. En revanche, ce qui est important, c'est de veiller à ce que ces intervenants ne fassent pas de politique, qu'ils interviennent seulement sur des chiffres ou des données, mais en aucun cas sur les appréciations. Il arrive quelquefois, lorsqu'il y a des interventions, qu'il y ait un jugement personnel qui soit donné. Donc, s'il y avait intervention d'un de nos collaborateurs, que ça se limite simplement à des données précises, je voulais juste le préciser.

En ce qui concerne le deuxième point, je suis moi aussi surpris de cette rédaction, parce que ça me semble assez dangereux, lorsque l'on parle de la notion de "trouble". Parce que

comment considérer le trouble ? Votre appréciation du trouble ne sera peut-être pas forcément la même que la mienne ou que celle d'autres. Ça laisse un côté assez subjectif, pour reprendre le propos de Madame Gentil, où cette appréciation n'est pas claire. Donc, ça, c'est ce qui me gêne et d'ailleurs, c'est vraisemblablement l'un des points qui me fera voter contre cette motion.

En ce qui concerne le point trois, très honnêtement, je ne me souviens pas qu'on doublait le compte-rendu d'un PV, donc il y a un changement, mais il n'est pas notable et je n'ai pas compris. Puisque là, le PV prend la place et j'ai cru comprendre qu'il n'y aurait plus de compte-rendu. Donc, je n'ai pas tout à fait compris.

Et, en ce qui concerne le point quatre, oui, on prend acte du fait que vous ayez entendu nos souhaits, nos remarques en ce qui concerne l'espace. On en a quand même toujours un petit peu moins, c'est toujours regrettable d'enlever une part d'expression de l'opposition. Mais on prend acte de l'effort qui a été fait par rapport à ce qui a été proposé à l'origine.

Christine PICARD : Oui, sur le point trois, c'est simplement une évolution du Code général des collectivités territoriales qui répond à une modification de la loi tout simplement.

Monsieur le Maire : Après, pour répondre globalement cet article sur les troubles, de la bonne séance, si vous voulez, le Code général des collectivités territoriales, il permet déjà que je fasse "la police" de séance, ce n'est pas nécessaire. Simplement, je voulais marquer un peu les choses, parce que depuis quelques mois, il y a des troubles. Le trouble, c'est de ne pas pouvoir s'exprimer, de couper la parole et d'intervenir quand on le souhaite sans qu'on vous donne la parole.

Après, si ça vous choque, je peux retirer cet article-là. Ce n'est pas fondamental, ça ne change pas grand-chose. Simplement, je voulais marquer un petit peu les choses, parce que nos conseillers municipaux, traînent maintenant en longueur, parce qu'il y a beaucoup d'interruptions, beaucoup d'énervement et ça gâche la qualité des débats. Mais si vous souhaitez, si tout le monde est d'accord, je retire cet article, il n'y a aucun souci, ça ne change rien sur le fond.

Sur les pages d'expression, effectivement, 1 500 caractères, parce qu'on a dû voir avec la communication qu'il y a une maquette prédéfinie dans le magazine et il a fallu qu'on rajoute une demi-page. Alors, il faut tout revoir, en fait, ce n'est pas une volonté de ne pas donner plus ou quoi que ce soit. Mais c'est qu'il faut pouvoir laisser de l'espace dans la maquette, c'est un petit peu compliqué. Je pense que 1 500 caractères, ça évite d'avoir des caractères trop petits, que ce soit lisible et qu'il y ait un peu plus d'espace. Je pense que ça vous convenait là-dessus.

Madame Philippe, les commissions, vous avez écrit à Madame le préfet, qui m'a écrit. Madame le préfet m'a écrit et suite à votre courrier, je lui ai répondu aujourd'hui et nous n'avons pas la même grille de lecture que vous avez. J'ai répondu sur le plan juridique. Pour autant, j'ai ouvert une porte en expliquant que, malgré qu'il n'y ait pas d'obligation de notre côté de vous ouvrir à une commission, nous allions étudier le fait de pouvoir vous l'ouvrir, pour que vous puissiez avoir accès aux commissions. Mais, je le répète, juridiquement, je

pense que vous êtes dans l'erreur et on a argumenté de manière très claire la position du Conseil d'État, qui est dans une position ancienne en réalité.

Je passe au vote.

Valentino GAMBUTO : Est-ce qu'on prend en considération l'amendement de retirer tout le point numéro deux ?

Monsieur le Maire : Tout à fait. C'est ce que j'ai proposé si tout le monde est d'accord.

Valentino GAMBUTO : Donc, on passe au vote avec l'amendement.

Monsieur le Maire : Je le retire, ça convient à tout le monde là-dessus ? Donc, on peut voter sur cette présentation-là et on retire l'article sur lequel vous avez "tiqué". Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, abstention de Madame Gentil et de Dreux au Cœur. Pour le reste : **Unanimité, moins 8 abstentions** : Carine GENTIL, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques Alim, Caroline IFTEN.
Je vous remercie.

3 - Signature d'une convention d'objectifs et de financement - Prestation de service Accueil de loisirs "Extrascolaire" entre la Ville de Dreux et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et loir.

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : On passe à la délibération numéro trois. Yucel est absent ? C'est ça ? Monsieur Leroux, je vous en prie.

Sébastien LEROUX : Très bien. Il s'agit d'une Convention d'objectifs et de financement, de Prestation de service d'Accueil de loisirs "extraordinaire", oui, mais "extrascolaire" surtout, entre la ville de Dreux et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir. La précédente Convention d'objectifs et de financement des prestations de service d'Accueil de loisirs "extrascolaire" étant arrivée à son terme au 31 décembre 2022, il convient d'en signer une nouvelle pour une durée de quatre ans, soit à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans le cadre de sa politique en direction des temps libres des enfants, la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir finance le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse. Donc, l'accueil des loisirs extrascolaires est celui qui se déroule pendant les vacances scolaires. La ville de Dreux propose donc des accueils extrascolaires dans l'ensemble de ses accueils de loisirs durant toutes les périodes de vacances scolaires. Donc, ces accueils seront éligibles à la Prestation de services Accueil de loisirs versée par la CAF, Caisse d'Allocations Familiales.

À titre d'information, les montants perçus lors des précédentes conventions se sont élevés à 93 224 euros en 2021 et 90 261 euros en 2022. Le bilan sera transmis en avril 2023, donc très prochainement.

Je vous demande de bien vouloir valider le projet de Convention d'objectifs et de financement de Prestation de service Accueil de loisirs "extrascolaire" de la CAF d'Eure-et-Loir et d'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie, Monsieur Leroux. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui. Monsieur le Maire, on va voter évidemment pour, puisque ça n'aurait pas de sens de voter contre cette convention, contre un financement de la CAF. Et puis, de façon générale, les objectifs qui sont donnés sont des objectifs globaux, qui sont d'une évidence.

En revanche, vous dire qu'on va voter pour cette convention, ça ne veut pas dire qu'on valide la politique qui est menée autour des activités qui sont faites sur les loisirs, parce qu'il y a beaucoup à dire et j'espère qu'on aura à en débattre sur précisément tous ces loisirs, notamment pendant les vacances.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. C'est une position que vous avez déjà exprimée, donc c'est cohérent par rapport à ce que vous disiez. D'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

4 - Signature d'une Convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil de loisirs « Périscolaire » entre la Ville de Dreux et la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Sébastien, tu en as une deuxième, puisque Yucel n'est pas là. Vas-y, je t'en prie.

Sébastien LEROUX : Il s'agit d'une Convention d'objectifs et de financement, toujours de Prestation d'Accueil de loisirs mais "périscolaire" entre la ville de Dreux et la CAF d'Eure-et-Loir. La ville de Dreux compte sept structures aujourd'hui.

La précédente Convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil de loisirs "périscolaire" étant arrivée également à son terme le 31 décembre 2022, il convient de signer une nouvelle pour une durée de quatre ans, soit à compter, pareil, du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026. Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants, la CAF d'Eure-et-Loir finance le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

L'ensemble des temps d'accueil se déroulant sur des semaines où les enfants vont à l'école sont considérés comme étant périscopulaires. Le Projet éducatif de territoire et le Plan mercredi récemment reconduits, prévoient des accueils périscopulaires sur la journée du mercredi. Donc, ces accueils sont éligibles à la Prestation de service Accueil de loisirs versée par la CAF d'Eure-et-Loir, ainsi qu'à une bonification liée au Plan mercredi.

Donc, à titre toujours d'information, les montants perçus lors de la précédente Convention se sont élevés en 2021 pour les prestations de services à 28 510 euros et les bonus Plan mercredi

à 18 052 euros. Et pour 2022 : prestation de service, 31 325 euros, et un bonus Plan mercredi dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Le bilan sera également transmis en avril 2023 et je vous demande de bien vouloir valider le projet de Convention d'objectifs et de financement Prestation service Accueil de loisirs "périscolaire" avec la CAF d'Eure-et-Loir et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la Convention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est la même position, Monsieur Gambuto ? Je résume, parce que comme c'est la même... Il y a des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient **Unanimité**, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Et ensuite, je passe la parole à Huguette Poisson.

Petite Enfance :

5 - Convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil du jeune enfant » entre la Caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir et la Ville de Dreux

Huguette POISSON

Huguette POISSON : Convention d'objectifs et de financement établissement d'accueil du jeune enfant entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la ville de Dreux. Pour rappel, la ville de Dreux compte quatre multi-accueils et trois haltes-garderies.

La précédente convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2022, il convient d'en signer une nouvelle pour une durée de quatre ans pour les structures suivantes, qui sont le multi-accueil : La Farandole, multi-accueil Pirouette, qui sont des accueils essentiellement ponctuels. Ensuite, pour les accueils réservés essentiellement aux parents qui travaillent, on a le multi-accueil Capucines et le multi-accueil Les Pitchouns, ensuite, on a trois haltes-garderies : Mille Pattes, Maison de la Petite Enfance et la garderie Tom Pouce qui sont des modes de garde utilisés par les familles pour privilégier la sociabilisation et l'éveil de l'enfant.

Le coût de fonctionnement annuel s'est élevé, pour les multi-accueils, à 2 072 471,17 euros et pour les haltes-garderies à 468 824,39 euros. La Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir participe au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant. En 2022, elle a versé 1 150 506,79 euros au titre de la prestation de services.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir valider le projet de convention et d'autoriser le maire ou son représentant à signer cette convention.

Monsieur le Maire : Merci, Huguette. Questions, observations là-dessus. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

6 - Règlements de fonctionnement des Multi-accueils, des haltes-garderies et du Relais Petite Enfance

Huguette POISSON

Monsieur le Maire : Huguette, je te laisse encore la main, je t'en prie

Huguette POISSON : Règlement de fonctionnement des multi-accueils, des haltes-garderies et du Relais Petite Enfance. Les règlements de fonctionnement des multi-accueils, des haltes-garderies et du Relais Petite Enfance de la ville ont été approuvés respectivement lors des conseils municipaux du 18 février 2021, 2 octobre 2019 et 22 avril 2021. Il y a lieu de les modifier, compte tenu de la parution plutôt au regard du décret du 31 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil des jeunes enfants et les principales modifications sont la nomination d'un référent santé et accueil inclusif et la réalisation des différents travaux que nous avons à effectuer d'ici 2026.

Nous avons aussi à tenir compte des recommandations de la Protection maternelle infantile, PMI, et de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, bien sûr.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir valider les règlements de fonctionnement des multi-accueils, des haltes-garderies et du Relais Petite Enfance et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les règlements de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Merci, Huguette. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David.

Maxime DAVID : Simplement pour saluer ce que vous venez de dire à l'instant, à la nomination d'un référent santé et accueil inclusif, je trouve que c'est effectivement de nos jours, mais ça devrait l'être par principe. Mais extrêmement important de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment les enfants, et de tout faire pour les faire intégrer à des structures, on va dire communes, et donc je trouve que c'est en ce sens, une très bonne initiative.

Monsieur le Maire : Très bien. Madame Philippe qui a levé la main.

Josette PHILIPPE : Pardonnez-moi... c'est pas en rapport avec ce rapport, justement, mais on a des messages qui nous disent que le conseil n'est pas retransmis.

Monsieur le Maire : Il y a un problème de connexion, le flux ne passe pas. Mais ça a enregistré ou pas ? C'est quand même enregistré ? OK, merci de l'information. Il y avait d'autres interventions ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie et je note que Madame Archambaudière est arrivée. Je le dis pour le compte rendu.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Mais oui, je travaille, donc je ne peux pas être là à 19 heures.

Monsieur le Maire : Je ne doute pas que tout le monde travaille ici.

Culture :

7- Salon d'art de Dreux – lancement et exonération des droits de place

Monsieur le Maire : On passe à la suite. Eh bien, Fouzia Kamal, pour cette délibération, je t'en prie.

Fouzia KAMAL : Je ne pensais pas arriver aussi vite, pardon. Après l'annonce de la création du Festival Culture Manga, lors du dernier conseil municipal et avant l'annonce prochaine, je l'espère, du Salon du livre de Dreux, je suis très heureuse de vous présenter la naissance d'un nouveau rendez-vous culturel dans notre belle Cité Durocasse, en l'occurrence le Salon d'art de Dreux. La première édition aura lieu le weekend des 8 et 9 juillet. Il sera l'occasion d'une immersion artistique qui fera la part belle à l'exposition, offrant un nouvel écrin aux artistes et aux associations d'artistes du territoire, mais également aux artisans d'art. Nous savons que notre territoire est riche de talents. Je ne doute pas que les 70 stands que nous mettons gracieusement à leur disposition sur inscription trouveront rapidement preneur. En effet, la participation pour lesdits artistes est gratuite, pour ceux disposant d'un SIRET. Il sera également possible de commercialiser leurs créations.

En contrepartie de cette gratuité, il est demandé à tous ces artistes de pratiquer leur art sur place et offrir au public de généreuses démonstrations de leurs talents. Autre axe important pour ce nouvel événement, contrairement à ce qui se fait de manière générale dans la région, il aura lieu en extérieur. Pardon, je suis désolée. Il aura lieu en extérieur et en cœur de ville. Les artistes et leurs œuvres vont prendre d'assaut l'espace public avec un parcours recouvrant la grande Rue, la place Rotrou, la rue Rotrou, la place Métézeau, mais aussi la place des Fusillés et du marché couvert. Cela me semble assez pertinent pour une première année. Avec l'espoir que ce nouveau rendez-vous grandisse au fil des années. Cette approche est portée main dans la main avec le dispositif, Action Cœur de ville, représenté ici par le docteur Abdelkader Talal, à mes côtés. Une fois tout cela dit, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir entériner l'exonération des droits de place de nos futurs exposants. Et pour le reste, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur le Maire : Questions là-dessus ? Monsieur David ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Il me semble avoir vu passer dans l'actualité récente qu'au niveau régional, il y a également un salon régional des métiers d'art, qui a lieu plutôt en fin d'année. Je voulais savoir si cet événement s'inscrivait soit dedans, avant, après, ...

Fouzia KAMAL : Sincèrement, cet événement, je l'ai à l'esprit depuis deux ans. Jusqu'à présent, on n'a pas pu le faire à cause du Covid. Et maintenant qu'on est rentrés dans un contexte sanitaire plus favorable, c'est l'occasion de le déployer. J'ai vu la même info que vous, c'est intéressant. Peut-être qu'il y a des ponts à mettre en place, mais moi pour l'instant, ce qui m'intéresse, c'est la manière dont on peut travailler auprès de nos acteurs locaux, comment on peut travailler à Dreux et ensuite, s'il y a des synergies et des ponts qui peuvent être mis en place, ce sera avec plaisir.

Mais dans un premier temps, vraiment, c'est tourné vers les artistes locaux, même si je pense qu'on peut assez facilement dépasser les frontières de Dreux, et tout ça est né d'un constat assez simple qui est ce qu'offre aujourd'hui, en termes de capacité d'exposition, la chapelle de l'Hôtel-Dieu et qui est vraiment le site qui est mis à disposition de nos artistes et qui leur offre un très bel écrin. Et on s'aperçoit qu'on n'arrive pas à répondre à toutes les demandes. Il y a une liste d'attente qui est assez conséquente et la notion même de salon d'art est importante, et ça me semble étrange, même, qu'elle n'ait jamais été, jusqu'à présent, déployée à Dreux. Donc ce sera une première édition, mais qui a vocation à ensuite, une fois passé ce galop d'essai, à évoluer et je l'espère, à grandir.

Monsieur le Maire : Monsieur Alim, je vous en prie. Monsieur David, Monsieur Gambuto, pardon.

Valentino GAMBUTO : Oui, en ce qui me concerne, on se réjouit très sincèrement, puisque c'est une idée qu'on défend depuis longtemps, avec comme souhait de l'élargir un petit peu plus. C'est-à-dire d'avoir une exposition qui part de la médiathèque, qui passe par l'Hôtel-Dieu, le Beffroi jusqu'à l'Hôtel Montulé, et que ce soit tout un parcours, des expositions, etc. C'est une direction que vous prenez et on s'en réjouit vraiment. D'être artiste, ça coûte souvent très cher et ça permet aussi, et c'est là où je trouve un autre intérêt, ça permet à ces artistes amateurs aussi d'en vendre un petit peu et d'arriver à amortir une partie de leurs dépenses pour pouvoir faire leurs œuvres. Et je me souviens, il y avait un problème qui était rencontré, vous allez me confirmer s'il est réel, c'était l'interdiction de pouvoir vendre les œuvres dans la chapelle de l'Hôtel Dieu, par exemple, les artistes ne pouvaient pas vendre ou bien seulement exposer. Si jamais c'était bien le cas, ce que je propose, c'est qu'on trouve aussi une solution pour leur permettre justement de pouvoir vendre leurs œuvres et retomber un peu sur leurs pieds.

Fouzia KAMAL : Si je peux me permettre un petit complément d'information, dans la contrepartie qui leur est demandée, il y a, en effet, la possibilité pour eux, d'une part, d'exposer bien évidemment, de vendre leurs œuvres. Et moi, ce que je leur ai demandé, c'était surtout de pouvoir faire la démonstration de leur talent, et qu'on soit dans un exercice qui soit très expérientiel et qu'on puisse justement les voir à certains moments de la journée pratiquer, et être dans une forme de médiation, de partage, de pédagogie qui puisse nous permettre de ne pas juste être dans une énième foire d'artistes, qu'ils puissent vraiment favoriser l'échange. Et si en plus ils peuvent vendre leurs œuvres, c'est très bien vu.

Monsieur le Maire : Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? à l'Unanimité, je vous remercie.

8 - Atlas de Biodiversité Communale

Nelson FONSECA

Monsieur le Maire : Je vous remercie et je passe la parole à Nelson Fonseca.

Nelson FONSECA : Bonsoir. Une délibération concernant l'atlas de la biodiversité communale. Nous sommes, ville de Dreux, lauréat du dispositif Territoire engagé pour la nature depuis 2022. Dans le cadre de cet engagement, il était nécessaire de réaliser un atlas de biodiversité communale. C'est un test de biodiversité communale et financé par l'Office français de la biodiversité et en lien avec les associations environnementales partenaires de la ville. J'espère que vous avez pris connaissance du rapport de présentation de cet atlas. Notre ville est quelque peu singulière parce qu'elle a 50 % d'espaces naturels de grande qualité et sa diversité est remarquable. Il y a des axes qui nous sont proposés, afin de préserver ce patrimoine et le transmettre aux générations futures. En développant notamment des actions de préservation et de gestion des espaces naturels. En favorisant une coopération pour que la préservation de la biodiversité aide à structurer le modèle de développement urbain. À cet égard, l'atlas de biodiversité communale a été transmis au cabinet qui nous accompagne, de la modification de notre PLU. En valorisant de manière maîtrisée le rôle d'espace de respiration et de récréation joué par les milieux naturels, en développement des partenariats avec, notamment, les structures de gestion des espaces naturels. Cet outil opérationnel s'appuie sur la connaissance naturaliste existante pour décrire, localiser et hiérarchiser la richesse écologique et les enjeux de conservation. Je vous avoue qu'à titre personnel, je ne connaissais pas toutes ces espèces qui enrichissent notre patrimoine naturel. Mais il faut vraiment que l'on en prenne en compte dans l'élaboration de notre plan local d'urbanisme. Je vous demande d'approuver la classe de biodiversité communale et la déclinaison opérationnelle par des fiches action. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, je peux dire aussi que j'ai été étonné par toutes les espèces et aussi le fait de découvrir qu'il y avait des espèces rares, voire même très rares sur notre ville. Mais j'ai le sentiment, on dépasse nos frontières, j'ai le sentiment que ça pourrait être pertinent de voir ce type d'étude seulement ou essentiellement si on arrivait à l'élargir un peu plus au dehors de nos frontières drouaises. Il faudrait vraisemblablement avec l'agglomération, en tout cas, une partie de l'agglomération, sur le périmètre tout autour de la ville, pousser cette étude pour que justement on puisse prendre des positions qui soient plus cohérentes que si on se limite, comme le fait ce plan, à nos seules frontières drouaises.

Monsieur le Maire : Monsieur David.

Maxime DAVID : Écoutez, j'ai eu l'occasion en commission de dire à quel point je trouvais ce document non seulement utile, mais bien fait, et indispensable pour aussi pouvoir exercer demain des politiques de prévention. C'est vrai qu'aujourd'hui, quand on parle de changement climatique, on se concentre essentiellement sur les gaz à effet de serre, mais il y a aussi le volet biodiversité qui est absolument essentiel. Donc tant mieux. Cet outil, maintenant, on l'a et il est bien fait, encore une fois. Peut-être souligner, j'ai été un petit peu sur ma faim sur les préconisations pratiques, puisqu'il y a effectivement là, pour le particulier. Je pense à la fiche d'action numéro 29 qui est intéressante, mais qui me semble un petit peu incomplète ou manquant un petit peu d'ambition, notamment en ce qui concerne les jardins privés. On est une ville qui a beaucoup de pavillons, on peut le regretter, mais c'est un fait. Et donc c'est autant d'espaces privés, mais non artificialisés, qui donnent aussi des havres de paix pour la biodiversité. Donc, je trouve qu'on aurait là un levier, à condition d'être pratico-

pratique aussi dans nos conseils et l'accompagnement qu'on peut avoir auprès des citoyens, de les aider à favoriser cette biodiversité. Je suis un peu déçu en voyant que dans d'autres communes autour de nous, pas si loin que ça, il y a des initiatives très concrètes qui sont mises en place. Je pense à des composteurs, à des hôtels à insectes, à des conseils pour des friches de jardins, tout un tas de mesures qui sont très faciles à mettre en place et qui permettraient, je pense, un, d'embarquer les citoyens, deux, d'avoir des vrais effets quantitatifs sur la biodiversité. Et deuxième remarque, maintenant qu'on a ce *modus operandi*, si j'ose dire, ce qui compte c'est de l'utiliser, notamment dans l'urbanisme. Donc dans tous les projets qui ont déjà cours, parce que je pense qu'on peut toujours rectifier la barre, ou demain, de vraiment l'intégrer dans les réflexions. Parce que dans le bâti, lorsqu'on va densifier un petit peu aussi le centre-ville notamment, on doit avoir à l'esprit la préservation de la biodiversité, ce qui met de l'eau à mon moulin quand je vous dis qu'il faut apprendre à construire différemment, et jusqu'à maintenant, je ne vois pas ces innovations dans ce que vous nous présentez.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Effectivement, j'avais une interrogation. On a eu l'information qu'un papillon rare gênait les travaux de rénovation sur le site du sanatorium, ou une chauve-souris, on m'a dit un papillon. Une chauve-souris. Si vous pouvez nous en dire un peu plus.

Monsieur le Maire : Je rebondis juste là-dessus et après je te laisse répondre. Les travaux sur le sanatorium devaient commencer au mois d'avril, ce qu'on avait annoncé. Simplement, à travers la classe de biodiversité et à travers l'exploration et les premières explorations de ce bâtiment, ils ont découvert en sous-sol, dans les caves et un peu partout, des chauves-souris. C'est une espèce protégée, et Histoire & Patrimoine a monté, un dossier en urgence pour permettre à ces chauves-souris de pouvoir arriver à la période de reproduction et de pouvoir après libérer les espaces, autour du mois d'août, début septembre et qui permettront à la suite de commencer les travaux. Les travaux commenceront après la période de reproduction des chauves-souris. Je te laisse répondre pour le reste.

Nelson FONSECA : D'abord, on peut souligner l'attitude assez remarquable d'Histoire & Patrimoine sur le sujet, parce que pour être de la partie, ce n'est pas toujours l'usage. Ils ont vraiment été exemplaires sur le sujet. Je tiens à les en remercier ici. En ce qui concerne les différentes préconisations, Monsieur David, effectivement, il va y avoir une présentation aux citoyens de la ville de Dreux de cet atlas de la biodiversité et effectivement, il convient de les accompagner sur la préservation des jardins qui sont, il est vrai, de vrais nids de biodiversité. Vous pouvez regretter que notre ville ait beaucoup de pavillons, mais moi, je ne regrette pas qu'il y ait beaucoup de jardins dans cette ville et c'est vraiment des foyers de biodiversité assez exceptionnels. Encore une fois, l'atlas a été fait sur les parcelles appartenant à la ville et uniquement, on n'a pas été sur les parcelles privées. Comme les arbres remarquables n'ont pas été relevés chez les particuliers, par exemple, on le fait uniquement sur les parcelles communales ou celles appartenant à l'agglomération.

Je me souviens plus de la question de monsieur Gambuto, je m'excuse. Les frontières, oui. Vous savez, Monsieur Gambuto, que Dreux, on est le cœur de l'agglo et donc, à ce titre, on montre l'exemple et j'ai encouragé mon collègue de Vernouillet notamment à le faire, même si on n'a pas tout à fait la même vision politique. Il va le faire. Il y a aussi le maire de Garnay qui s'y intéresse beaucoup. C'est aussi la prérogative de Monsieur Bartier à l'agglomération.

On impulse l'idée de l'atlas de biodiversité communale sur l'agglomération. Ce serait bien et ce serait utile si un jour il y a un plan local d'urbanisme intercommunal qui est élaboré. Voilà.

Monsieur le Maire : Pour compléter, effectivement, il y a eu une réunion il y a quelques semaines à la sous-préfecture de (Dreux), qui présentait le travail qui a été effectué par la commune de Dreux là-dessus, et qui avait réuni une petite douzaine de maires autour de Dreux, justement dans ce but-là de dire : "Voilà, c'est intéressant, il faut élargir, parce que la faune et la flore, ça s'arrête pas pile poil à la frontière, et qui est logique." On passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

9 - Convention de gestion du rucher pédagogique municipal par l'association départementale l'Abeille Eurélienne

Nelson FONSECA

Monsieur le Maire : Nelson, toujours à toi, je t'en prie.

Nelson FONSECA : C'est la signature d'une convention de gestion du rucher pédagogique municipal par l'association départementale l'Abeille Eurélienne, qui est un partenaire de la ville depuis maintenant deux ans. On modifie cette convention, parce que le bilan d'activité de l'association est plutôt encourageant et ils nous demandent une plus grande participation avec l'augmentation attendue de récoltes notamment. On parle de l'agrandissement du rucher avec deux ruches supplémentaires. Avec des interventions auprès de quatre établissements scolaires avec une sensibilisation, notamment au moment du campus estival. La participation active aux Assises de la Transition Écologique, et prochainement leur présence aux Naturalies. La Ville souhaite poursuivre la relocalisation de ces activités avec cette convention locale de gestion du rucher pédagogique drouais, pour accompagner tous les Drouais qui souhaitent développer l'apiculture. On a quelques Drouais, quelques Vernolitaïns, pour être précis aussi, qui s'intéressent beaucoup au sujet.

Ça permet de sensibiliser aussi l'ensemble des habitants et des acteurs locaux sur l'enjeu de la préservation des pollinisateurs. C'est essentiel, notamment dans le volet biodiversité, je n'y reviens pas. Et permettre l'accès à un rucher pédagogique dont la production du miel sera distribuée lors des actions de sensibilisation et vers Épicéas, l'épicerie solidaire de Dreux. La convention inclut le coût porté par la ville avec l'adhésion à l'association, la production de miel et les assurances du rucher qui nécessitent une dépense annuelle de fonctionnement de 1 500 euros, soit une augmentation de 500 euros par rapport à la précédente convention, et un budget d'investissement équivalent pour le rucher en 2023, afin de répondre aux besoins pédagogiques du rucher municipal. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la convention, investir dans le matériel nécessaire et autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette démarche.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de goûter le miel, mais il est remarquable. Allez-y Monsieur David.

Maxime DAVID : Vous nous en aviez offert un échantillon pendant le conseil municipal.

Monsieur le Maire : La ville de Dreux vous a offert à chacun un pot.

Maxime DAVID : Étant amateur de miel moi-même, je vous confirme qu'il est excellent et donc, je me réjouis si on augmente la participation, que peut-être on prendra l'habitude d'en avoir un échantillon tous les ans.

Monsieur le Maire : Il y a un défaut, c'est que le pot est petit, il y a un sujet là-dessus, il faut qu'on en parle. On proposera une délibération prochainement sur la taille du pot. Est-ce qu'il y avait des questions là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité,** je vous remercie.

Urbanisme :

10 - Cession d'un immeuble sur la parcelle cadastrée BL 305

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Je laisse la parole, merci, Nelson, à Jean-Michel Poisson, pour la parcelle cadastrée BL 305.

Jean-Michel POISSON : Je vous propose.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, Jean-Michel. Il faut noter que Madame la Présidente du GIP Relais Logement quitte la salle, puisqu'elle est concernée par cette vente, et par la suivante d'ailleurs, les deux délibérations. Excusez-moi, Jean-Michel, vas-y.

Jean-Michel POISSON : Pas de problème. Je vous propose donc la cession d'un immeuble qui se trouve rue Jean-Michel Hérault. C'est un dossier qu'on avait vu dans un conseil municipal précédent, il y a un ou deux ans, où Monsieur le Maire avait refusé finalement que l'on procède à la vente. Il s'agit d'un immeuble sur une parcelle qui fait 727 mètres carrés. Non, c'est l'immeuble qui fait 727 mètres carrés de surface habitable, sur une parcelle de 674 mètres carrés. Il y a quatre 2-T3, quatre T5, un rez-de-chaussée qui est utilisé à 155 mètres carrés par des associations. Cet immeuble-là souffre d'un manque de parking. L'estimation des domaines est de 380 000 euros. L'acquisition est proposée par le GIP Relais Logement, pour un montant correspondant à l'estimation des domaines. Et je vous propose, si vous en êtes d'accord, de permettre à Monsieur le maire de signer les actes afférents.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. J'ajoute que ce bâtiment-là accueille aujourd'hui les familles ukrainiennes que nous avons accueilli il y a un peu plus d'un an maintenant, et que nous avons demandé, parce qu'il y a toujours une petite inquiétude dans ce quartier, de savoir quelle sera la destination à long terme des gens qu'on va accueillir là-bas. Et donc j'ai demandé au GIP Relais Logement qu'elle cible, même après, post familles ukrainiennes, si un jour elles partent de cet immeuble, elles partiront forcément un jour, que ce soit destiné aux familles. On ne peut pas ajouter des problèmes sociaux autres sur le quartier. Ça a été une petite inquiétude qui est venue comme ça, donc le GIP Relais Logement s'est engagé à cibler les familles, et de toute façon, ce sont des appartements. Là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté, mais je le dis, comme ça, c'est dit publiquement. Y a-t-il des questions ? Alors, c'est 383 000 euros. Monsieur Gambuto et après Madame Iften.

Valentino GAMBUTO : Juste deux remarques. Tant mieux que ce soit vendu, non pas comme c'était destiné au début alors qu'on ne connaissait pas le projet, et ça aurait pu être très dommage, mais en plus vendu au GIP pour ce que vous venez de citer. Et je voudrais profiter de cette délibération pour saluer le travail du GIP, qui fait un super travail sur le Drouais, organisation dont on a vraiment besoin.

Monsieur le Maire : Je vous dirais que Sophie va passer le mot, mais comme elle n'est pas là. Madame Iften.

Caroline Lisette IFTEN : J'ai juste deux petites questions. Je voudrais savoir, c'est très bien, le bâtiment va être cédé au GIP. Je voudrais savoir ce que vont devenir les agents de la ville qui occupent certains logements, s'il y en a encore. La garderie et l'Odarpa qui occupent aussi.

Jean-Michel POISSON : Le GIP reprend les locataires de cet immeuble dans leur intégralité.

Monsieur le Maire : Il y a une petite salle au rez-de-chaussée qui est occupée. En fait... Comment ça s'appelle, Mounir ?

Mounir CHAKKAR : C'est le club des retraités (du Murger).

Monsieur le Maire : Le club des retraités (du Murger) qui occupe deux fois par semaine ces salles, mais le GIP les accueille toujours et l'activité sera toujours en route. Merci, j'avais oublié de le dire. Je salue Franck Carbonnel, qui est présent, le directeur du GIP Relais Logement qui est là et qui pourra du coup passer le mot à tes équipes, Franck sur l'excellent travail que tu fais, mais tu n'es pas tout seul, tes équipes sont très appréciées. Moi, j'ai fait des maraudes avec vous, la Croix-Rouge, l'accueil des familles ukrainiennes. Bien sûr, les services de la ville ont fait un travail énorme, ils continuent à faire un travail énorme, mais c'est une gestion à la fois dans la réactivité et dans l'humanité. C'est remarquable. Merci aux équipes. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

11 - Cession d'une partie de la parcelle BD 381

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Allez Jean-Michel, toujours à toi.

Jean-Michel POISSON : Eh bien, à nouveau, c'est une cession au profit du GIP Relais Logement, d'une parcelle de terrain qui se situe au 15 impasse Marteau, dans l'objectif de pouvoir sécuriser le site du GIP Relais Logement permettant de clôturer cette enceinte, et d'autre part, de créer quelques places de parking dont le GIP a besoin dans son entrée, accessible par des véhicules. C'est la parcelle BD 381, elle fait 970 mètres carrés, dont le talus, que vous connaissez pour les Drouais, qui rejoint le site de l'ancien hôpital. Un talus très abrupt, nous le cédon volontiers au GIP Relais Logement qui l'entretiendra, qui s'engage à ne pas faire de déforestation. Et puis, l'estimation des domaines est à hauteur de 24 500 euros. Nous le vendons au même prix au GIP Relais Logement, compte tenu de ce qui vient d'être dit sur la qualité de ce que fait cet établissement. Et nous conservons la bande de terrain qui longe la rivière, qui permet une continuité de la promenade qui pourrait se faire

depuis l'école Saint-Martin, en passant sous le pont et en rejoignant la rue Saint-Denis par l'impasse Marteau, en longeant la rivière. Voilà pour ce dossier et je vous demande d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes correspondants.

Monsieur le Maire : Des questions, des observations ? Il y a quelques années, vous voyez, typiquement, on aurait vendu ça, on n'aurait pas dit : "Vous prenez la parcelle, mais vous faites ce que vous voulez de la petite forêt urbaine." On n'aurait pas eu comme réflexe. Aujourd'hui, c'est évident pour tout le monde. D'ailleurs, souvenez-vous, il y a trois ou quatre ans, quand l'ancien terrain Pastre a été complètement rasé en 48 heures, ça a choqué tout le monde. Il y a 10 ans en arrière, on n'aurait peut-être pas réagi. C'est important, et GIP Relais Logement ce sont des gens sérieux, c'est en contrebas du belvédère, vous voyez où c'est ? Et ça permet la biodiversité. C'est tout à fait intéressant. Pas de questions ? Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie et on peut demander à Sophie de revenir. Sophie Willemin.

12 - Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP)

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Et on passe au Règlement Local de Publicité, Jean Michel.

Jean-Michel POISSON : Le Règlement Local de Publicité, nous en avons un qui est caduc depuis deux ou trois ans maintenant, qui nous obligeait à passer par le Règlement National de Publicité. Et l'instruction des dossiers était faite par l'État. Nous avons engagé le 2 octobre, par la délibération du conseil municipal, la procédure de révision du RLP, le Règlement de Publicité, ce qui a été fait, porté à Enquête publique. Et aujourd'hui, nous sommes ici pour approuver le Règlement de Publicité et le rendre opposable aux tiers.

Monsieur le Maire : Ça a fait l'objet d'une réunion d'information. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, en toute transparence, je n'ai pas lu les 300 pages, il y a 200 et quelques pages, je n'ai pas lu les 300 pages. Ce que j'espère, c'est que ça va freiner. On avait, je crois, bien travaillé il y a quelques années sur le Règlement. Et puis, j'ai le sentiment, mais ce n'est qu'un sentiment, qu'on commençait à fleurir des panneaux un petit peu dans tous les sens depuis. J'espère qu'on reviendra sur quelque chose de beaucoup plus sobre, tant pour l'image que ça peut donner. Et puis, c'est pour moi une sorte, je crois, pour la plupart d'entre nous, une sorte de pollution visuelle. Et aussi, peut-être voir en ce qui concerne les panneaux, les petits en centre-ville, les petits marrons, là, les espèces de totems, et puis les espèces de totems, je ne vois pas ce que ça peut apporter, qu'ils disparaissent aussi ce serait bien.

Monsieur le Maire : D'autres questions là-dessus ? Non ? Oui, il y a une impression générale. Je suis d'accord avec vous, on a l'impression qu'il y a une dégradation comme ça, par des petites choses, et notamment les espèces de calicots que certaines entreprises accrochent sur leurs grilles, sur le grillage. Des fois c'est posé très proprement, mais en réalité ça vient polluer visuellement l'impression qu'on a en général de la ville, de petites flammes, des petits drapeaux, des totems. Maintenant, on va voir le Règlement, on va faire un peu de pédagogie,

c'est le mot à la mode en ce moment, on va aller voir les commerçants, en disant : "Vous ne pouvez plus faire ça", etc. Et après, au bout d'un moment, on devra verbaliser. Je passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

13 - ZAC des Fenôts - Rétrocession des espaces communs

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Jean-Michel, tu vas sortir, parce que je présente les deux délibérations suivantes. Ah, j'en ai oublié une ? Excuse-moi, il y en a une avant, la ZAC des Fenôts, vas-y, Jean-Michel.

Jean-Michel POISSON : La ZAC des Fenôts, on va faire très court. C'est une rétrocession des espaces communs et des voiries de la ZAC des Fenôts, qui est, comme vous le savez, réalisée par la SAEDEL. Il y a une partie de ce territoire qui est mis à l'usage des riverains, et donc, on vient de procéder à la rétrocession de ces espaces et voiries pour 1 euro symbolique comme c'est le cas dans toutes les opérations immobilières.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? Monsieur David.

Maxime DAVID : Effectivement, on pourrait faire court, puisque c'est une simple formalité. Néanmoins, ça donne l'occasion de voir un peu le projet dans sa globalité et notamment dans la phase trois, qui concerne les autres parcelles, qui se situent derrière ce qui est construit actuellement. Et c'est l'occasion, quand même, de dire que malheureusement, ça fait partie de ce qu'on a vu la dernière fois dans le PADD, les coûts partis. Et quand on voit ce qui est projeté, je suis désolé de vous le dire, mais c'est encore une fois un modèle d'urbanisme qui ne va pas. On va construire une quantité assez importante de logements, de pavillons, notamment mitoyens, quand on regarde le plan, les pauvres, ils vont être ceinturés de voies rapides. Il y aura l'A12 d'un côté, et puis il y a toute la rocade de l'autre. Ils sont complètement encerclés. Quand on voit ce qui est construit, ils ont à peine de quoi garer leurs voitures. Chacun a au moins une voiture, donc ça fait 2 à 3 voitures par logement. Bref, c'est quand même très dense, et malheureusement, il y a une pauvre bande d'espaces verts qu'on devine là, par-ci par-là.

Mais on peut forcément s'imaginer une qualité de vie à moyen terme, voire à très court terme, qui ne sera vraiment pas géniale du tout. Je regrette, je trouve que ce projet fait partie d'un logiciel un peu passé. J'aurais préféré qu'on le revoie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Je ne vais pas répéter à chaque fois les mêmes choses. La rocade va devenir un boulevard urbain à l'horizon de l'A120 et l'A154. Il faut relativiser vos propos, je pense. Et puis, ça fait partie d'un mixte de logements, où on peut retrouver du logement social, de l'accession à la propriété. Et puis, oui, vous n'aimez pas le pavillon, moi, je trouve que le pavillon, c'est des fois un petit projet de vie qui est sympa quand vous avez des enfants. Voilà, c'est une vision qu'on a déjà échangée, je l'entends. Je passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

14 - Opération d'aménagement « Parking Latour » - Avenant n°1

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, je prends la suite. Jean-Michel Poisson, maintenant, sort pour les délibérations suivantes puisqu'il est président directeur général de la SPL. Je vous présente l'opération d'aménagement Parking Latour.

C'était le 27 novembre 2020, le conseil municipal a décidé de confier à la SPL, gestion aménagement construction, le soin de réaliser un aménagement, une opération d'aménagement dite Parking Latour. Vous voyez où c'est ? Rue d'Orfeuill, rue du Palais, vous voyez bien. Cette opération est en cours et, en résumé, mais vous connaissez l'opération, il a été trouvé un accord avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil, pour acheter le bâtiment rue du Palais qui était une ancienne boulangerie avec un logement au-dessus, qui a été longtemps un squat d'ailleurs très inquiétant et très dangereux. Les services de l'État nous ont aidés là-dessus, bien heureusement. Et l'accord qui a été pris, c'est 90 000 euros pour acheter ce bâtiment.

Comment ça a été fait ? Ça a été fait avec des estimations par les agents immobiliers. Ils en voulaient 120 000 euros, on a proposé 80 000, et on s'est arrêtés sur 90 000. Ça me semble assez cohérent, étant donné que ce bâtiment-là était stratégique. Parce que si on n'avait pas (la position) de bâtiment pour le raser, on ne pouvait pas faire une opération (pleine et entière) sur un terrain complètement libre. Pour ce faire, je vous demande d'approuver l'avenant numéro un, et vous avez l'avenant numéro un avec le bilan que je vous ai présenté, qui est un résultat à zéro.

Et pour compléter cette présentation, je vous dirais que la SPL travaille, notamment Jean-Michel Poisson, avec deux opérateurs qui travaillent sur deux projets. Alors, je ne sais pas si deux présenteront un projet in fine, mais celui ou ceux qui présenteront un projet, on vous les présentera en amont avant de décider, comme ça, il y aura une transparence totale si ça vous convient. Alors, s'il n'y a qu'un projet, il ne faudra pas me (tenser), mais on vous présentera le projet. C'est assez stratégique, parce que ça va nous permettre de pouvoir un peu élargir la zone commerçante commerciale en rez-de-chaussée, puis d'accueillir des gens en centre-ville. Je ne veux pas que ce soit trop dense, mais de manière qualitative. Des questions là-dessus ? Monsieur Gambuto, Monsieur David, Monsieur Hirti.

Valentino GAMBUTO : Oui, tout d'abord, on est, bien évidemment, complètement d'accord sur le fait qu'il faille créer quelque chose sur cet espace qui fait un peu verrue sur cet espace. Et de toute évidence, comme il s'agit du centre de notre ville, il faut absolument avoir une politique volontaire pour pouvoir permettre, je pense surtout au niveau du parcours Chalands, d'inviter la plupart de nos concitoyens à se promener, à venir vers ces espaces-là, puisque la ville de Dreux souffre au niveau du commerce, aussi du fait qu'elle soit beaucoup trop recentrée sur elle-même et le bouclage. Donc, il y a une nécessité absolue de prendre en main et que ce soit la ville qui maîtrise cela. Du coup, même si vous nous dites qu'il y a des projets, moi, ce qui m'inquiétait un petit peu, c'est de voir que, directement, il y a déjà des promoteurs qui sont dessus, alors que je ne connais pas le cahier des charges. Et, en fait, bien sûr qu'il faut demander à des promoteurs de le traduire en propositions, mais ce que

j'attendais quand même, c'est qu'on définisse un cahier des charges. Est-ce qu'on va mettre des commerces tout du long ? Est-ce qu'on va définir un type de commerces ou de surfaces ? Ça a son importance, parce que selon le développement qu'on veut apporter, c'est est-ce qu'on va faire des commerces de 300 mètres carrés ou de 50 mètres carrés ? Est-ce qu'on va faire un certain nombre de choses ? Et ça, je crois qu'il est indispensable d'en discuter avant.

Après, ce que je vous invite à faire, Monsieur le Maire, c'est dans le projet, qu'on ne connaît pas, c'est faire que la Ville reste propriétaire de toute la partie commerciale, c'est indispensable. On ne l'avait pas fait pour l'îlot Violette et lorsque s'est présenté l'immeuble qu'on a fait, où il y avait le Monoprix, j'avais rappelé que c'était une erreur au Maire qui nous avait dit : "Oui, on va garder la propriété pour définir ce qu'il y aura comme commerces." Et ce n'est pas ce qui a été fait, et on se retrouve avec, malheureusement, cet endroit où il y avait le Monoprix qui est devenu maintenant un endroit qui n'attire plus le public, puisqu'il n'a pas la vocation pour laquelle on avait engagé, d'ailleurs, des sommes importantes. Je crois qu'on avait engagé 400, 450 000 euros de déficit, un truc comme ça, c'était même plus que ça. Donc, ce que je souhaite, Monsieur le Maire, c'est que dans ce projet-là, on puisse donner un avis en ce qui concerne au moins les rez-de-chaussée et les commerces, qu'on décide que ce soit d'ailleurs des commerces, et que la Ville reste propriétaire et qu'elle décide, elle, qui elle mettra, plutôt qu'un promoteur qui est évidemment, et c'est son métier, tenté plutôt de faire du bénéfice que d'être pertinent sur ses choix.

Monsieur le Maire : Je crois qu'il y avait Monsieur David, c'est ça ?

Maxime DAVID : Je suis d'accord avec vous, c'est un emplacement qui est vraiment stratégique. On a eu en commission des garanties sur le volet commercial, dans la continuité, et je souscris ce que vous avez dit, Monsieur Gambuto, sur le fait de maîtriser le destinataire. Je suis aussi rassuré par ce que vous venez de dire sur l'exigence esthétique qu'on attend de cet emplacement, qui est en plus au pied du domaine de la chapelle royale. Parce que les exemples récents, je pense effectivement à îlot Violette, je pense à ce qu'on a construit aussi autour du marché couvert, c'est quand même des bâtiments qui d'apparence sont sympathiques, mais en quelques années se dégradent assez rapidement, donc je suis assez inquiet sur ce genre de projet. J'aimerais bien qu'on ait un peu plus d'ambition. Mais vous me rassurez si vous me dites qu'on pourra y avoir un œil.

Moi, ce qui m'a surpris dans la délibération, dans le tableau financier, en gros, si on cumule l'achat du parking lui-même et du site qui appartenait aux Apprentis d'Auteuil, c'est à peu près, si je ne me trompe pas en calcul, 540 000 euros d'achat et on va le revendre 550 000 euros. Sauf qu'entre temps, on aura rasé le bâtiment, viabilisé toute la surface. Donc, je trouve, en divisant tout simplement le prix de vente final de 550 000 euros par le nombre de mètres carrés, ça fait 387 euros du mètre carré.

Je trouve que c'est vraiment pas cher pour un promoteur qui va construire plusieurs logements dans un emplacement hyper stratégique, où on a un prix au mètre carré final qui est quand même très élevé. Tant mieux pour lui si c'est attractif, mais je trouve que ce qui est dommage, c'est qu'on se retrouve avec une subvention d'équilibre, on nous a même annoncé qu'elle était sous-évaluée à l'heure actuelle, donc essayons d'anticiper et de limiter la casse, même si j'entends que parfois il faut savoir absorber des coûts, parce que l'emplacement est

stratégique. Mais on peut peut-être essayer de les limiter, justement parce qu'ils sont stratégiques et qu'ils ont de la valeur. Les vendre un peu plus cher, ça me paraîtrait utile. Et c'est tout, puisque je voulais vous demander quel promoteur vous avez choisi, mais vous avez dit que c'était en cours.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Nous, contrairement à nos collègues, on n'est pas rassurés du tout, pas rassurés du tout. Encore une fois, ce soir, vous nous proposez de confier à la SPL cette mission, tout en sachant que la SPL nous coûte, par an, la bagatelle d'1,5 million. Et on le verra tout à l'heure, dans le cadre des orientations budgétaires, qu'on a besoin de ne pas dépenser, bien au contraire. Donc, nous, on vous invite, Monsieur le Maire, à dissoudre la SPL et à rapatrier les missions dans les services de la ville.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Ah, pardon, excuse-moi, Florence. Monsieur Dautrey avant.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Je me posais la même question que Maxime, c'est-à-dire que vous nous dites que c'est une opération à terme qui sera à zéro, et je vois : "subvention d'équilibre 153 000 euros." Si on commence déjà par dire : "Bon, pour commencer, on va perdre de l'argent", ça me paraît un peu compliqué. Voilà.

Monsieur le Maire : C'est pas une opération zéro, c'est un bilan à zéro, ce qui est un peu différent. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : J'avais exactement la même réflexion que Florence Archambaudière, aujourd'hui, faire une subvention d'équilibre (à hauteur) de 153 000 euros, ça me semble complètement aberrant. Merci.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres questions ? Alors, le bilan est ce qu'il est, il est présenté tel quel. Simplement, je rappelle que, par exemple, l'opération que nous avons menée en face de la gare il y a quelques années, que j'ai menée, sur le bilan, de mémoire, on devait le vendre 200 000 euros ce terrain-là, ce qui m'était donné comme objectif, et j'avais réussi à le vendre, je crois, autour de 700 000 euros. Donc, ce sont des objectifs à minima qu'on présente. Bien sûr qu'on essaiera de le vendre au mieux pour arriver sur nos pattes. J'ai demandé s'il n'y avait plus de questions, mais allez-y, Monsieur Homps.

André HOMPS : Désolé. Vous avez raison, c'est un bilan prévisionnel. Par contre, les frais de gestion, ils le sont ou pas ? On est quand même à 56 000 euros

Monsieur le Maire : Oui, je sais que vous reprenez toujours les mêmes questions.

André HOMPS : Je pose toujours les mêmes questions, parce que c'est toujours les mêmes problèmes.

Monsieur le Maire : Votre question est terminée, Monsieur ? Ce sont les taux qu'on applique depuis toujours. Je vous réponds comme je vous ai toujours répondu, Monsieur Homps. L'art

de la répétition, c'est aussi la communication. Je passe au vote, qui est contre ? Donc les oppositions sont contre. Qui s'abstient ? Monsieur David s'abstient.

A la Majorité moins 13 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

deux abstentions : Maxime DAVID, Marie-Françoise SCAVENNEC. Je vous remercie.

Allez, je passe à la suite et on passe... Ah, oui, Jean-Michel peut revenir, c'est ça ? Sur celle-ci, il peut revenir Jean-Michel ? J'ai Parking Latour, et ensuite, j'ai une convention de refacturation. C'est bon pour Jean-Michel, il peut revenir ? Quelqu'un peut demander à Jean-Michel de revenir, ce serait sympa.

Contractualisation :

15 - Convention de refacturation entre la ville de Dreux et la ville de Vernouillet relative aux frais engagés par la ville de Dreux au titre de la mise en place de vidéoprotection – tranche 2

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je passe donc au point 15. Convention de refacturation entre la ville de Dreux et de Vernouillet, relative aux frais engagés par la ville de Dreux et au titre de la mise en place de la vidéoprotection tranche deux. Effectivement, vous savez que la ville de Vernouillet entre de plain-pied dans la mise en place de la vidéoprotection. Et pour ce faire, on a fait un dossier commun sur une opération totale de 84 535 euros. La ville de Vernouillet, dans ce contexte de convention, s'engage à reverser 27 188 euros, soit 49,82 % du reste à charge. Voilà, dans le cadre de cette opération de développement de la vidéosurveillance dans le cadre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance, y a-t-il des questions ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui. Évidemment, on va voter pour. C'est assez logique comme démarche, mais profiter du fait qu'on parle de la vidéo, je vous avais dit qu'on n'était pas, par dogme, contre la vidéo, mais que ce serait pertinent à un moment d'avoir une évaluation. Vous nous aviez dit : "Oui, on fera ça un jour." Donc, j'aimerais qu'un jour, on ait cette évaluation. Combien ça coûte ? Et une évaluation sur l'intérêt.

Monsieur le Maire : Pour tout vous dire, ce midi, j'étais avec Madame le préfet. Ça fait partie des sujets qu'on est en train d'évaluer dans le cadre du CSI, je ne sais pas si vous vous souvenez, Contrat de Sécurité Intégrée, donc Dreux-Vernouillet-État. Donc, ça fait partie des discussions que nous avons ensemble. On est en train d'essayer de peaufiner les nouvelles conventions entre la préfecture, Monsieur le Commissaire et nous. Il y a quelques petits points encore à régler, ce n'est pas complètement parfait et notamment, sur cette question-là, d'évaluation. On essaie d'établir une stratégie un peu plus fine, notamment par rapport aux nouveaux matériels de vidéoprotection.

Donc, c'est en cours. Je pense qu'on a laissé les techniciens travailler jusque-là et qu'on va le reprendre sous notre égide, parce qu'il y a des questions qu'il va falloir trancher. C'est ce qu'on a dit avec Madame le préfet ce midi, donc ça va venir, c'est un peu plus long que prévu.

Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie.

Urbanisme :

16 - Avenant n°2 à la convention campagne de ravalement des façades : Périmètre 2023

Sophie WILLEMIN

Monsieur le Maire : Sophie, c'est à toi que je passe la main ? Jean-Michel Poisson ressort. On aurait pu coller les délibérations ensemble pour éviter les allers retours. Vas-y, Sophie, je t'en prie.

Sophie WILLEMIN : Avenant numéro 2 : la convention de campagne de ravalement des façades. La délibération du conseil municipal du 26 juin 2015 porte sur la poursuite des efforts municipaux, visant à maintenir les façades des immeubles de Dreux en bon état de propreté.

Par délibération du 27 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le périmètre des rues, pouvant bénéficier des subventions pour les années 2020 à 2022. Durant cette période de trois ans, plus de 50 ravalements ont été effectués avec l'aide de la ville, confirmant le succès du dispositif.

La commission chargée des opérations de ravalement et des devantures commerciales de la SPL Gestion Aménagement Construction/Maison de l'Habitat a souhaité, pour un meilleur impact des moyens financiers et humains investis dans cette opération, que le périmètre de la campagne soit recentré sur le cœur de ville. Cette concentration confortera le programme de l'État "Action cœur de ville" dans la lutte contre les vacances et la dégradation des immeubles anciens. Le cœur de ville regroupe en proportion, une plus grande quantité d'immeubles historiques à la qualité architecturale intéressante qu'un ravalement met en valeur.

Par ailleurs, le règlement d'attribution de subventions de la SPL prévoit d'intégrer un critère pour un bonus en complément des aides de l'État, en ce qui concerne le changement des menuiseries à 200 euros du mètre carré de menuiseries fenêtres changées. Pour permettre une plus grande portée de cette politique en faveur du renouvellement des façades, il convient d'approuver la prolongation du dispositif au profit de la SPL pour quatre ans, de 2023 à 2026. Vous avez à la suite la liste des rues qui sont concernées par le ravalement.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver le périmètre pouvant bénéficier des subventions pour l'année 2023, prolonger le dispositif au profit de la SPL pour quatre ans, de 2023 à 2026.

Monsieur le Maire : Merci, Sophie. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, Monsieur David, Monsieur Homps et Monsieur Dautrey.

Valentino GAMBUTO : Moi, c'est juste une remarque. Évidemment, comme à chaque fois, on a toujours soutenu cette politique, en ce qui concerne les façades. Mais là, vous avez ajouté

un point, qui est ce bonus de 200 euros du mètre carré pour les menuiseries des fenêtres et, en ce qui concerne cette décision, et je pense qu'elle est intéressante, puisque ça abonde les aides de l'État, mais dans ce cas-là, par souci d'équité, il faudrait que ces 200 euros soient proposés à tous les Drouais et pas seulement à ceux du centre-ville qui bénéficient de cette politique. C'est-à-dire que si on est vraiment dans une volonté d'aider et de pousser les gens à isoler, on pourrait pousser à faire cette aide de 200 euros à tous les Drouais.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez raison sur le fond. Simplement, c'est que ce périmètre-là, c'est un périmètre du Bâtiment de France et qu'il y a un surcoût, du fait de la qualité des fenêtres exigée et que tous les gens du centre-ville ne sont pas forcément aisés et que, pour maintenir cette qualité qu'on souhaite en centre-ville, notamment sur les fenêtres (bois), etc. ou les (bois rapportés) sur les fenêtres, etc., il y a un surcoût qui n'est pas négligeable. C'est pour ça qu'on (le cible) là-dessus et ça répondra bientôt à l'OPAH-RU qu'on mettra en place dans les prochains mois. Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. Écoutez, sur justement ce bonus, je trouve que c'est une bonne idée. Il y a une raison pour laquelle il est dense dans cet outil-là, c'est qu'il y a une vocation écologique, c'est-à-dire permettre d'avoir une isolation à travers le changement des fenêtres. On pourrait profiter de ce moment où il y a ce ravalement pour changer aussi les fenêtres, avec une vocation d'isolation. Mais ça reste avant tout, et c'est aussi la nature même de ce projet : une démarche esthétique et patrimoniale. Sur le fond, je suis d'accord aussi, par principe d'équité, mais là, en l'occurrence, c'est vraiment un enjeu de faire converger un objectif de protection du patrimoine et d'en profiter pour un bonus écologique en ce qui concerne les fenêtres, donc simplement, ce n'est pas précisé en tant que tel dans la délibération, donc vous faites bien référence à des bonus sur les aides de l'État qui concernent des fenêtres à haute performance énergétique, j'imagine ? En plus, d'avoir une esthétique bois...

Monsieur le Maire : De toute façon, il y a une norme française qui est établie là-dessus, c'est très clair. Mais surtout, ça nous permet d'avoir un œil sur ce qui est installé. Monsieur Homps.

André HOMPS : Oui, nous sommes favorables à l'opération, effectivement. Par contre, pour nous, c'est typiquement le genre d'opération qui pourrait ne pas être faite par la SPL, mais par les services et qui traditionnellement, les ravalements de façades, ça relevait des services. Pour nous, ce n'est absolument pas indispensable de le faire passer par une SPL.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. On va fêter les 30 ans, d'ailleurs. Je crois que c'est en 93 que ça a été mis en place la campagne de ravalement. On fête les 30 ans cette année, je crois et ça doit faire 12 ans que c'est géré par la SPL. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Oui. De la même manière, comme on l'a évoqué tout à l'heure, on ne sait pas pourquoi cette opération passe par la SPL, donc on ne votera pas pour cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Dautrey. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, Dreux au Cœur s'abstient. Je note que Monsieur Alim est arrivé, je le mets pour le procès-verbal. Monsieur Homps, Madame Archambaudière et le reste OK.

à l'unanimité, moins 9 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE.

Action cœur de ville :

17 - Versement d'une subvention à un commerce

Talal ABDELKADER

Monsieur le Maire : On passe au versement d'une subvention à un commerce, Monsieur Talal Abdel-Kader. Du coup, je demande à Jean-Michel Poisson de revenir. Je t'en prie Talal.

Talal ABDELKADER : Le versement d'une subvention à un commerce. Un appel à projets a été publié du 18 octobre 2021 au 15 novembre 2021 sur différents supports internet pour l'implantation d'une poissonnerie. À ce titre, le projet a été porté par Monsieur Omar El Musauï qui a été retenu, notamment au regard de son offre en adéquation avec les attentes des Drouais et son expérience professionnelle. La loi 2014-173 de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine traduite à l'article etc. permet à la commune d'accompagner ce projet. Le versement d'une subvention de 25 000 euros, afin de soutenir l'investissement et l'aménagement du commerce est donc envisagé.

Monsieur Omar El Musauï devra fournir des documents et pièces comptables correspondant aux dépenses engagées. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins deux abstentions de la commission des services techniques et Action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir inscrire les crédits au budget 2023, autoriser le versement de la subvention de 25 000 euros à la poissonnerie du Moulec 11 rue Saint-Pierre, lauréate de l'appel à projets précité, autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Talal. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, Monsieur Maxime David et Madame Archambaudière, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Oui, une remarque et peut-être quelques éclairages, de rappeler qu'il y a une commission ad hoc qui avait été mise en place pour le choix de la personne. De rappeler qu'il y avait un besoin criant et qui était dit depuis très longtemps, un besoin d'une poissonnerie sur Dreux, et c'est pour ça que j'avais adhéré à l'idée de soutenir le principe d'aider une poissonnerie à se mettre en place. Je veux témoigner du fait qu'il y a eu une annonce qui avait été faite. Elle avait été sans proposition et on avait dû refaire une autre annonce, appel à projets, pour trouver une proposition, quelqu'un qui est venu avec un projet à condition d'être aidé de la telle subvention. Donc, c'est pour ça qu'on votera pour, parce que ça correspond précisément à l'attente des Drouais et ça correspond à un deal que l'on avait souhaité nous, à l'origine et, on est bien contents d'avoir une poissonnerie.

Après, ce qui me paraît important, il faut que les Drouais sachent qu'il ne suffit pas de monter un commerce pour avoir une aide, c'est-à-dire qu'il faut que ce soit, c'est un appel pour plus tard, il faudrait qu'on définisse quels sont les commerces manquants à Dreux et qu'on continue à avoir la même politique pour d'autres qui viendraient s'installer, que l'on fasse une étude sérieuse sur les manques, sur ce qui pourrait rapporter du monde. Et puis, quelquefois, ce qui peut rapporter du monde n'est pas forcément quelque chose de lucratif ou de suffisamment lucratif pour que quelqu'un investisse énormément, et c'est là où il nous faut aider pour que ce soit une activité sur la ville. Donc, on votera pour, parce que ça va dans l'intérêt de la dynamique du centre-ville et la dynamique du commerce.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Je laisse pour après les questions. Simplement, c'est que les poissonneries ici étaient assez stratégiques, parce que c'est une rue dans laquelle on trouve les métiers de bouche. Et effectivement, quand on reprend toute la rue, il y a deux boulangers, le traiteur, le boucher, la poissonnerie de Saint-Pierre qui était quasiment au même emplacement qu'avant, on s'en réjouit. Ça coûte un peu d'argent, c'est vrai, mais en même temps, si on ne l'avait pas fait, on n'aurait pas de poissonnerie ici. En plus, c'est un professionnel, c'est quand même son métier, ce n'est pas quelqu'un qui est venu s'installer comme ça. Après, je pense qu'effectivement, cibler sur quel type de commerce, etc., la jurisprudence du Conseil d'État est assez claire là-dessus, c'est quand il y a un manque d'initiative privée.

Ce qui est le cas là-bas, parce que ça fait quand même 25 ans qu'on n'avait pas de poissonnerie et donc, il a fallu donner ce coup de pouce et je vais vous dire que le monsieur qui s'est installé, il n'était pas rassuré. Il a mis beaucoup d'argent à lui là-dedans, il n'était vraiment pas rassuré et puis, en fait, il a ouvert avant Noël, il s'est aperçu que des gens sont venus spontanément. Et puis, on a été exigeants aussi sur la qualité qu'il allait offrir, mais c'est un très bon professionnel et les Drouais sont au rendez-vous. Et j'observe que les prix sont globalement assez corrects. C'est important aussi. Voilà, excusez-moi. Je vous laisse posez vos questions, Monsieur David.

Maxime DAVID : Sur le fond : que la rue Saint-Pierre, elle se spécialise commercialement, notamment sur ce type de commerce indépendant, je trouve que c'est plutôt une bonne chose. Simplement, c'est sur le procédé que ça m'interpelle, parce que la Ville soutienne financièrement par des subventions des commerces qui s'installent, pourquoi pas ? Et d'ailleurs, vous mentionnez que c'est un dispositif légal assez récent, qui est plutôt adapté. Simplement, vu que ça a vocation, peut-être, à se reproduire, ce serait intéressant de le cadrer. Je pense qu'on pourrait tout à fait imaginer un cahier des charges avec des critères plafonnés très stricts et, comme ça, même en anticipation, les porteurs de projets sauraient qu'ils pourraient avoir le droit à telles subventions. Ça permettrait d'avoir un principe d'équité, un principe de cohérence, un principe de transparence. Parce que moi, ce qui m'interpelle, c'est pourquoi 25 000 euros ? Pourquoi pas 10 ? Pourquoi pas 40 ? Et donc, du coup, pour qu'on puisse le savoir, le justifier auprès du contribuable drouais, qu'on ait des critères plus cadrés qui permettent justement de pouvoir spécialiser des rues, des types de commerce, qu'on ait quelque chose qui se structure, parce que c'est de l'argent public, c'est en plus quelque chose qui en quelque sorte, va certainement se reproduire. Donc qu'on le cadre, ça me semble absolument indispensable.

Monsieur le Maire : Simplement, préciser : vous voulez monter un truc très établi pour, peut-être durant un mandat, peut-être deux, trois commerces, ça me semble un peu compliqué pour si peu. Simplement, pourquoi 25 000 euros ? Quand vous investissez dans une poissonnerie, que vous créez des chambres froides, etc., pas nous, mais le commerçant, ça a un certain coût. Quand vous créez un magasin de décoration ou de vente de sacs à main, ce n'est pas la même chose en termes d'aménagement. Donc, simplement, on a regardé à l'aune de ses besoins en investissement, parce qu'il fallait l'aider et vous regardez un peu ce qui se fait par ailleurs, d'autres villes, on essaie de trouver une cohérence et d'avoir le juste milieu. Monsieur Homps.

André HOMPS : Nous sommes tout à fait contre le versement de subvention. D'abord, sur le plan des principes, l'argent public, c'est fait pour servir des causes d'intérêt général. Là, on attribue 25 000 euros à des intérêts privés. L'argument de la carence commerciale en matière de poissonnerie, elle ne tient qu'à moitié. Il y a quand même un marché couvert dans lequel il y a également deux poissonneries. Donc, évidemment, ce n'est pas permanent, mais elles sont quand même là. Donc je trouve que prendre le prétexte de l'absence d'un commerce permanent spécialisé en la matière pour pouvoir verser une subvention de 25 000 euros, c'est quand même fort le café. Tous les commerçants sont franchement vent debout (à) cette idée et, franchement, je ne comprends même pas comment on puisse autoriser ça. C'est incroyable. Si encore les finances de la ville nous permettaient ce genre d'opération, je pourrais à la limite le discuter. Mais vu l'état déplorable de nos finances, malheureusement, je ne vois pas comment on se permet ça. Sur le plan des principes, je trouve ça totalement scandaleux.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Madame Archambaudière.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Alors, évidemment, je rejoins André sur un certain nombre de choses. Une poissonnerie rue Saint-Pierre, pourquoi pas ? Il y a deux poissonniers cinq jours par semaine et trois poissonniers un jour par semaine. Donc, ce n'était pas non plus criant. Maintenant, ce monsieur a été choisi pour son professionnalisme et parce qu'il était solide, parce qu'il était déjà dans le métier et depuis longtemps. Donc quand on est un entrepreneur, on sait ce qu'on fait et on investit, et nous dire un an après, finalement, on va lui donner 25 000 euros. Pourquoi la boutique de décoration qui s'est ouverte en centre-ville n'aurait pas le droit à 10 000 euros ? Parce que, finalement, c'est la seule boutique de décoration qu'il y a dans tout Dreux. Mais du coup, elle ne le sait pas, donc elle n'a pas fait de demande, pas de chance pour elle, elle se débrouille toute seule. Donc c'est totalement inéquitable, ce n'est pas logique.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Archambaudière. Je ne vois pas pourquoi c'était un an après, parce que ça a ouvert au mois de décembre. Il restait une question peut-être ? Non ? On passe au vote. Qui est contre. Qui s'abstient ? Monsieur Homps et Madame Archambaudière s'abstiennent, Madame Gentil, Monsieur David le groupe Dreux au Cœur, contre. C'est bien ça ? OK. Je vous remercie. Merci pour lui.

À la Majorité moins 10 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Marie-Françoise SCAVENNEC et **deux abstentions :** André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE,

Citoyenneté :

18 - Tarifs salle de réception Paul-Bert

Mariam CISSÉ

Monsieur le Maire : Allez, je passe la parole à Mariam Cissé pour les tarifs de la salle de réception Paul-Bert.

Mariam CISSÉ : Cette délibération vous propose des nouveaux tarifs pour la salle de réception Paul-Bert. Comme vous le savez depuis 2020, nous avons baissé les tarifs de cette salle à 760 euros par jour et 1 080 euros le week-end. Malgré la baisse des tarifs, cet équipement est très peu loué en raison de son prix. Pour information, en 2022, nous avons enregistré une seule réservation faite par un particulier et neuf pour des associations, ce qui représente 7 % des recettes du pôle Location. Nous vous proposons donc de reconsidérer les tarifs, en proposant 480 euros par jour au lieu de 760 euros, et 720 euros le week-end au lieu de 1 080 euros. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs proposés pour la salle de réception Paul-Bert.

Monsieur le Maire : Merci, Mariam. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui. Je voudrais juste profiter de ce point location de salle pour rappeler qu'on avait décidé, me semble-t-il ici, en ce qui concerne les salles, et notamment, les salles de réunion, qu'elles seraient gratuites pour les partis politiques.

Monsieur le Maire : Ça dépend lesquelles, je crois.

Valentino GAMBUTO : Et quel parti politique ?

Monsieur le Maire : Pas les partis politiques, j'entends. Ça dépend lesquelles salles.

Valentino GAMBUTO : Je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne les salles Saint-Jean, c'était une salle de réunion, j'ai pu la récupérer une fois, et ensuite, on m'a dit que ça devenait payant comme pour d'autres associations.

Monsieur le Maire : On sait que le Parti socialiste a beaucoup d'argent, donc on prend l'argent où il est. On peut faire un récap, mais de mémoire, je ne m'en souviens plus exactement, mais je crois qu'il y a des salles qui étaient ciblées, à la fois pour la vie politique classique durant l'année et après pour les élections.

Valentino GAMBUTO : Pour les salles Saint-Jean, notamment, pour qu'on puisse se réunir, ce serait bien qu'on puisse les avoir gratuitement pour qu'on puisse travailler.

Monsieur le Maire : Du coup, pour le Parti socialiste, il vous faut quatre mètre carrés, cinq mètres carrés, ça suffit ?

Valentino GAMBUTO : Si c'est par personne, il nous faut tout le centre Saint-Jean.

Monsieur le Maire : Très bien répondu. Bravo, bravo, bravo. C'est bien d'avoir de l'esprit. Il y a d'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie.

19 - Règlement intérieur des cimetières

Mariam CISSÉ

Monsieur le Maire : Allez, Mariam. On parle, moins rigolo, cimetières.

Mariam CISSÉ : Cette délibération vous propose de modifier les horaires d'ouverture au public des cimetières. À ce jour, les horaires d'ouverture sont différents selon les saisons : du 1er avril au 30 septembre, tous les jours de 08h15 à 19h00 et du 1er octobre au 31 mars, tous les jours de 08h15 à 17h30. Cette périodicité crée une confusion auprès du public, notamment au moment de la fermeture des portails. Il est donc proposé de modifier les horaires d'ouverture, soit de 08h15 à 19h00 toute l'année. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les nouveaux horaires et dire que le règlement intérieur sera l'objet d'un arrêté du maire.

Monsieur le Maire : C'est clair. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, encore une fois, profiter d'une délibération pour vous dire qu'il semblerait que depuis quelque temps, soit refusée la possibilité de mettre les urnes avec les cendres des défunts dans les caveaux. Ça s'était fait pendant un certain temps et ça permettait à des personnes d'être... Et donc, depuis quelques temps, il y a des personnes qui se sont rapprochées de moi pour me dire qu'elles y avaient accès et maintenant plus. Je ne sais pas pourquoi, si c'est vrai, si vous pouvez me confirmer.

Monsieur le Maire : Si les concessions le permettent aussi. Ça dépend de comment la concession a été établie.

Valentino GAMBUTO : Je crois qu'elles se sont rapprochées de vous et qu'elles n'ont pas eu de réponse, c'est pour ça. Vous savez, quand les gens vont voir l'opposition, c'est que la majorité n'a pas répondu à leur demande. Et vous verrez qu'en politique, quand les gens se résignent à aller voir les opposants, alors que c'est assez dangereux d'aller voir l'opposant, parce que c'est quand même se faire remarquer.

Monsieur le Maire : Vous êtes une référence, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Absolument. Quand quelqu'un vient me voir, c'est qu'il est au bout du bout, c'est qu'il a fait le tour de tous les adjoints, du maire, de tous les conseillers municipaux et qu'à la fin, il se dit : "Monsieur Gambuto, ça m'embête, mais il ne reste que vous." D'ailleurs, si vous les faites mentir, tant mieux, parce que ça irait dans bon le sens. Ces personnes-là me disent qu'elles avaient, ou ça s'est fait par le passé, la possibilité de mettre une urne dans les caveaux. Je trouve ça très intéressant de pouvoir leur permettre de le faire. Et maintenant, ce n'est plus fait et c'est très dommageable. Est-ce qu'on peut revenir dessus, si c'est le cas, s'il vous plaît, Monsieur le maire ?

Monsieur le Maire : Pour vous répondre, parce que j'ai reçu différentes personnes qui avaient des difficultés sur les concessions établies à l'époque par leurs parents, il y a des questions qui se posent. Le droit funéraire est un droit extrêmement précis qui est très protecteur, en tout cas pour les concessionnaires à l'époque. Madame Gentil connaît la réglementation, j'imagine. Et bouger les choses, c'est extrêmement compliqué. J'ai reçu une famille qui était un peu désespérée, parce que le caveau familial, un des enfants qui est décédé voulait être enterré avec ses parents et, juridiquement, on ne pouvait pas le faire. Alors que tous les enfants, tous les ayants droit, les descendants sont d'accord et ils vivent ça vraiment comme un drame, parce qu'il y a un enfant sur les quatre qui voulait... Et les parents, je pense qu'il n'y aurait pas eu de difficultés dans l'esprit, sauf que c'est très compliqué. J'ai saisi Olivier Marleix, notre député, pour poser cette question-là, et notamment les urnes, parce que si la concession ne le permet pas, on ne peut pas le faire. Après, qu'ils n'aient pas de réponses, parfois aussi ils sont venus me voir, parce qu'ils n'avaient pas les réponses qu'ils souhaitaient. Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

Ressources humaines

20 - Indemnité des élus : mise à jour

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : C'est à toi, Caroline.

Caroline VABRE : J'ai trois délibérations RH à vous présenter ce soir. La première, qui est la conséquence de l'élection de notre collègue, Christine Picard. On adapte le calcul des indemnités en fonction de l'élection de madame Picard. Le montant des indemnités, lui, reste inchangé. Rien de particulier dans cette délibération, si ce n'est la prise en compte de la nouvelle huitième adjointe.

Monsieur le Maire : Merci. Questions, observations, Monsieur Gambuto ? Vous voulez que je le fasse ? Je peux le faire, si vous voulez.

Valentino GAMBUTO : Je pense que vous seriez déçu si je ne faisais pas cette intervention.

Monsieur le Maire : Attendez, je prends mon popcorn, je m'installe.

Valentino GAMBUTO : Mais vous savez, vous pouvez progresser pendant un mandat. Au début, vous n'étiez pas conscient de la pertinence de mon propos et, au fur et à mesure, je suis sûr qu'au fond de vous, vous devriez être en train de vous dire : "Ils font tellement de travail et ils enrichissent tellement notre conseil municipal, nos réflexions. Ils nous obligent tellement à faire attention à ce qu'on va faire et ce qu'on va dire que les élus de l'opposition méritent..."

Monsieur le Maire : Par contre, vous avez convaincu monsieur David, sur le dimanche non travaillé, j'ai vu qu'il a évolué. Vous le travaillez au corps.

Valentino GAMBUTO : Juste rappeler que ce que je souhaite, c'est que tous les conseillers municipaux soient considérés, soient reconnus. Je ne suis pas en train de vous demander une indemnité qui soit importante, mais même symbolique. Je vous le dis, du temps de la bonne période, la moins mauvaise période de monsieur Hamel, on avait 40 euros, je crois, parce qu'après, il l'avait supprimée au dernier mandat.

Monsieur le Maire : Lui aussi, il a évolué positivement. Il s'était rendu compte que ça ne servait à rien de verser une indemnité.

Valentino GAMBUTO : Je préfère être où je suis que là où il était. C'est vraiment quelque chose qui est à prendre en considération, cette reconnaissance. Et puis, si vous regardez bien, ils ont tous des dépenses, ils ont tous des frais, des photocopies, un certain nombre de choses, des déplacements. Ce serait bien qu'ils aient 20, 30 ou 40 euros par mois et ça serait une forme de reconnaissance de leur travail.

Monsieur le Maire : Après, sur des frais que vous décrivez, il y a un local qui est à votre disposition. Effectivement, on a voté au conseil municipal, je vous le rappelle, les frais de garde quand vous avez des enfants, des bébés, etc. Il y a aussi une prise en charge quand c'est demandé. Ou si vous avez un déplacement dans le cadre de votre mandat pour quelque chose de particulier, ça peut être pris en charge. Je le répète, mais j'aurais été déçu que vous ne disiez rien, Monsieur Gambuto. Je vous remercie de la cohérence de vos propos.

Valentino GAMBUTO : J'avais peur de vous décevoir.

Monsieur le Maire : Je n'étais venu que pour ça. On peut passer au vote ? Qui est contre ? J'allais dire la bande de monsieur Gambuto. Monsieur David, madame Gentil, Sabine Fretey. Qui s'abstient ? Madame Fouzia s'abstient ? André Homps, madame Archambaudière. Et Dreux au Cœur s'abstient ? Non ? Vous votez pour.

À la Majorité moins 6 voix contre : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY, **et quatre abstentions** : Fouzia KAMAL, Amber NIAZ et André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE.

Je vous remercie.

21 - Recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent : mise à jour

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : On passe à la suite. Toujours Caroline, vas-y, je t'en prie.

Caroline VABRE : La deuxième délibération que je vous présente ce soir, j'ai déjà eu l'occasion de vous en présenter une similaire. C'est toujours la même idée de lutter contre la précarité et de permettre la pérennisation des postes. Il s'agit du recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents. Une petite subtilité, vous avez vu deux blocs. Un premier bloc, qui concerne des agents dont le contrat est arrivé à échéance des deux ans. Et puis, un agent qui va pouvoir bénéficier, si vous en êtes d'accord, d'une mobilité interne. On est bien à effectif constant, il n'y a pas d'emploi de créé dans cette délibération.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote, c'est quasiment à tous les conseils. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Fretey, monsieur Gambuto, madame Gentil et monsieur David s'abstiennent. Je vous remercie.

À l'unanimité, moins 6 abstentions, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

22 - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Je crois que c'est encore à toi, Caroline, c'est ça ? Je t'en prie.

Caroline VABRE : Là, il s'agit d'une création d'un emploi permanent dans le cadre d'un contrat de projet. Vous le savez, le contrat de projet, c'est une nouvelle possibilité de recrutement. L'idée, c'est de faire un recrutement ciblé sur la durée de la réalisation d'un projet. En l'occurrence, ici, il s'agit de mener à bien la stratégie de mobilité avec le vélo école. C'est un contrat, précision importante, qui est à 50 % financé par l'ADEME. Et l'idée de ce contrat, c'est de calquer exactement sur le mode de financement et d'aller jusqu'en décembre 2024. Et puis, une catégorie B ou C, on a tenu à intégrer aussi la catégorie C, parce qu'il y a aussi d'excellents agents en catégorie C.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Question ? Monsieur David, monsieur Homps après. Je vous en prie.

Maxime DAVID : Je voudrais souligner que le format du contrat de projet, c'est plutôt quelque chose de positif parce que, on le verra tout à l'heure, mais dans une ville qui a des moyens limités, c'est aussi une bonne chose de ne pas titulariser quelque chose qui a vocation à être temporaire. Toute la difficulté, c'est de trouver le profil. C'est souvent compliqué, notamment si ce sont des compétences très particulières, ce qui semble être le cas ici. Simplement, ça me fait sourire un peu, parce que je me rappelle un précédent conseil où, en ce qui concerne le bâtiment de la crèche municipale, on ne savait pas quoi en faire. Là, je me réjouis qu'en peu de temps, on ait déjà trouvé beaucoup d'utilisations possibles. Ça va dans le bon sens.

Monsieur le Maire : C'est grâce à vous, Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci.

Monsieur le Maire : L'opposition est utile. Autres questions ? Ah pardon, Monsieur Homps, excusez-moi.

André HOMPS : Je ne suis pas contre sur le fond, j'ai juste une question. Il n'y avait personne parmi les agents titulaires ou non titulaires capable d'effectuer cette mission d'une durée limitée ? On ne pouvait pas la proposer en interne dans le cadre d'une bourse à l'emploi ou d'une toute autre façon ?

Caroline VABRE : On me souffle dans l'oreillette, mais je connais la réponse : personne n'a postulé en interne, tout simplement. L'idée, c'est vraiment d'avoir des compétences à la fois organisationnelles, à la fois d'aller chercher, d'être vraiment dans la création de projet. C'est quelque chose d'intéressant. Je pense qu'on aurait pu avoir des compétences en interne, mais personne n'a postulé, c'est un constat.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Fretey, monsieur Gambuto, madame Gentil. Je vous remercie.
à l'unanimité, moins 4 abstentions, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY,

23 - Protocole transactionnel avec la Société BCN – Travaux patinoire

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Monsieur le Maire : Caroline, tu as encore une délibération, vas-y.

Caroline VABRE : C'est une délibération un peu particulière que vous ne voyez pas souvent de délibération en matière de commande publique. L'idée, c'est de vous présenter un protocole transactionnel avec la société BC Nord qui est en charge des travaux de la patinoire. Pour resituer bien les choses, il va s'agir ici d'appliquer la théorie de l'imprévision. La théorie de l'imprévision, vous le savez, c'est l'augmentation du coût des matières premières, ce sont les conséquences de la guerre en Ukraine, c'est l'impossibilité d'arriver à obtenir les matériaux. La société BC Nord a fait une demande d'indemnité partant de ce principe qu'elle était contrainte par ces nouveaux coûts.

Comment on l'indemnise ? D'abord, sur quelles bases ? On va vérifier tous les justificatifs qui vont être fournis par la société, d'une part. Et d'autre part, on va rechercher des concessions réciproques. C'est vraiment le principe de l'application de la théorie de l'imprévision. De quelle façon ? La façon, elle nous est expliquée par la circulaire de la Première ministre, dont on a beaucoup entendu parler, du 29 septembre 2022, qui offre deux possibilités. La première, c'est de faire cette modification par le biais du contrat. Et ça, ça veut dire par le biais de l'avenant et en CAO, ce que vous n'auriez pas vu au sein du conseil municipal. La deuxième possibilité, c'est de procéder par un protocole transactionnel. Nous avons fait le choix de procéder par ce protocole transactionnel pour qu'il puisse vous être présenté et pour qu'il puisse être discuté au sein du conseil municipal. Vous en avez tous pris connaissance. La concession, c'est que BC Nord prend une partie de ces coûts liés aux matériaux, à l'augmentation du coût des fluides, etc., et nous, on verse une indemnité un peu moindre que celle qu'elle avait demandée à hauteur de 492 000,81 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions et observations là-dessus ? Je reprends toujours de gauche à droite. Monsieur Gambuto, allez-y, commencez.

Valentino GAMBUTO : Vous ne serez pas surpris, à partir du moment où on avait voté contre l'investissement dans cette patinoire, il serait incohérent qu'on vote, même si vous donnez des explications qui s'entendent, pour cet avenant. Donc on votera contre.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Rapidement sans paraphraser, je trouve ça très bien qu'on utilise tous les outils à disposition pour se protéger de ce projet, dont les dépenses semblent incontrôlables. Ça me donne quand même l'occasion de vous demander, une nouvelle fois formellement : combien ça va nous coûter au total ? On n'en sait toujours rien. On en a une bonne idée, je vous rassure, mais ça ne nous rassure pas. Pouvez-vous nous rassurer, ou en tout cas nous éclairer, sur combien cette patinoire va finir par nous coûter ? Merci.

Monsieur le Maire : Il y avait Monsieur Homps également.

André HOMPS : Je ne reviens pas sur le fond, vous savez ce qu'on pense de la patinoire. Cette théorie de l'imprévision.... Souffrez qu'on n'ait pas entendu parler de la circulaire du 22 septembre 2000, je ne sais pas.

Monsieur le Maire : J'en suis très surpris.

Caroline VABRE : On en entend beaucoup parler aux informations.

André HOMPS : Je suis désolé, je n'en ai pas entendu parler à titre personnel. Quel est le risque que cette théorie de l'imprévision suscite des vocations et que d'autres acteurs concernés par la construction de cette patinoire appliquent le même raisonnement et, eux aussi, se prévalent d'un imprévu et vous demandent la même chose ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Monsieur Hirti ? Pardon, Florence.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : La patinoire, c'est mon mantra.

Monsieur le Maire : Ah oui, c'est vrai. À la limite, on aurait pu le faire passer en avenant sans passer par le conseil municipal, mais je me suis dit : "Il faut leur faire plaisir ce soir. Ça fait bien deux mois qu'on n'avait pas parlé de la patinoire."

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : C'est mon mantra, ça le restera toujours. Objectif affiché : 8,2 millions de construction intérieure, parce que je rappelle qu'on a déjà passé les six millions en ce qui concerne l'extérieur. Là, avec l'avenant, on est déjà à 15 millions. Là, c'est ce qu'on voit. Je vous rappelle quand même qu'en 2016, quand votre prédécesseur avait voulu cette patinoire...

Monsieur le Maire : 2018, le vote.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : En interne, il en avait parlé en 2016. C'étaient, si je ne me trompe pas, et mes collègues pourront me le dire, entre neuf, huit, 10 millions maximum. Aujourd'hui, ça n'a pas commencé, on est à 15. Je pense qu'on va effectivement finir à 18, 19, 20. Et ce n'est pas tout. Une fois qu'elle sera ouverte, mais comme elle doit ouvrir depuis 2019, à chaque fois tous les six mois ça va ouvrir, le jour où cette patinoire sera ouverte, on la refermera assez vite, parce que comment on va faire pour payer les fluides ? Comment fera-t-on pour payer les gens ? Où sont les deux millions de visiteurs qui devaient venir sur le

site ? Effectivement, même question, nous n'avons jamais eu la réponse : combien va nous coûter cette aberration ?

Monsieur le Maire : Merci. D'autres questions ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Effectivement, on avait voté pour ce projet à l'époque, parce qu'on nous avait vendu ce projet pour un montant de 10 millions d'euros. Le coût, je l'ai. Aujourd'hui, il est 19,5 millions TTC. Je crois me souvenir, si je ne me trompe pas, on a passé un avenant avec cette indemnité d'imprévision, plus une clause de révision tous les trois mois pour recalculer l'indemnité d'imprévision. J'ai lu sur le protocole que Baudin Chateauneuf ne demandera pas d'autre indemnité d'imprévision. Et je voulais savoir si cet avenant avait été jusqu'au bout. C'est un avenant qui avait été présenté à la commission d'appel d'offre de septembre 2022. On vous demande solennellement, vu le contexte économique de la Ville, on va en reparler tout à l'heure, vu le contexte énergétique, d'abandonner ce projet. Nous, on votera contre.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Caroline ?

Caroline VABRE : Je vais vous faire les réponses techniques, si vous le voulez bien. Par rapport à la théorie de l'imprévision, elle ne peut s'appliquer que si le contrat le prévoit. En l'occurrence, elle est prévue dans ce contrat-là. En fait, ça ne se fait plus maintenant tellement dans l'application dans ces gros contrats, la théorie de l'imprévision. Il y a ce contrat-là qui la prévoit. À ma connaissance, il n'y a pas d'autres contrats dans la collectivité aujourd'hui qui peuvent faire application de cette théorie de l'imprévision. Ça, c'est pour répondre à votre question.

Pour répondre à la question de monsieur Hirti, il y avait effectivement un avenant numéro un, tu le sais d'autant plus que tu étais président de la commission, qui n'a jamais été notifié, parce qu'il y avait un problème de légalité. C'est pour ça qu'il a été repassé en CAO en présence de certains membres de la commission. Et d'ailleurs, pour répondre à la question de Dreux au Cœur, monsieur Alim est membre permanent de la CAO, donc tout à fait invité et convoqué à la tenue de ces sessions. Sur la patinoire, sur le fond, je ne réponds pas. Jacques, je sais ce que tu vas me dire. Tu as posé la question à plusieurs reprises de savoir si tu étais toujours présent dans la commission des appels d'offres. Je t'ai répondu que tu y étais toujours.

Jacques ALIM : Absent, parce que je ne savais pas si je faisais partie ou pas de la commission.

Caroline VABRE : Tout à fait, tu ne le savais pas et on t'a répondu que...

Jacques ALIM : Et j'avais demandé à certains de vos collègues qui m'ont dit : "Non, tu ne viens pas." Caroline, on est bien d'accord que je t'avais bien dit qu'il y avait des collaborateurs du cabinet qui m'avaient dit : "Tu ne viens plus aux commissions." Il faut dire la vérité. On est d'accord, Caroline. Merci, Caroline, d'avoir fait quelque chose. Par contre, les horaires, je suis au travail. C'est ça, le problème. Merci.

Monsieur le Maire : Pour être très précis, on ne parle pas des commissions. Les commissions, c'est autre chose. On se détend, je te réponds. Tu parles des commissions, ce qui est une

chose. Et la CAO, tu es membre de la CAO, jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle délibération. Je passe au vote. Qui est contre ? Toutes les oppositions. Qui s'abstient ?

À la Majorité moins 15 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY. Je vous remercie.

Finances

24 - Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale pour le séisme en Turquie et en Syrie

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe à la numéro 24, Lydie pour la subvention, c'est ça ?

Lydie GUERIN : Tout à fait. Bonsoir à tous, il s'agit d'une subvention exceptionnelle au centre communal d'action sociale pour le séisme en Turquie et en Syrie. Comme vous le savez, un double séisme a dévasté le 6 février 2023 le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie. Il s'agit de la pire catastrophe naturelle du siècle en Europe, selon l'Organisation mondiale de la santé, avec au moins 46 000 morts en Turquie, 6 000 morts en Syrie, des centaines de milliers de blessés et de sans-abris. Près de deux millions de personnes vivent actuellement sous des tentes ou dans des conteneurs. La municipalité a organisé le 13 février dernier une minute de silence en mémoire aux victimes.

Conformément à son engagement lors du conseil municipal du 7 février dernier, monsieur le maire souhaite que la Ville accorde une subvention exceptionnelle de 10 000 euros en soutien aux peuples turc et syrien. Cette subvention sera versée par système sécurisé de collecte de dons mis en place par le centre communal d'action sociale. L'ensemble de ces dons est destiné à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge turc et syrien opérant sur les territoires dévastés. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir décider le versement d'une subvention de 10 000 euros au CCAS à titre de don destiné à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge turc et syrien opérant sur les territoires dévastés.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Je vous propose qu'on fasse une petite rectification sur cette délibération, puisque vous avez certainement suivi les polémiques sur le Croissant-Rouge et je propose qu'on retienne uniquement la Croix-Rouge. Je crois que vous aviez, Madame Gentil, réagi là-dessus en commission ?

Carine GENTIL : Oui, parce qu'il y avait une question qui avait été posée concernant le fait que le Croissant-Rouge avait revendu à une organisation locale les tentes pour abriter, il y a malheureusement des personnes qui se sont retrouvées sans logement, au lieu de les offrir tout simplement aux plus démunis. Il y a eu quand même des mouvements d'argent qui n'avaient pas lieu d'être.

Monsieur le Maire : Et comme on veut que l'argent aille directement aux personnes qui en ont besoin, on va sécuriser ça. On sait que la Croix-Rouge s'est engagée à bien flécher cet argent-là à destination des gens qui en ont besoin sur le terrain. C'est une organisation tout à fait sérieuse, donc je propose qu'on retienne la Croix-Rouge uniquement. Je dis également, qu'effectivement, c'est une première démarche très rapide et spontanée de la ville de Dreux. J'en parle avec les associations qui connaissent bien le terrain, on verra par la suite ce qu'on peut apporter comme aides, parce qu'il y a l'immédiateté de l'urgence et après, il y a des choses dans le long terme. C'est une première démarche qu'on pourra peut-être prolonger par d'autres actions. Il y avait Josette Philippe qui avait levé la main. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Je soutiens cette initiative et, justement, pour faire comprendre aussi aux Drouais que ça permet à tout le monde, à tous les Drouais de se sentir solidaires, parce que tout le monde n'a pas forcément les moyens de faire un don. Et lorsque la commune fait un don, quelque part, elle le fait aussi au nom de tous les habitants. Ça permet aux habitants de se sentir impliqués et donateurs eux-mêmes indirectement. En ce sens, je trouve que c'est une bonne initiative. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Oui, avec la restriction qui a été posée sur le sur le Croissant-Rouge, évidemment, sur le principe, on ne peut que voter cette délibération puisque, rappelez-vous, on était intervenus pour vous demander ce que comptait faire la Ville, lors d'un conseil municipal précédent, et nous voterons évidemment cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense qu'il y aura unanimité sur ce versement, en sachant qu'on en reparlera certainement, parce que ça va prendre beaucoup de temps sur le terrain d'aider les gens sur le moyen à long terme. **Unanimité**, on est d'accord ? Je vous remercie.

25 - Budget Principal - Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Alors, j'accueille le cabinet Grant Thornton : monsieur Serre et monsieur Berthon, qui vont nous faire une présentation assez complète, dans le cadre du débat des dotations budgétaires. Je pense que je vais vous laisser commencer à présenter et ensuite... Ou alors peut-être Lydie, un mot introductif si tu veux, et après, on ouvrira les questions. On prend acte de ça et après... Oui, monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Écoutez, moi je suis encore une fois très embêté, parce que le rapport d'orientations budgétaires est un élément important dans la vie de la commune. Je n'ai rien contre le cabinet, messieurs, nous on fait de la politique. Toutefois, le rapport d'orientations budgétaires doit être présenté par vos soins et par votre élu aux finances. Donc, ils ne connaissent pas le contexte de la ville. C'est à vous de nous le présenter. Donc nous, on s'oppose à la présentation par ce cabinet.

Monsieur le Maire : C'est bien noté, monsieur. Je connais votre point de vue là-dessus, mais on peut avoir une mémoire sélective de ce qui a été fait auparavant pendant des années.

Quelqu'un de l'opposition l'a rappelé, on faisait intervenir les directeurs il n'y a pas d'aspect politique à cela. C'est juste une bonne qualité de la présentation des questions techniques qui vous permet d'avoir quelque chose de qualité.

Ce qui est intéressant pour moi, ce que je veux retenir de ce qui m'a été présenté c'est la qualité des documents qui vous ont été fournis. Je pense pouvoir le dire et je sais que certains d'entre vous dans l'opposition l'ont reconnu. C'est la première fois qu'on a cette qualité de présentation avec autant d'informations, et je m'en réjouis parce que ça fait partie de nos obligations, et pendant très longtemps, on ne fournissait pas tous les documents et vous aurez l'ensemble des documents. Donc c'est plutôt un vœu de transparence, un vœu de partage de l'analyse.

Maintenant, on peut prendre les choses autrement, comme vous le souhaitez. Simplement, je donnerai quelques éléments par la suite et je répondrai aussi avec Lydie et le cabinet à vos questions. Il n'y a pas le fait de se réfugier derrière quoi que ce soit, mais simplement c'est que c'est une présentation qu'on vous soumet ici qui est de grande qualité. J'espère que vous appréciez les documents qu'on vous a fournis. Lydie, tu veux dire un petit mot introductif ?

Lydie GUERIN : Tout à fait, Monsieur le Maire. Je voulais d'abord remercier les agents des services des finances, ainsi que la participation de tous les élus lors des (rounds) budgétaires, ainsi que les agents des services et le cabinet Grant Thornton. Avant c'était avant, maintenant c'est autrement. On va s'engager autrement, on va prendre un peu de hauteur.

Le rapport d'orientations budgétaires, vous l'aviez réclamé depuis de nombreuses années, vous l'avez. Je pense qu'à la commission, la plupart d'entre vous ont apprécié la transparence du budget. Moi, je n'ai pas la prétention d'avoir des compétences budgétaires, donc je préfère, devant des Drouais, avoir un discours transparent, clair, structuré. Après, on est d'accord ou on n'est pas d'accord. En attendant, sur la présentation, je vous demande de respecter les personnes qui nous ont accompagnés, qui ont accompagné les services, qui accompagnent les élus. Pour être très transparents sur ce sujet. Juste un petit rappel concernant le rapport d'orientations budgétaires.

Comme vous le savez, il doit être présenté au conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget. Il permet, ce rapport, d'apprécier les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport que vous avez lu, je l'espère, doit se composer d'une partie sur les orientations budgétaires envisagées par la commune, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, d'engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes, d'informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, et les perspectives pour le projet du budget.

D'évaluations prévisionnelles des ratios de solvabilité, et enfin des étapes de ressources humaines avec une structure des effectifs, des dépenses de personnel. Tout ça comportant l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel, pour l'exercice. Ce document obligatoire permet de faire le point sur les projections financières à

court terme, l'exercice suivant, et à long terme, plusieurs exercices suivants de la collectivité. Je vais passer la main au cabinet. Tout le monde peut suivre les slides, mais je pense que vous avez aussi les documents sur table.

Aïssa HIRTI : Vous n'avez pas compris mon intervention. Il est hors de question que le cabinet prenne la parole ce soir.

Lydie GUERIN : C'est notre décision.

Aïssa HIRTI : Alors, on ne va pas s'entendre.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, ce n'est pas vous qui présidez la séance. J'ai donné, on a voté en plus, un règlement référant à ça. Monsieur Hirti, vous interrompez la bonne marche de cette séance, vous prenez la parole à votre bon vouloir. Ce ne sont pas les règles de bonne séance. Donc je vous demande, s'il vous plaît, d'arrêter ce genre de comportement. Non, Madame Josette Philippe, là on donne la parole, on fait la présentation et après, il y aura les questions.

Josette PHILIPPE : Si c'est clair, autant que vous présentiez vous-même.

Monsieur le Maire : Madame Philippe, vous avez terminé ? S'il vous plaît. On va essayer de prendre un temps pour que les gens qui pourront suivre ce conseil municipal enregistré puissent apprécier la présentation. Je vous demande s'il vous plaît d'arrêter, et je donne la parole à Grant Thornton pour la présentation.

Adrien SERRE : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie de votre invitation...

Aïssa HIRTI : Ce n'est pas possible. Ils ne peuvent pas prendre la parole. On ne va pas s'entendre.

Adrien SERRE : Bonsoir, Mesdames et Messieurs les conseillers...

Aïssa HIRTI : Ils essaient de vous endormir, chers collègues. La situation est dramatique. Elle est catastrophique. Ne vous laissez pas berner. On va droit dans le mur. Il faut arrêter et il faut que le maire démissionne. Donc vous n'aurez pas la parole. Vous ne prendrez pas la parole.

Monsieur le Maire : Bon, Monsieur Hirti, je vous demande d'arrêter. Je vous avertis une nouvelle fois. S'il vous plaît, arrêtez.

Aïssa HIRTI : Ils ne prendront pas la parole.

Monsieur le Maire : Je vous demande, s'il vous plaît, d'arrêter ce comportement. Ce n'est pas un comportement digne d'un élu au sein du conseil municipal. Vous ne présidez pas la séance. Vous n'êtes pas là pour donner ou interrompre la parole, donc je demande d'arrêter une nouvelle fois.

Aïssa HIRTI : Vous allez faire quoi, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, si nous n'arrivons pas à dérouler le conseil municipal de manière normale... Je vous le dis une dernière fois. Si vous arrêtez ce comportement, on va pouvoir dérouler. Si vous n'arrêtez pas, je vais vous faire sortir du conseil municipal. Je vais lever la séance et je vous fais sortir du conseil municipal. Est-ce qu'on peut dérouler, s'il vous plaît ?

C'est de la provocation, Monsieur. Qu'est-ce que votre comportement apporte au débat ? Absolument rien. Ce n'est pas vous qui présidez la séance, je vous demande d'arrêter, Monsieur Hirti. Est-ce qu'on peut continuer notre séance du conseil municipal ?

Josette PHILIPPE : Non.

Monsieur le Maire : Eh bien, écoutez, je lève la séance et je vais vous demander de quitter la séance du conseil municipal. Je lève la séance.

Josette PHILIPPE : Non. Levez la séance, mais on ne bouge pas.

Monsieur le Maire : On reprend dans 10 minutes.

Josette PHILIPPE : Nous prenons acte que vous n'êtes pas capable de présenter vous-même les orientations budgétaires. Donc, nous allons écouter le cabinet que vous avez mandaté, que vous avez payé pour ça.

Monsieur le Maire : Si vous êtes revenus à des sentiments plus raisonnables et qu'on puisse enfin débattre et ouvrir le débat, c'est très bien. Je laisse la parole au cabinet Grant Thornton. On les laisse présenter, ensuite on ouvrira les questions. Je vous remercie.

Adrien SERRE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je suis Adrien Serre, je suis senior manager au cabinet Grant Thornton sur la partie secteur public territorial. Je suis accompagné ce soir de Nicolas Berthon, qui est également consultant au cabinet, et on va procéder à une présentation du rapport d'orientations budgétaires, dans lequel on va vous apporter un certain nombre d'informations.

Et puis, de temps en temps, procéder à des focus sur des points qui nous paraissent particulièrement éclairants et structurants dans le cadre de la construction budgétaire, et en vue du budget qui vous sera présenté au mois d'avril.

Première slide de contexte macro-économique, dans lequel se prépare ce rapport d'orientation pour 2023. Ça avait déjà été rappelé dans les délibérations précédentes. On est face à un contexte inflationniste qui est extrêmement tendu et exceptionnel. Vous avez un certain nombre d'éléments qui sont repris dans la précédente diapositive. Nous, on voulait particulièrement insister sur deux points qui sont structurants pour le budget communal.

C'est l'impact de l'inflation qui a joué en 2022 sur la partie plutôt énergie. Et vous allez le voir en 2023, les prévisions de la Banque de France, de l'Insee et également de l'OCDE font plutôt apparaître un niveau d'inflation qui serait à peu près de niveau équivalent, mais qui serait peut-être avec un effort plus porté sur les denrées alimentaires.

Donc, un niveau d'inflation sûrement constant, mais probablement avec des composantes un peu différentes. Malheureusement, ce sont des composantes qu'on retrouve dans le budget communal, que ce soit l'énergie ou bien l'alimentation. Ce sont forcément des éléments qui vont venir impacter le budget communal.

Un deuxième sujet qui est le refinancement, ou bien le financement, quand éventuellement la collectivité a besoin de faire appel à la dette. C'est aussi un élément qu'on regarde avec, un peu plus loin, la présentation des ratios financiers qui sont les clés de lecture qu'on utilise en tant qu'experts du chiffre et analystes financiers. On va vous les présenter pour que vous ayez une compréhension des clés de lecture qu'on utilise pour l'appréciation d'une situation financière d'une collectivité. Les particuliers le vivent, mais les collectivités sont aussi exposées à cette remontée des taux d'intérêt.

Donc, il y a un vrai sujet sur les frais financiers auxquels la collectivité pourrait s'exposer si, à l'avenir, elle vient à mobiliser de la dette. Donc un sujet 2023, avec un contexte économique qui est extrêmement défavorable. Et puis, peut-être un autre élément de contexte ici, qui n'est pas présenté dans la diapositive, mais qu'il faut avoir à l'esprit, c'est le niveau de la dette publique aujourd'hui en France, qui a dépassé les 3 000 milliards d'euros. Et ça, c'est vraiment un élément d'interrogation de la soutenabilité à long terme des finances publiques. On va le voir un petit peu plus loin.

La diapo qui suit, c'est la présentation de la loi de finances, surtout des mesures qui impactent la ville de Dreux dans le cadre de la loi de finances pour 2023. Un élément qu'il faut aussi avoir à l'esprit, c'est que, normalement, cette loi de finances s'inscrit dans une loi de programmation des finances publiques, qui avait vocation à couvrir les années 2023-2028. Et cette loi de programmation des finances publiques n'a finalement pas été adoptée par le Parlement. Elle est restée coincée en commission mixte paritaire. Et ça, c'est quand même un véritable élément d'interrogation sur la trajectoire sur cette période 23/28 des finances publiques.

Dans les finances publiques, on a des finances d'État, des finances des collectivités et des finances liées à la sphère hospitalière. Un vrai sujet de préoccupation de la trajectoire des finances publiques nationales, mais forcément des éléments qui vont réinterroger aujourd'hui les finances locales à très court terme. C'est véritablement un élément qu'il faut avoir à l'esprit. Sur les mesures de la loi de finances qui impactent directement les finances de la ville de Dreux, on a relevé quelques mesures qui nous paraissent les plus importantes. Un premier effort qui a été fait par l'État au niveau de la DGF, qui est la dotation globale de fonctionnement, qui est le principal concours de l'État versé aux collectivités. Avec aujourd'hui, un abondement de l'enveloppe de DGF à hauteur de + 320 millions d'euros. Et plus de 90 millions au titre de la DSU qui est l'affectation de solidarité urbaine que perçoit la ville de Dreux au regard d'un certain nombre d'indicateurs financiers et sociaux.

Aujourd'hui, c'est plutôt une donnée qui est favorable, puisque ça veut dire que la ville de Dreux ne verra pas baisser la dotation forfaitaire qui est une des composantes de la DGF. Et également que la DSU, la dotation de solidarité urbaine, qu'elle perçoit au titre des dotations de l'État va elle aussi rester dynamique. Plutôt un élément favorable.

On a un deuxième élément qui est plutôt favorable au titre de la loi de finances, c'est le report d'un an de l'application graduelle de la réforme des indicateurs financiers. Pour faire simple, les indicateurs financiers de chaque collectivité : communes, départements, régions, et également les intercommunalités, sont "scorés" sur la base d'un certain nombre d'indicateurs financiers, notamment potentiel fiscal par habitant, potentiel financier par habitant.

L'État est en train d'essayer de réformer la qualité de ces indicateurs. Sauf qu'il y a forcément, vous vous en doutez, lorsqu'on touche des indicateurs, des effets de bord, des effets de seuil, qui peuvent être impactés. Et aujourd'hui, puisque ces indicateurs servent notamment au calcul des dotations que l'État verse aux collectivités, il peut y avoir des craintes et surtout, il faut pouvoir simuler les impacts, une fois que la réforme entrerait en œuvre.

Donc, aujourd'hui, on a une entrée progressive de cette réforme. Et donc on peut apprécier quand même, avec les éléments qu'on a de qui sont aujourd'hui les éléments en cours dans le cadre de la réforme. On peut quand même faire des projections sur le fait qu'aujourd'hui, la croissance du potentiel financier par habitant de la ville de Dreux dans le cadre de la réforme, serait a priori inférieur à la moyenne de la croissance nationale, et donc on n'aurait a priori pas d'effet défavorable à ce titre-là.

Un troisième point, vous en avez sûrement entendu parler dans la presse, c'est la revalorisation inédite des valeurs locatives. Tous les ans, la loi de finances décide d'une revalorisation des valeurs locatives. Les valeurs locatives, c'est la base de l'imposition locale. C'est ce qui sert sur le dernier impôt particulier qui impacte les habitants de Dreux, la taxe foncière sur les propriétés bâties. On constate l'évolution de l'inflation de novembre à novembre sur une année glissante. Et cette année la constatation de cette inflation, c'est + 7,1 % qui est un cru historique. L'année dernière, c'était déjà 3,4 %. C'était également historique. Il faut avoir à l'esprit qu'entre 2018 et 2020, on avait plutôt des évolutions de l'ordre du zéro virgule quelques pour cent.

Donc, on a véritablement un effet très important. Là, on peut calculer le gain pour le budget de la ville, c'est de l'ordre de 600 000 euros de gain au titre du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui impacte les propriétaires particuliers, mais également les propriétaires entreprises et bailleurs sociaux.

Un dernier point qui nous semble notable dans le cadre de la loi de finances, c'est la suppression de la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. C'est une des composantes de l'imposition des entreprises. Et ce point est important, parce que cette taxe n'était pas directement perçue par la ville de Dreux. Donc elle n'était pas dans les comptes de la ville Dreux. Par contre, elle entre dans les comptes de la communauté d'agglomérations. Et vu qu'il y a un certain nombre de relations financières entre les communautés d'agglomérations et la ville de Dreux, il faut être vigilant. Il y a eu, pas plus tard qu'hier, une présentation lors du CFL, le comité des finances locales, des modalités de compensation de la

réforme de la suppression de la CVAE, et aujourd'hui, il faut entrer dans un certain nombre de projections et de simulations, pour savoir quel va être l'impact pour les intercommunalités. Donc, quel pourrait être éventuellement l'impact, dans le cadre du dialogue financier et des relations financières qui existent entre la Ville et la communauté d'agglomérations.

On vous avait promis quelques focus. Premier focus sur le filet de sécurité. C'est un élément qui fait partie des mesures que l'État a souhaité mettre en œuvre dans le cadre du soutien aux collectivités. Il soutient également des particuliers, des entreprises, mais plus spécifiquement sur le filet de sécurité en faveur des collectivités. L'État, en 2022, a proposé une compensation pour les communes qui réunissaient un certain nombre de conditions. Vous les voyez apparaître à l'écran. Pour les communes éligibles, la compensation a été constituée d'une part, qui était composée d'une prise en compte de 50 % des effets de la revalorisation du point d'indice, qui n'avait pas été mis en œuvre depuis un petit moment. Et également une deuxième part qui avait vocation à couvrir 70 % des effets de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation.

Pour information, au titre de 2022, la ville de Dreux est éligible au filet de sécurité. Le filet de sécurité est, par ailleurs, renouvelé pour 2023, avec des conditions d'éligibilité un peu plus restrictives puisqu'il faut avoir une baisse de l'épargne brute de l'ordre de 15 %. Et les dépenses de personnel ne seront plus éligibles dans le cadre de cette dotation au titre du filet de sécurité. Je vous propose que Nicolas puisse vous présenter les principaux ratios financiers qui nous servent d'analyse, pour que vous compreniez un peu quels sont nos éléments peut-être d'interrogation, ou du moins de constatation de la situation actuelle financière de la collectivité. Puis, il viendra aussi sur la partie rétrospective, c'est-à-dire les quelques années passées. Et je reprendrai la main sur la partie prospective du rapport d'orientation budgétaire.

Nicolas BERTHON : Merci, Adrien. Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les adjoints. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les conseillers. Merci, Adrien, pour la parole. Je vais commencer par vous présenter les principaux ratios de l'analyse financière, que nous utilisons dans notre travail et que, sans doute, certains d'entre vous ont déjà connaissance : trois ratios d'épargne, un autre ratio qu'est la marge d'autofinancement courant et enfin, un ratio très central, la capacité de désendettement. Pour commencer par l'épargne de gestion, c'est l'excédent primaire de fonctionnement de votre collectivité, c'est-à-dire de la gestion de votre collectivité, de la gestion de votre section de fonctionnement. Qu'est-ce que vous pouvez dégager comme excédent avant le service de la dette, donc avant l'incorporation des frais financiers notamment et du remboursement au capital de la dette ?

Vient ensuite l'épargne brute. L'épargne brute, c'est tout naturellement cette épargne de gestion sur laquelle on vient diminuer les frais financiers. L'épargne brute, c'est typiquement ce que génère complètement votre section de fonctionnement et qui va alimenter votre section d'investissement, pour financer à la fois les investissements et le remboursement au capital des emprunts. Vient ensuite l'épargne nette. C'est cette même épargne brute à laquelle on va soustraire, c'est toujours des ratios, le remboursement au capital de la dette. Et donc, là, à partir de cette épargne nette, on va déterminer ce que vous pouvez autofinancer, sans recourir à l'emprunt, sans disposer de subventions, en termes de quantité d'investissement, de montant d'investissement.

Vient ensuite la marge d'autofinancement courant. C'est un autre ratio d'épargne nette. Lorsque l'épargne nette est égale à zéro, la marge d'autofinancement courant est égale ou supérieure à 1. Ce qui signifie que vous ne disposez pas d'autofinancement et que vous devez recourir à l'emprunt pour financer vos investissements ou aux subventions. Enfin, un dernier ratio, la capacité de désendettement. C'est un ratio qu'utilise la Direction générale des finances publiques. C'est tout simplement votre stock de dettes divisé par votre épargne brute. En quelque sorte, si vous utilisez toute votre épargne brute pour rembourser votre dette, en combien d'années vous rembourseriez votre dette ? Ces ratios sont associés à des seuils d'alerte, certains reconnus par la Direction générale des finances publiques, certains qui sont plus juste présents dans le milieu du conseil financier ou de l'analyse financière.

Ces épargnes, on peut les présenter soit en montant, soit en taux. En taux, on ramène ces niveaux d'épargne aux recettes réelles de fonctionnement. Typiquement, si vous avez 100 euros d'épargne brute et que vous avez 1 000 euros de recettes réelles de fonctionnement, vous aurez 10 % de taux d'épargne brute. On considère, dans le monde du conseil aux collectivités territoriales, qu'en dessous de 10 % d'épargne brute et de 4 % d'épargne nette, du fait des investissements moyens d'une collectivité, il y a une difficulté pour la collectivité à se financer par la suite. Elle franchit en dessous de ces seuils un seuil d'alerte qu'on considère de gestion.

C'est la même chose pour la capacité de désendettement. Au-delà de 12 années, si le stock de dettes représente plus de 12 fois l'épargne brute, on va aussi considérer que la collectivité fait face à de grosses difficultés financières. Et ces difficultés financières seront notamment prises en compte par les prêteurs bancaires, qui faisaient attention et qui font de plus en plus attention, avec le contexte actuel et les taux actuels, aux ratios de solvabilité des collectivités. Au-delà de ce seuil, il devient de plus en plus difficile d'avoir recours à l'emprunt.

On commence par une analyse de la situation financière globale de la Ville à la fin de l'exercice 2022. Au niveau de la temporalité, ça va de 2014 à 2022, des exercices de 2014 à 2022, avec une présentation en haut à droite... Alors, j'espère que vous voyez, je vois très mal d'ici. J'espère que vous avez les documents. En haut à droite, vous avez les recettes réelles de fonctionnement, la ligne verte, les dépenses réelles de fonctionnement et l'épargne brute qui est simplement les recettes moins les dépenses réelles de fonctionnement. Vous avez en bas à gauche vos taux, vos ratios de solvabilité représentés en taux des recettes réelles de fonctionnement, avec l'épargne brute en violet et en gris-noir, le taux d'épargne net. En bas à droite, vous avez votre ratio de capacité de désendettement, avec là aussi, le rappel du seuil que nous avons défini à la précédente slide, qui est donc le stock de dettes ramené à l'épargne brute.

Vous pouvez le voir dans le graphique en haut à droite, entre 2020 et 2022, on a eu une dynamique des dépenses réelles de fonctionnement qui était plus prononcée que celle des recettes réelles de fonctionnement. Vos dépenses ont augmenté plus vite que vos recettes. Vous avez gagné 5,4 millions d'euros de recettes et 10,7 en dépenses. En conséquence, l'épargne brute est passée de 8,9 millions d'euros en 2020 à 3,6 millions d'euros en 2022. Donc, de 17,8 % des recettes réelles de fonctionnement à 6,7 % des recettes réelles de fonctionnement, avec un stock de dettes à fin 2022 à 49,2 millions d'euros, du fait notamment

d'importants investissements entre 2020 et 2022. Votre capacité de désendettement est à 13,6 années fin 2022, au-delà du seuil de 12 années.

La marge d'autofinancement courant, donc l'épargne nette, est proche de 1. Vous avez une épargne nette quasiment nulle, c'est-à-dire que vos recettes réelles de fonctionnement vous permettent de couvrir vos dépenses réelles de fonctionnement, vos frais financiers, votre remboursement au capital de la dette. Mais après, pour cette année 2022, il n'y avait plus rien pour aller dans la section de fonctionnement. Donc, je le mets, les ratios financiers sont dégradés fin 2022. Il y a deux raisons à cela. Il y a une dégradation structurelle, qui vient notamment de la hausse des charges de ressources humaines entre 2019 et 2021, et une dégradation conjoncturelle sur le 011, c'est-à-dire les charges à caractère général, du fait de l'inflation et d'un rattrapage comptable, que nous allons vous expliquer juste après, sur les charges à caractère général en 2022. Je vous ai mis un peu plus bas, si on retraitait ce rattrapage comptable qui est évalué à 1,9 million d'euros, c'est-à-dire des factures imputées en 2022, mais qui auraient dû être imputées aux exercices précédents, les ratios se rapprocheraient plus des seuils. On serait à 9,9 % pour le taux d'épargne brute, 3,4 % pour le taux d'épargne net et à 8,9 années de capacité de désendettement.

Enfin, un point au niveau du résultat global, report compris, de votre collectivité à fin de l'exercice 2022 : on est sur 14,5 millions d'euros de report pour l'exercice suivant. C'est du jamais-vu par le passé, vous aviez énormément de réserves, on appelle ça le fonds (de roulement) de réserve, pour l'année prochaine : 3,8 millions d'euros en fonctionnement, 10,6 millions d'euros en investissement. Pourquoi ? Notamment du fait qu'en 2022, vous avez eu recours à un emprunt de 15 millions d'euros, qui n'a pas été totalement consommé par l'investissement du fait de subventions assez importantes, et qui donc vous permet de disposer de réserves en section d'investissement assez conséquentes, je le disais, 14,5 pour l'année prochaine.

Adrien SERRE : Juste un petit élément d'éclairage sur cette diapositive. C'est important, parce que c'est important de comprendre les dynamiques qui sont aujourd'hui celles de votre budget et éventuellement, les éléments d'attention qu'on a quand on regarde votre situation financière. Là, vous voyez, on a un commencement de ce qu'on appelle un effet ciseau depuis 2020. C'est-à-dire que très clairement, l'écart qui existait entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, il a eu tendance à se réduire. La conséquence directe de ça, c'est le fait que vous voyez sur l'histogramme, la barre qui est en dessous et qui représente l'épargne que vous arrivez à dégager, elle s'écrase complètement pour représenter un peu moins de 4 millions d'euros en 2022. La conséquence directe de ça, c'est que votre taux d'épargne s'est dégradé. Il s'est dégradé en dessous du seuil de gestion que nous, on considère, de 10 %.

Il y a un deuxième effet, c'est directement lié à la capacité de désendettement. La capacité de désendettement qui part, ici, en flèche, elle n'est pas liée à un encours qui augmente. Elle est liée à un rapport entre l'encours que vous avez en caisse et l'autofinancement que vous dégager qui se dégrade. Ça, c'est un élément qui est important, parce qu'en fait, la capacité de désendettement, c'est la soutenabilité de la dette communale.

Concrètement pour un ménage, ça serait le revenu par mois face à l'ensemble des emprunts qu'il a contractés. Donc forcément, si d'un coup, son revenu diminue, la dette à supporter, à

être soutenable, est plus compliquée. Donc, il faut vraiment avoir à l'esprit que ce premier cercle de l'épargne en fonctionnement, c'est vraiment un élément qui est stratégique dans une gestion financière. Et c'est vrai qu'on va on va y venir. Mais la restauration des soldes d'épargne et en particulier, de l'épargne brute, c'est un élément qui doit être stratégique et un élément de pilotage de la collectivité sur une dimension financière.

Nicolas BERTHON : Merci, Adrien, pour ce point. On va passer sur un focus sur les dépenses réelles de fonctionnement et en particulier, les dépenses réelles de fonctionnement en 2022. Le premier graphique que vous avez en haut à gauche représente vos dépenses de personnel en millions d'euros entre 2014 et 2022. Celui du bas représente entre 2018 et 2022 vos dépenses réelles de fonctionnement. En haut, vous avez la masse en millions d'euros et, on la voit assez mal, la répartition en pourcentage envers les charges de personnel. En bleu foncé, les charges de gestion courante, c'est-à-dire notamment les subventions aux associations et subventions aux budgets annexes. En bleu clair, les charges à caractère général : énergie, carburant, matériaux de la collectivité, que la collectivité se procure auprès de ses fournisseurs.

Le premier poste de dépenses, les charges de personnel. Elles s'élèvent à 25,9 millions d'euros en 2022, 50 % de vos dépenses réelles de fonctionnement. Et ce qu'on observe, je disais qu'il y a eu une dégradation structurelle des comptes de la collectivité, notamment du fait de la hausse des charges de personnel. Ce qu'on observe, c'est que cette hausse des charges de personnel, elles se concentrent entre 2019, peut-être même 2018, et 2021 avec, entre 2019 et 2021, une hausse des charges de personnel de 3,9 millions d'euros, soit + 18 %. Entre 2021 et 2022, il faut regarder la situation financière actuelle, on a eu une stabilisation, voire même une baisse de 50 000 euros des dépenses des charges de personnel, des dépenses de personnel. La problématique, je disais que c'est une dégradation structurelle : c'est que ces charges de personnel, les charges de personnel ont un caractère inertiel, vous vous en doutez. C'est très difficile de les maîtriser et difficile aussi de les diminuer. Ce qui peut causer à terme des problématiques financières pour la période à venir.

Au niveau des dépenses plus exactement des charges à caractère général, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement entre 2021 et 2022 se concentre sur ces charges à caractère général. Elles étaient de 13 millions d'euros en 2021 et elles sont passées à 17,4 millions d'euros en 2022. Donc, une hausse de 4,4 millions d'euros. Et ça représente 85 % de la hausse de vos dépenses entre 2021 et 2022. Cette hausse est imputable au 1,9 million d'euros de rattrapage comptable, pour à peu près la moitié, et je ne saurais pas dire à quel pourcentage, mais également au contexte inflationniste actuel qui augmente vos frais en matière d'énergie notamment.

Adrien SERRE : Est-ce que j'ai toujours besoin d'ajouter quelque chose ? Un petit élément quand même d'ordre de grandeur : quand vous prenez 1 %, 1 %, ce n'est pas grand-chose. L'État a décidé, dans le cadre du dégel du point d'indice, d'une hausse de 3,5 % sur la RH, donc sur les 26 millions, c'est 260 000 euros. À peu près, 260 000 euros, quand on regarde la rémunération moyenne...

Nicolas BERTHON : C'est le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2023.

Adrien SERRE : Voilà. Ou si on le ramène à la RH, en termes d'agents, c'est presque cinq postes. Donc, vous voyez, pour rester à masse salariale constante, l'effort qu'il faut pouvoir générer. C'est pour ça qu'on vous parle d'une dépense inertielle, c'est parce que c'est une dépense qui, par les modalités de la fonction publique territoriale, par les modalités qui sont liées au statut et à l'emploi des agents, une fois que c'est cranté, le fait d'arriver à travailler sur l'évolution, voire même à infléchir l'évolution, c'est vraiment un travail de long terme, de longue haleine et qui demande une énergie importante dans le cadre de la réorganisation et du travail sur l'administration.

Le conseil municipal **Prend Acte.**

26 - Budget Lotissements - Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Lydie GUERIN

Nicolas BERTHON : Le budget annexe lotissements, il n'enregistre pas tellement d'opérations cette année. Il n'enregistre normalement, en temps normal, que les écritures comptables et budgétaires qui sont liées à la viabilisation des terrains et la construction d'immeubles. Il n'a pas tellement d'opérations, juste une seule opération, une partie de ses excédents. Il avait à peu près 1 million d'euros, 919 000 euros très exactement, d'excédent, reporté des années précédentes. Une partie de l'excédent, 549 000 euros, est venue alimenter le budget principal de cette année 2022.

Le conseil municipal **Prend Acte.**

27 - Budget Locations et Parc des expositions - Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Lydie GUERIN

Nicolas BERTHON : Une dernière slide sur la situation financière en fin d'exercice 2022, sur les budgets annexes cette fois-ci. Trois budgets annexes : parc des expositions, lotissements et budget parkings. Très rapidement, le budget parc des expositions est équilibré et génère 256 000 euros d'épargne brute. Il finance très largement les 165 000 euros de dépenses d'équipement et 38 000 euros d'annuité en capital de la dette. On sort avec un solde général meilleur que l'année précédente, un solde général de 594 000 euros, supérieur à son stock de dettes. Cependant, il convient de rappeler que c'est un budget qui est subventionné, à hauteur, je ne l'ai pas noté ici, mais c'est bien détaillé dans le rapport d'orientation budgétaire, de 900 000 euros.

Le conseil municipal **Prend Acte.**

28 - Budget Parkings - Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Lydie GUERIN

Nicolas BERTHON : Ensuite, enfin, le budget annexe parkings, alors qu'il ne perçoit pas de subvention du budget principal, a perçu 392 000 euros de redevances de stationnement pour cette année 2022, 590 000 euros de recettes au total, une épargne brute de 234 000 euros qui finance également les 41 000 euros de dépenses d'équipement et 126 000 euros d'annuité en capital. On a un résultat global de 371 000 euros, report compris des années précédentes.

67 000 euros sont venus se greffer au report de l'année précédente dans ces 371 000 euros. Et on a un stock de dettes de 3,6 millions d'euros, avec une capacité de désendettement de 15,4 années. Mais c'est quelque chose de normal pour les budgets annexes parkings qui nécessitent une forte mobilisation de financement pour leur création, mais qui se rentabilisent au fur et à mesure, la principale dépense étant l'amortissement de l'emprunt initial.

C'est tout pour moi au niveau de la situation financière du budget annexe à la fin de l'exercice 2022. Je laisse la parole à Adrien pour la partie prospective.

Adrien SERRE : Vous l'avez compris, on essaie de vous présenter une présentation la plus claire possible des orientations budgétaires. On essaie de vous dire d'où on vient, où on est et où on va dans cet exercice de visibilité, puisque l'idée, c'est véritablement de se dire aujourd'hui, avec ce qu'on peut réaliser, des éléments de projection financière, de l'état de la collectivité qu'on trouve également, c'est de se dire : quelle est la vision qu'on peut avoir pour l'avenir, je parle de vision financière, de visibilité financière ? Et à ce titre-là, quelle organisation, quelle structure et quels objectifs on se donne à l'intérieur de ces projections ?

Là, on est vraiment sur la partie prospective, donc orientations budgétaires. On vous propose un horizon temporel qui est 2023-2026, avec une volonté... On a noté dégradation de l'épargne brute, envolée de la capacité de désendettement. Donc nous, le premier cercle qu'il faut restaurer, c'est les marges de manœuvre, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement et l'épargne brute de la collectivité. La Ville doit entamer une réduction de ses dépenses de fonctionnement. C'est ce qui est proposé dans le cadre de la feuille de route. Alors, "est proposé", on n'est pas arrivés tout seuls dans notre coin à faire ces éléments-là.

Ce sont des éléments qu'on a discutés, bien sûr, avec les services, avec la Direction générale et avec l'ensemble de l'équipe municipale. Ça a d'ailleurs participé à la construction budgétaire et aux différents exercices de discussion du dialogue de gestion qui ont prévalu dans le cadre de la construction du budget 2023. Et aujourd'hui, on peut tabler sur une économie de 3,5 millions d'euros entre le budget réalisé 2022 et le budget projeté à horizon 2026. Il y a déjà 1,1 million d'économies qui sont intégrées au titre du budget de 2023, avec différents postes d'économies, notamment 200 000 euros sur les charges de personnel, sur également les charges à caractère général. Ainsi, 300 000 euros d'économies sur les charges de gestion. S'ajoute à cela une diminution des frais financiers du fait du non-recours à l'endettement. C'est un élément qui est important dans le cadre de cette projection financière 2023-2026.

C'est de tabler sur un objectif de ne pas recourir à l'emprunt. Ne pas recourir à l'emprunt sur la période 23-26, ce n'est pas en hypothéquant, bien sûr, le niveau des investissements injectés pour les infrastructures et pour l'investissement et le cadre de vie des habitants. C'est de pouvoir continuer à investir, mais de maîtriser la dette. Ça, c'est un objectif qui est fort dans cette perspective 2023-2026. Ça a un double impact. Forcément, ça restaure le niveau de capacité de désendettement. Puis, tendanciellement, ça fait diminuer le niveau des frais financiers. Donc, ça participe à l'amélioration du niveau d'épargne brute, puisque vous l'avez bien à l'esprit, les frais financiers, ça impacte en fonctionnement. Le remboursement de la dette, donc le remboursement du capital, lui, est une dépense d'investissement.

Dans ce cadre-là, on vous a présenté également pour la période : quels sont les différents moteurs du financement de l'investissement ? C'est ce tableau-là, où vous voyez apparaître la mobilisation de l'épargne brute, des cessions d'immobilisations, des subventions d'investissement, du FCTVA, qui est une dotation à verser aux collectivités au titre du retour de la TVA, et également la mobilisation du fonds de roulement et un besoin de financement résiduel de 14 millions d'euros.

Un point peut-être sur, justement : quel est le projet de cette période 2023-2026 en termes financiers ? C'est bien sûr un contrôle des dépenses liées aux charges de personnel, les agents qui font le service public de proximité, avec une idée de travailler sur la réorganisation et l'optimisation des services. Il y a dans le document du rapport d'orientation budgétaire, un document qui fait une quarantaine de pages, en dernière page, vous avez un certain nombre d'indications sur les axes de réorganisation, les déplacements. On les a là. Un projet de centralisation de l'activité transports, la mise en place de pools de véhicules mutualisés pour les besoins des services, un projet de portail téléphonique et de courrier. Un certain nombre d'éléments qui participent à cet effort concernant les ressources humaines. Puis, un besoin d'accompagnement au changement pour la mise en place de l'ensemble de cette politique RH.

Sur les charges à caractère général, on a un plan de sobriété énergétique et de déplacement qui a déjà été en partie réalisé, et qui est un effort aussi de mobilisation par rapport au coût de l'énergie, avec un objectif de baisse de la consommation d'énergie à - 30 % d'ici 2025. Et il y a une diminution du parc automobile pour une meilleure mutualisation et un meilleur partage qui pourrait atteindre 25 % d'économie. Il y a aussi une volonté d'organiser une fonction centralisée de la fonction Achats. C'est un élément qui est extrêmement important dans le cadre de l'achat public et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour essayer d'atteindre plus de sécurité et d'économies.

Un dernier point, c'est l'organisation interne de la collectivité. La structure même dont on fait la dépense et la structure, même dont on construit la recette, ces éléments sont extrêmement importants. C'est en plus des éléments pour lesquels nous, cabinet Grant Thornton, on a une certaine expertise. Donc, la Ville nous a sollicités sur un objectif à horizon de 2026 de pouvoir valider des prérequis en vue de la certification des comptes de la collectivité, mais également de certifier son processus de commande publique et de pouvoir réaliser notamment un diagnostic Sapin II qui va s'appuyer sur un certain nombre de services orientés sur la dépense, qui vont pouvoir être réfléchis, mais également la réorganisation du magasin. Voilà, un certain nombre d'éléments qui doivent pouvoir participer à ces actions de rationalisation du fonctionnement.

Je vous disais qu'un des points essentiels de la slide précédente, c'était la volonté sur horizon 2026 de ne pas recourir à de nouveaux emprunts. C'est un objectif. Mais c'est un objectif qui ne se fait pas au détriment de l'investissement que la Ville souhaite pouvoir maintenir. Et c'est même un point qui est important, c'est que les différentes réalisations qui sont importantes, on a fait ressortir dans cette slide les principales : près de 19 millions pour le groupe scolaire des Bâtes, 8 millions pour la patinoire, plus de 5 millions pour les voiries au titre du NPNRU, qui est le nouveau programme national de renouvellement urbain, plus de 2 millions pour la

rénovation de l'église Saint-Pierre. Vous le voyez, au titre de ce graphique, on a fait apparaître l'investissement prévisionnel entre 2023 et 2026. Puis, on vous a fait apparaître, au titre d'une droite, la moyenne des investissements réalisés entre 2014 et 2022. C'est 12 millions d'euros. Quand on prend uniquement les investissements projetés entre 23 et 26, on est quasiment à 16 millions d'euros en moyenne sur la période. Donc, on a véritablement un objectif d'optimisation du financement de l'investissement. On a un objectif de ne pas recourir à l'emprunt, mais on a quand même une politique d'investissement pour la Ville et le cadre de vie qui reste élevé.

Maintenant qu'on vous a donné les clés de lecture des différents ratios, on revient sur ces clés de lecture et on vous dit où on est en projection si on se tient aux conditions qu'on vient de se donner. Si on en arrive à réaliser ce plan, qui est un plan ambitieux, on a un certain nombre d'effets qu'on a essayé de documenter ici. Vous avez, par exemple, au titre de ce graphique-là, la reprise de l'existant depuis l'année 2019, avec le resserrement qu'on a pu observer entre les dépenses et les recettes de la Ville, et donc forcément, une contraction du niveau d'épargne. Avec les conditions des objectifs qu'on se donne à horizon 2023-2026, on a tendanciellement une restauration du niveau d'épargne par un objectif de dépenses qui atterrissent à horizon 2026.

Puis, on a la conservation du niveau de recettes qui tendanciellement augmentent, mais qui restent prudentes. Il ne faut pas perdre de vue que les leviers des recettes qui sont aux mains des collectivités ont eu une tendance à réduire ces dernières années. On parle d'autonomie financière écornée des collectivités. Cet effet de cloche, il est lié à plusieurs raisons. Pour la période passée, il est lié à des dépenses qui ont été engagées, des dépenses qui n'ont peut-être pas été payées non plus sur les bons exercices. Donc, on atteint vraiment un point culminant au titre de 2022. Et l'objectif de réalisation à horizon 2026, c'est de revenir à un objectif de soutenabilité, notamment du taux d'épargne brute. Vous le voyez sur la slide qui est là. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous êtes un peu plus de 6 % de taux d'épargne. Nous, on considère que le seuil de gestion minimum, c'est 10 %. Et vous franchirez ces 10 % à horizon 2025, pas avant, mais avec un prévisionnel d'atterrissage au-dessus. Donc, ça, c'est quand même un élément, mais c'est un point qui est ambitieux au vu aujourd'hui quand même des contraintes qui pèsent sur les dépenses et les recettes de la collectivité.

Un deuxième élément, c'est qu'en maîtrisant la dette et en restaurant également les seuils d'épargne, de la même façon qu'on vous a présenté la hausse, on aurait de la même façon un écrasement de la capacité de désendettement. Donc, ça veut dire un retour à une soutenabilité de la dette communale, cette fois-ci sous le double effet du désendettement de la Ville, mais également de la restauration des seuils de gestion du niveau d'épargne brute. Donc, voilà. Ça, c'est l'objectif, c'est la tendance, c'est la vision qui est donnée. Ça reste un objectif ambitieux au regard des comptes de la Ville actuellement. Mais c'est justement pour ça, je pense, qu'on a fait appel également à l'assistance du cabinet dans le cadre de cet exercice.

Je pense que c'est les points essentiels. Un autre point essentiel : on vous a parlé de la courbe, ici, de l'épargne qui repasse au-dessus des 10 %, qui pour nous est un seuil de gestion. Vous voyez également que l'épargne nette, c'est-à-dire le niveau d'épargne qui reste une fois que vous avez remboursé les frais financiers, mais surtout le capital de la dette, elle repasse au-

dessus des 4 %. Ça veut dire que vous retrouvez, vous redégagez de l'autofinancement pour le financement des investissements. Ça, c'est un élément qui est également important.

Un dernier point, je crois... oui, c'est ça. Le dernier point est sur les budgets annexes. On a aujourd'hui les trois budgets annexes que vous retrouvez sur le parc des expositions, les lotissements et les parkings. Je pense que le document qui vous a été envoyé est sûrement rectifié de la partie rouge qui concerne le budget des parkings. Rassurez-vous, dans le cadre de l'exercice budgétaire, le budget des parkings est équilibré, avec des recettes prévisionnelles qui ont été, vous le voyez sur votre document, améliorées. Après, il n'y a pas d'activité notable sur l'ensemble de ces budgets annexes. On s'inscrit dans la continuité. Voilà, Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les adjoints et les conseillers, la présentation qu'on souhaitait vous faire de ce rapport d'orientation budgétaire dont vous retrouvez des éléments plus denses ici.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Serre. Merci pour cette bonne présentation. Je pense que nous avons un souci de présenter les choses telles qu'elles sont. Alors, des fois, ça ne fait pas plaisir. Des fois, ce n'est pas très agréable. Mais on a expliqué, on essaie de vous expliquer ce soir la stratégie d'atterrissage à 2026 qui nous permet de, au-delà des deux plateaux que nous connaissons, que nous avons connu en 2022 et que nous connaissons en 2023, de revenir vers des ratios plus classiques.

Je vais bien sûr reprendre l'ensemble des questions sur l'ensemble des budgets. Ce n'est pas que le budget principal, c'est les budgets annexes aussi. Je pense que c'est enfin une présentation digne de ce nom, avec des perspectives. Ils ont dit des choses. En 2022, je vous avais annoncé que nous travaillions à l'époque, nous avons travaillé à l'époque sur un souci d'avoir une année au réel. Ça n'a pas été facile. Je salue la Direction générale et les services (de la Ville) qui ont fait un travail, en masse de travail et en qualité, qui est assez remarquable des 1 500 factures qui étaient en souffrance pour 1,6 million, qu'on a dû reprendre sous l'ancien exercice, les fluides qui ont augmenté. Bien sûr, ça, tout le monde le sait. Puis, arrêter avec cet exercice le décalage de certaines factures sur lesquelles nous avons pris des habitudes, comme (Dalkia), par exemple, pour 900 000 euros par an. Donc, nous avons pris effectivement de plein fouet tout ça. Mais on a voulu que ce soit des données réelles.

Puis, nous avons aussi commencé à prendre aussi l'impact des 3,5 % du point d'indice pour une partie de 2022 qu'on retrouve en 2023. Grosso modo, on m'avait dit que c'était à peu près un petit million d'euros. C'est ça ? Ça représente ça en masse salariale. Quand vous rajoutez le GVT, donc le glissement vieillesse technicité, là-dessus, ça fait des mécaniques qui sont, comme vous le décrivez, c'est tendanciel et c'est des mécaniques qui sont importantes qu'il faut pouvoir maîtriser. Le travail a déjà été entamé, mais ce n'est pas suffisant.

Donc, on doit continuer à travailler sur cette masse salariale et les frais de fonctionnement. C'est un enjeu pour nous, sur lequel aujourd'hui, on est pleinement engagés. On a visé dans le budget - 12 % et tout le monde a été au même niveau, sauf quelques exceptions, mais très rares, parce qu'on doit maîtriser ça. Alors, effectivement, on avait on avait le choix. En fait, il y a trois choix qui se présentent pour les collectivités aujourd'hui : l'inflation, le GVT, le point d'indice, tout ce qu'on connaît, etc., il y a trois solutions. Un, vous augmentez les impôts, comme l'ont fait plein de collectivités. Et qu'est-ce que se disent les collectivités ? Je suis en

2022, je suis en 2023, je suis loin de 2026. Donc, je le fais maintenant avec des records, Poissy 22 %, Tours, 16 %, etc. Et effectivement, vous améliorez les ratios et vous passez le cap. Bon. Il y a la solution de dégrader les services publics. C'est une solution. Couper l'éclairage public, on ne fait plus de téléservice, etc. Ce qu'est en train de faire Evreux. Monsieur Lefrand, je le connais bien, ce n'est pas un souci, il en parle ouvertement. Donc, ils dégradent les services publics. Donc, on baisse la charge. Ils augmentent aussi un peu les impôts. Et il y a l'option de on assume de dégrader des ratios pendant deux années, avec un plateau, pour retrouver dans les années suivantes des ratios classiques.

C'est le choix qu'on a fait, parce que pour l'instant, on peut passer ce cap sans dégrader les services publics, et je pense que c'est important, et surtout, ne pas ralentir le rythme des investissements. Pourquoi on ne ralentit pas le rythme des investissements ? Parce qu'on est dans une période qui est stratégique pour Dreux et son agglomération, et que nous accueillons une nouvelle population. Il y a des enjeux qui sont devant nous et que si on ralentit les investissements, on rate le coche du changement de notre territoire. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, certains de l'opposition étaient présents au conseil communautaire. Même si ça ne fait pas plaisir, nous avons collectivement, avec le conseil communautaire, voté l'augmentation des impôts de l'Agglomération, parce qu'il y a des enjeux qui sont devant nous, qui sont extrêmement importants. Notamment depuis qu'on sait que la A154 va se faire et que la RN12 va être transformée en A120. Ça génère beaucoup de choses qu'on doit mettre en place dans les deux à trois ans qui viennent. Donc, on l'assume.

J'espère qu'on n'aura pas besoin de dégrader les services publics. En tout cas, ce n'est pas ma volonté. Mais il faut qu'on garde un haut niveau d'investissement. C'est vrai que facialement, les ratios sont dégradés. C'est vrai, on en parle ouvertement avec les services de l'État, parce qu'on est aussi là pour expliquer la trajectoire. L'objectif, parce que les ratios sont dégradés, alors, on peut en faire de la mousse. Je comprends, c'est de la politique, on peut en faire de la mousse. Mais, soit je dégrade mes ratios, soit j'augmente les impôts. Et moi, je pense que la majorité ici et même au-delà de la majorité, nous sommes conscients qu'on ne peut pas demander un taux d'effort supplémentaire aux Drouais. On est dans des taux qui sont dans la moyenne en réalité pour notre strate de collectivité. Et c'est vrai que je n'ai pas fait le choix, et mes collègues m'ont suivi, de dégrader encore ce niveau d'impôt, en tout cas de l'augmenter, parce que je pense qu'au niveau national et ici, on est arrivé aux limites de l'exercice. Donc, pour l'instant, on dégrade les ratios, mais qu'est-ce que retiennent les gens ? C'est le prix en bas de la feuille d'impôt.

Donc, voilà. C'est le choix qu'on a fait, tout en disant à l'État, parce qu'il faut les rassurer aussi et c'est normal, ils sont là pour ça, que nous allons revenir en 2026 à des ratios plus classiques. Excusez-moi. Didier, à part si tu veux dire un mot, je passe aux questions ? Donc là, les questions sont ouvertes sur tous les budgets puisqu'après, on prendra acte. Je commence. Madame Gentil, vous voulez commencer ? Allez-y.

Carine GENTIL : Merci pour cette présentation. On ne regrette pas les 30 000 euros investis dans le travail que vous avez fait, puisque...

Monsieur le Maire : Vous répondez déjà à la question de Madame Philippe ? C'est une question écrite.

Josette PHILIPPE : Au moins, j'ai une réponse avec elle. Au moins.

Monsieur le Maire : Madame Philippe, ça, c'est à la fin normalement.

Carine GENTIL : Voilà. C'est 30 000 euros. On a eu l'information ce matin, parce qu'on avait demandé, dans le cadre de la commission finances à laquelle vous n'étiez pas encore conviés, qui a eu lieu jeudi dernier, un certain nombre d'informations supplémentaires, puisque les slides avaient été proposées lors de la commission, mais nous n'en avons pas été faits destinataires. Ce qui fait que c'était un peu compliqué pour nous de pouvoir avoir connaissance de l'intégralité des données. Nous avons reçu les slides avec la communication des éléments pour le Conseil de ce soir. Nous avons demandé notamment le coût du cabinet, nous avons reçu les éléments ce matin. Et concernant les derniers éléments que nous avons demandés, concernant notamment la liste des biens dont il était prévu la cession pour générer effectivement des ressources, nous avons eu ça cinq minutes avant le Conseil. Donc bien évidemment, nous n'avons pas eu le temps de les étudier, vous nous en excuserez.

Monsieur le Maire : Après, si vous voulez y revenir dans un autre Conseil municipal, si vous n'avez pas eu le temps de les étudier, on pourra l'évoquer en questions diverses.

Carine GENTIL : J'en prends acte. Merci pour ce rappel didactique, pour les définitions qui sont effectivement extrêmement importantes concernant la définition de l'épargne brute et la capacité de désendettement, qui sont les deux notions essentielles pour bien comprendre la situation financière de la Ville. Et en l'espèce, il n'y a pas de quoi se réjouir, parce qu'effectivement, la situation est très dégradée. Vous avez utilisé les vocables qui conviennent dans le rapport. Vous alertez, vous avertissez même, et vous utilisez un conditionnel futur qui, effectivement, permettrait de garantir la Ville à condition d'être raisonnable et de n'absolument pas recourir à l'emprunt. Ce n'est pas du tout la trajectoire qui a été adoptée depuis le début de cette mandature, puisque je me permets de rappeler qu'effectivement, le seuil d'alerte concernant l'épargne brute est lorsque l'on est en dessous de 10 %. En l'espèce, nous sommes à 6,1 %. La restauration, le 1,9 million de factures à payer change un peu la donne. Mais on reste quand même en dessous de ce seuil de 10 % qui constitue un seuil d'alerte de gestion et qui caractérise la dégradation de la situation.

Concernant la capacité de désendettement, le seuil est de 12 années et nous sommes en l'espèce à 13,6 années en 2022. Je me permets de rappeler pour mémoire que la situation était en 2014 de 4,6 années et qu'elle est passée en 2021 à 7,9 années. Donc, effectivement, cette mandature est caractérisée par une capacité de désendettement qui est difficilement supportable. Notre stock de dettes a évolué de manière exponentielle. On est passé de 33,8 millions d'euros en 2020, début de cette mandature de stock de dettes, à 49,2 millions. Vous l'avez rappelé dans votre rapport en page 779, qu'entre 2019 et 2021, chaque exercice a vu la mobilisation de 5 millions d'emprunts, et pour le seul exercice 2022, l'exercice a vu la mobilisation de 15 millions d'emprunt. On est vraiment dans une situation très, très alarmante. Alors, effectivement, il y a deux causes de dégradation, une dégradation structurelle et une dégradation conjoncturelle. Concernant la hausse des charges de personnel, de mémoire, dès le début de la mandature, on a alerté sur les charges de personnel qui étaient totalement inconsidérées. Plus 3,9 millions de charges de personnel depuis le

début de la mandature, c'est totalement irraisonnable. Vous avez parlé, Monsieur le Maire, lorsque vous avez commencé votre mandature, d'un budget qui était "facialement propre", et je reprends vos termes lorsque vous avez récupéré le budget de votre prédécesseur. Et aujourd'hui, vous nous dites que la situation est "facialement dégradée". Donc, effectivement, c'est votre adjectif, vous venez de le dire à l'instant, que la situation était "facialement dégradée", on pourra entendre. Effectivement, la dégradation est réelle.

Concernant les charges de personnel et, effectivement, vous avez prévenu, il y a eu des embauches massives, notamment, je crois, aux alentours de 45 emplois d'un seul coup, on n'a pas bien compris la finalité et l'objectif, si ce n'est que ça se situait immédiatement après les élections municipales. Et il faudra, c'est dans le rapport et peut-être que je n'ai pas été attentive à ce moment-là, mais vous ne l'avez pas repris tout à l'heure, il va falloir tirer les bilans de certaines politiques publiques et notamment des choix que vous avez faits concernant la création de l'Observatoire des quartiers qui a généré un certain nombre d'augmentations de masse salariale, avec un bilan que nous attendons en termes de pertinence et de service rendu à la population. Concernant la dégradation conjoncturelle qui est liée, effectivement pour une part à l'inflation, et ça, c'est une situation qu'on ne peut absolument pas nier. Il y a ce 1,9 million de factures impayées. Vous nous avez fait comprendre que ce 1,9 million de factures impayées était un peu un héritage de votre prédécesseur. Simplement, dans le rapport que j'ai lu attentivement, il est indiqué expressément que la ville a dû payer des factures et des fournisseurs en attente principalement depuis 2021. Donc, c'est pas depuis avant les élections municipales.

En tout état de cause, sans revenir sur les chiffres qui ont été indiqués et qui sont encore une fois très alarmants, qui nous inquiètent grandement et on s'inquiète depuis le début de cette mandature, il est impératif, et je l'entends à nouveau ce soir, de n'absolument pas recourir aux emprunts. Et malgré cela, nous avons des ambitions d'investissement extrêmement importantes. Je ne sais pas comment vous allez faire pour à la fois conserver les ambitions qui sont les vôtres, parce qu'à nouveau, sans remettre le métier sur l'ouvrage, 8 millions sur la patinoire, c'est juste à la fois aberrant et c'est un caprice dans lequel vous vous entêtez, pour lequel nous n'avons pas les moyens. Donc, il va falloir nous expliquer concrètement comment vous allez bien pouvoir faire pour ne pas recourir à l'emprunt. Alors que pour la seule année 2022, on a immobilisé 15 millions d'emprunt. Encore une fois, nous sommes extrêmement inquiets sur la dégradation des finances de notre ville.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Gentil. Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. Les orientations budgétaires 2023, manifestement, marquent un tournant dans votre mandat. Si j'osais, j'appellerais cela le tournant de la rigueur. Après deux années à jouer la cigale, vous voilà maintenant fourmi. Le rapport qui nous est présenté ce soir est un exercice bien acrobatique, bien acrobatique pour nous convaincre que cette situation n'est pas de votre faute, que le contexte macroéconomique, crise Covid, inflation ou les erreurs du mandat passé, les fameuses factures impayées. Bref, des éléments extérieurs vous obligent aujourd'hui à serrer les cordons de la bourse. Mon exercice ce soir sera de démontrer l'inverse. La cause n'est ni le contexte ni votre prédécesseur transformé en bouc émissaire, mais bien votre gestion depuis l'élection de 2020. D'abord, vous invoquez le Covid. Mais, Monsieur le Maire, vous avez été élu en juin 2020. Le Covid était déjà là en 2020 et donc

la menace aurait déjà dû vous imposer la prudence. Cela ne vous a pas empêché d'augmenter les dépenses de fonctionnement et d'investissement dès le premier budget. D'ailleurs, j'ai été retrouvé les procès-verbaux des premiers Conseils, c'était mon alerte dès le premier débat d'orientation budgétaire en novembre 2020.

Je me cite : "Vu le contexte de crise sanitaire, on sait que nous allons affronter une crise économique qui va durer des mois, voire des années. Et donc augmenter la masse salariale me semble faire peser un risque important sur les finances." Et de répéter l'année suivante au débat d'orientation budgétaire : "Je crains que l'effet ciseau quand vous dégradez à la fois la capacité d'épargne sur le fonctionnement et la capacité de désendettement sur l'investissement." Et vous, à l'époque de répondre, d'ailleurs, dans la presse, il y a encore quelques mois : "Je déplore que l'opposition entretienne un climat anxieux face aux finances." Mais, Monsieur le Maire, je crains que vous ne confondiez anxieux et réalisme. Ensuite, vous invoquez l'inflation. Mais, premièrement, toutes les communes ont eu à la subir. Parfois pire que nous et ne sont pas dans le rouge pour autant. Deuxièmement, la ville est éligible au filet de sécurité de l'État pour 1,2 million d'euros en 2022, et le sera sûrement en 2023. Sans oublier la hausse des dotations de l'État ces dernières années qui ont favorisé Dreux.

Donc certes, les dépenses ont augmenté, mais vous avez largement reçu les compensations pour y faire face. Enfin, vous invoquez les factures impayées laissées par votre prédécesseur. Mais, là encore, et pour paraphraser l'ex-candidate à la présidentielle que vous souteniez, Valérie Pécresse, le passé a le dollar, mais faut pas charrier. Premièrement, 1,9 million d'euros d'impayés, c'est conséquent, certes, mais pour une ville qui a un budget de 50 millions, si ça la met en péril, c'est qu'il y a un vrai problème, et je crois qu'il y a un vrai problème. Deuxièmement, la ficelle est un peu grosse, parce que ce jeu comptable, vous le dites vous-même, de report à N+1, est en pratique depuis des années. Donc, j'ai plutôt le sentiment, moi, que ça vous donne là aujourd'hui un moyen assez facile de camoufler vos propres trous dans la caisse. Vous le voyez, Monsieur le Maire, oui, Dreux est dans une situation délicate. Mais non, ce n'est pas la faute, de personne d'autre en tout cas, que de vous-même et de vos choix politiques, vos choix d'embaucher massivement dès le lendemain de votre élection. On l'a vu, 3 millions par an en plus pour le personnel. Est-ce que c'est le prix de vos soutiens durant la campagne de 2020 ? Je me pose la question.

Vos choix d'augmenter à la fois les dépenses de fonctionnement, on passe de 40 millions en moyenne, à 50 millions, et d'investissement on passe de 14 millions, vous avez dit 12, à 25 millions par an en moyenne sous votre mandature. Maintenant qu'il est clair que nous sommes dans une situation critique par votre seule responsabilité. Que fait-on ? Eh bien, le plan de rigueur que vous nous présentez, puisque s'en est un, malheureusement selon moi, il ne tient pas. Vous dites pouvoir continuer une année en 2023 avec 27 millions d'euros d'investissement, honnêtement, c'est une folie vu ce que vous nous présentez. Et vous dites pouvoir le faire sans jamais recourir à l'emprunt. Est-ce seulement possible ? Quelle collectivité aujourd'hui ne recouvre pas l'emprunt ? Si oui, tout le monde le ferait. Je crains que vous ne trouviez pas par miracle les millions d'euros par de simples nouvelles subventions. Et surtout, je crains que ça relève moins du choix que d'une réalité qui s'impose à vous. Pouvez-vous nous dire solennellement aujourd'hui si les banques acceptent toujours de prêter à Dreux ?

Donc un, votre plan de rigueur pour moi ne tient pas, et deux, sur ce qu'il faudrait faire, vous ne faites rien. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour faire court, l'inflation énergétique, on en parle tous les jours. Eh bien, aucun contrat de performance énergétique, comme le font toutes les collectivités responsables pour isoler nos bâtiments publics, créer des programmes de production d'énergies renouvelables, changer l'éclairage public. Bref, on ne le fait pas, et on ne le fait pas parce qu'on n'en a plus les moyens. Et pourquoi on en a plus les moyens ? Parce que le peu qui reste passe dans des projets délirants. Encore 8 millions pour la patinoire. Et très honnêtement, je demande à tous les élus dans cette salle, majorité, opposition, de faire un exercice très simple, regarder ce budget, je vais conclure. Regardez ce budget, regardez les ratios dégradés, retirez uniquement la patinoire de l'équation et vous verrez que tout rentre dans l'ordre assez naturellement. Ce projet fou, il est fou, il est catastrophique aujourd'hui, il sera mortel demain et vous ne trouverez ni délégataire ni une aggro pour le prendre à son compte.

Je conclus. Vous êtes aujourd'hui dans l'impasse et, pour moi, il n'y a que trois options possibles, et vous l'avez d'ailleurs esquissé. Un, on arrête tous les projets. En fait, c'est déjà ce que vous faites, puisque quand on lit le rapport dans le plan d'investissement, la cuisine centrale et l'école de la ZAC du Square, elles ont curieusement disparu. Je ne parle même pas de votre promesse de transports publics gratuits qui est depuis longtemps aux oubliettes. Deuxième option à votre disposition : arrêter certains services publics. C'est le seul moyen de licencier le surplus de masse salariale que vous avez titularisé. Je vous souhaite bonne chance. Troisième option, vous l'avez dit, augmenter les impôts. C'est là encore le contraire de vos promesses de campagne, puisque je rappelle qu'il y a un an, votre engagement de baisser de 0,5 point dès le 1er janvier 2023, pour atteindre - 2 points de la taxe foncière en 2026. Cette promesse, elle a aussi déjà fait fi.

En conclusion, la vérité, Monsieur le Maire, je le crains et je le regrette, c'est que pour réparer vos erreurs, il faudra faire les trois en même temps et au final, un seul perdant, les Drouaises et les Drouais. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Monsieur Homps.

André HOMPS : Je serai peut-être un peu moins long. Je voudrais d'abord parler sur le rapport lui-même. Ensuite, je voudrais parler sur le fond du diagnostic posé, puisqu'on dit quand même beaucoup de chiffres et c'est intéressant d'y revenir. Et puis je voudrais enfin terminer par un petit mot sur les orientations budgétaires elles-mêmes. Sur le rapport, messieurs, n'y voyez aucune attaque personnelle, je parle aux deux consultants de Grant Thornton. Je trouve extrêmement choquant qu'on ait recours à un cabinet de conseil pour présenter les orientations budgétaires de la Ville à hauteur de 30 000 euros, quand on voit la panade, pardonnez-moi le terme, dans laquelle on est aujourd'hui en matière de fonctionnement.

Encore une fois, ça ne vous met pas en cause à titre personnel, ce serait totalement inconvenu de ma part, mais je trouve ça vraiment choquant et je trouve que cet exercice de présentation de l'orientation budgétaire, aurait pu être le fait, par exemple, du Directeur général des services, qui a très certainement les fonds et les compétences pour le faire. Je n'en doute pas un seul instant. Ça aurait pu être le fait de l'adjointe aux finances. Et, en tout cas,

normalement, on n'a pas besoin d'un cabinet de conseil pour présenter au moins la partie macro éco, c'est-à-dire les 10 premières pages du rapport que j'ai lu en détail.

La partie, les 10 premières pages du rapport, c'est du macro éco. J'imagine, messieurs, que vous vendez ça en copier-coller à d'autres collectivités. Il n'y a pas à culpabiliser là-dessus, tout le monde le fait, ça fait partie du métier. La partie qui suit, c'est la partie plus politique, et la partie plus politique, c'est pas non plus à vous de le présenter. Le premier point, c'est sur ça, c'est ce rapport. Je trouve que vraiment, 30 000 euros pour 10 pages de contexte général macro éco et ensuite des orientations, c'est pas normal. Un deuxième point sur le rapport, mais là je suis extrêmement choqué. Alors, je dis, Madame la Sénatrice, Monsieur le Maire, mais je trouve ça très choquant. Je trouve choquant de faire appel à des consultants pour présenter les projets des orientations budgétaires. Précisément la partie projets, vous avez évoqué à plusieurs reprises les projets et le fond des projets eux-mêmes, et ça, c'est vraiment la vocation de l'organe délibérant, majorité comme opposition. C'est pas à vous de le faire.

Encore une fois, il n'y a rien de personnel, mais je trouve ça terriblement choquant, pas normal du tout. Sur le fond du diagnostic posé, vous dites, Monsieur le Maire, que vous avez fait une sorte d'exercice de vérité : "Regardez, ça ne va pas fort, mais on a fait un exercice de vérité, c'est déjà ça, c'est déjà pas si mal." Et puis, on sent que vous avez demandé, il y a une commande dans ce rapport, il y a une commande dans la commande, bien évidemment, vous avez demandé aux consultants, autant que faire se peut, de minimiser les dégâts et autant que faire se peut, de minimiser la situation. Et vous leur avez demandé, en particulier, de sortir, tel un lapin du chapeau, ce fameux rattrapage des factures en perte à hauteur de 1 900 000 euros, dans le but de minimiser un peu les erreurs de gestion des trois dernières années.

On va en parler, mais ce lapin du chapeau, comme le mantra de Florence, il revient tout au long de ce rapport, il est présent pratiquement toutes les cinq pages. Moi, je vais vous montrer que cet argument, il est sinon fallacieux, je n'ai pas cette prétention, mais il est éminemment discutable. Mais avant une question préalable : pourquoi vous avez attendu 2002 pour faire ce rattrapage de factures ? 2022, pardon, excusez-moi. Pourquoi vous avez attendu 2022 ? Il y a en principe, en comptabilité publique, comme en comptabilité privée d'ailleurs, c'est le principe du rattachement des charges à l'exercice. Alors, pourquoi diable vous arrivez en mars 2020 ? La première année, je le concède, c'est ingérable, on le découvre, etc. Mais en 2021, vous auriez très bien pu réaliser qu'il y avait un problème récurrent, récurrent, c'est toujours le cas aujourd'hui, de non-paiement à échéance des factures et vous auriez pu corriger le tir dès 2021.

Sauf que si vous l'aviez fait en 2021, eh bien, le résultat qui faisait l'épaisseur du trait, c'est-à-dire 500 000 euros, il aurait été déficitaire, et votre exercice 2021, il aurait été déficitaire. Et, au passage, se pose quand même une question sur le (compta) public, en tout cas, ce qui le fait, c'est que le compte de gestion et le compte administratif, je doute fondamentalement de leur sincérité et je me demande même si on ne sera pas obligés de les revoter, parce que franchement, ce problème de rattachement des charges à l'exercice, c'est quand même un vrai problème d'ordre juridique. Le deuxième point, c'est qu'on va reprendre cet exercice de rectification, de neutralisation. Vous pouvez écouter, Monsieur le Maire, quand l'opposition s'exprime. Nous, on vous écoute quand vous vous exprimez. Nous, on vous écoute.

On va reprendre cette histoire de 1 900 000 euros. Vous dites tout au long du rapport : "Quand on prend le budget général, on est à peu près à 55 millions d'euros. Quand on prend le budget général, si on neutralise ces dépenses exceptionnelles en 2022, le ratio d'épargne brute, il est plus de 3,6 millions d'euros en valeur, il est de 5,5 millions d'euros, en gros 10 %." Le fameux seuil d'alerte dont vous avez parlé. C'est ça que vous dites. Sauf que vous avez pris d'un côté, le soin de neutraliser les recettes exceptionnelles, les dépenses exceptionnelles, mais vous n'avez pas neutralisé les recettes exceptionnelles. Or, en 2022, il y a eu 1 200 000 euros de recettes exceptionnelles, qui se décomposent, je ne veux pas vous infliger les chiffres, mais qui se décompose en subventions d'ARS pour le centre de vaccination, des charges qui étaient une annulation de charges à hauteur de 500 000 euros. Et puis, il y avait un troisième poste, je ne me souviens plus, mais c'était assez important. Et au total, ces recettes exceptionnelles sur l'année 2022, c'était bien 1 200 000 euros.

Ce qui fait que si vous aviez été, c'est quand même du bon sens, paysan. Si vous aviez été totalement intègre intellectuellement, vous auriez dû neutraliser à la fois les recettes et les dépenses exceptionnelles. Et auquel cas, vous ne pourriez pas vous permettre, comme vous le faites à la fin de ce rapport, de dire que finalement on tutoie le seuil d'épargne brut à 10 %, 9,9 %. En fait, on reste bien en deçà, on reste bien en deçà, on reste même en deçà de huit. Même si vous faites l'exercice que vous avez fait, c'est-à-dire vous neutraliser les dépenses exceptionnelles. Donc ça, je trouve que ce n'est pas honnête intellectuellement par rapport aux élus, parce que même si votre rapport, il est extrêmement fouillé, c'est quand même un point, moi, qui me pose souci. Si vous aviez, admettons que je ne sais pas, peut-être que vous avez zappé ces recettes exceptionnelles, qu'au fond ce n'était pas important. Moi, je crois que vous avez rédigé le job avec une commande implicite. Et la commande implicite, c'est minimiser la gravité de la situation.

Et d'ailleurs, Carine dit : "Vous avez employé le conditionnel." Moi, je veux dire que de façon inconditionnelle, vous avez employé le conditionnel tout au long du rapport. On a même le sentiment, quand on lit le rapport entre les lignes, que vous n'y croyez même pas à ce que vous racontez. Tellement cet atterrissage, il semble improbable et impossible à réaliser. En tout cas, c'est vraiment ce qui ressort du document tel que je le reçois. Sur la proposition d'orientation budgétaire, on a aucun plan de trésorerie, même pas le moindre prévisionnel de trésorerie. On a des projections à échéance 2026, en dépenses et en recettes, mais on n'a pas de prévisions de trésorerie. Et d'ailleurs, ce soir, au sein de cette assemblée délibérante, on ne sait rien de l'état de la trésorerie de la Ville. On n'en sait strictement rien.

Je vais conclure. En tout cas, je voudrais dire, je pense que vous avez jeté par-dessus bord une doctrine qui prévalait dans cette ville depuis Jean Hieaux. Et cette doctrine, c'était de dire : "Quand on finance les investissements, quand on finance ces investissements, on le fait principalement avec le socle de l'excédent de fonctionnements et on le fait accessoirement avec de la dette." C'était une doctrine extrêmement sage, parce que Monsieur Jean Hieaux était extrêmement sage, et cette doctrine avait été reprise par Gérard Hamel qui l'avait renforcée, il était même allé un peu plus loin que ça. Vous avez jeté par-dessus bord cette saine doctrine, et aujourd'hui vous êtes dans le gaspillage le plus complet. Alors, pour conclure, moi je vais vous dire, le vrai problème de fond, c'est que pour restaurer l'attractivité de Dreux, vous vous êtes lancé dans des dépenses qui n'ont rien à voir avec la restauration de

l'attractivité de Dreux. C'est pas en faisant ces investissements-là que vous allez réparer la voirie qui est dans un état absolument pitoyable et qui est la première vitrine des gens qui viennent visiter notre ville.

C'est pas en faisant ces investissements-là que vous allez réparer le mur du bâtiment qui est en face de la loge du gardien, au stade du Vieux-Pré, qui est en train de s'écrouler et qui a été masqué un petit peu par une vague tôle ondulée. On se croirait dans un bidonville au Nigeria tellement c'est pitoyable. Ce sont les gens du panoramique qui le disent. Demandez-leur. C'est vraiment dans un état pitoyable et c'est pas le seul bâtiment municipal qui est dans cet état. Et c'est pas le seul équipement sportif qui souffre d'un tel défaut d'entretien. Donc, il y a vraiment un problème. Et je pense que le problème de fond, c'est la crédibilité. Vous n'êtes pas crédible dans ce que vous présentez en termes d'orientation budgétaire. On va dans le mur, ça ne passera pas. Et ce que vous avez prévu en termes de projets ne nous permettra pas de passer. Sachez-le tous qu'on va vers de graves difficultés et ça ne passera pas. Ça ne passera pas, quel que soit le budget que vous présentez, si vous ne prenez pas de vraies mesures d'économies, de vraies mesures d'économies.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Madame Archambaudière.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Je vais faire plus court et plus simple. Parce que je n'aurai pas la pertinence des chiffres qu'a mon voisin. Juste deux, trois choses. Vous allez être accompagné, Monsieur le Maire, et votre équipe, par le cabinet, ici présent, pour l'accompagnement au changement, dans les trois années qui viennent. On connaîtra certainement le financement. Ce qui me dérange, c'est que vous n'avez pas été accompagné les trois dernières années pour faire un changement dans l'autre sens. Finalement, on aurait pu vous accompagner, parce qu'on avait dit depuis le début que ça posait des problèmes. Mais non, ça ne pose pas de problèmes. On achète des voitures, on en a besoin. Mais non, ça ne pose pas de problèmes, on a les moyens, on embauche, la ville en a besoin. Il n'y avait jamais de problèmes. Et aujourd'hui, on va mandater un cabinet pour faire des économies. Mais c'était simple, il ne fallait pas acheter toutes ces voitures, il ne fallait pas embaucher tout ce personnel. C'était tellement logique. Mais a priori, la logique, ça ne concerne pas tout le monde. Maintenant, sur vos promesses. Les promesses de campagne c'était, changer Dreux, c'est vrai que la patinoire est revenue. C'était pas de votre fait puisqu'effectivement c'était une promesse de Gérard Hamel. Je pense que vous y étiez aussi à l'initiative, c'est ce que l'ancien maire nous avait dit. Coûte que coûte, il faut que ça se fasse. Malgré tout, ça se fera. Je pense que ça se fera, je ne sais pas comment, mais ça se fera certainement. La cuisine centrale, oubliée. La gratuité des bus, oublié. La voirie qui devait être faite, on voit l'état de la Grande rue. Par contre, il y a une belle maquette, ça, c'est un investissement très utile. Il y a une très belle maquette quand on est dans le beffroi. Par contre, quand on se retourne et qu'on regarde la Grande rue, à la place, avant quand on enlevait, quand il y avait une pierre qui était cassée, on la remplaçait par une dalle. Maintenant, on met du bitume, parce que c'est beaucoup plus chic le bitume. Et ça, c'est très bien pour la notoriété de Dreux et pour faire venir du monde. Alors, voilà, moi, ça me gêne vraiment beaucoup. Je ne parlerai pas d'épargne brute, parce que sinon on va faire le tour avec la même chose. Vos promesses de campagne en investissement, il reste la place Rotrou. Je crois que c'est ce qui reste de vos trois années que vous venez de passer à la tête de la mairie. Et je pense que certains agents de la ville vont déchanter très vite, parce qu'il va falloir licencier du personnel. Je ne sais pas

comment vous allez faire, mais je pense que c'est les petits qui vont toujours trinquer, comme d'habitude, et que ça ne va pas trop vous déranger, mais les Drouais ne vous diront pas merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Archambaudière. Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Monsieur le Maire, vous savez que je ne suis pas une spécialiste des finances, aussi je vais me contenter de poser des questions très simples qui demanderont, vous allez voir, des réponses très simples. Je reprends les chiffres, parce que malheureusement ce sont les mêmes. Pour les investissements au 31 décembre 2020, la capacité de remboursement de l'emprunt était de quatre ans. Nous sommes aujourd'hui à presque 14 ans, ce qui veut dire qu'on est au-delà du plus, au-delà du maximum. Ce qui veut dire aussi que les Drouaises et les Drouais ont une dette de plus de 49 millions d'euros, on était à 35 millions en 2020. Là, on vient de nous expliquer que tout va aller bien un jour, dans le document-fleuve qui nous a été présenté. Au passage, permettez-moi de dire aux deux consultants que l'Eure-et-Loir s'écrit sans E. C'est le Loir, c'est pas la Loire. Cela dit, tout le monde ne peut pas connaître la ville. Si vous disiez que cet argent était destiné à faire des travaux pour que les bâtiments publics, les écoles, par exemple, soient aux normes actuelles, pour faire des économies d'énergie, il n'y aurait rien à redire. Des dépenses qui engendrent des économies, on peut le comprendre et ce sont des dépenses vertueuses.

Mais le budget dont nous sommes en train de parler, c'est l'utilisation de l'argent des Drouais, et cet argent, qu'il provienne de subventions de l'État, de la région, de l'Europe, d'où que ça vienne, c'est toujours l'argent des contribuables. Et ce soir, on parle de ratios, on parle de graphiques, mais on parle quand même d'une somme considérable. Le budget de la ville, c'est 75 millions d'euros, si je ne me trompe pas, 75 millions d'euros. Vous ne pouvez pas utiliser cet argent de manière aussi imprudente et dangereuse. Force est de constater que toutes les communes de France subissent l'inflation. Elles ont subi, elles subissent la hausse du coût de l'énergie. Elles ont toutes géré le Covid. Alors pourquoi beaucoup de collectivités s'en sortent et pas nous ? Ça, c'est ma première question. La patinoire, votre projet phare est trop cher, et la transformation du square de la République n'est pas une urgence. Et j'ai envie de reprendre les propos de Madame la Sénatrice lundi, quand elle a interpellé le Président de l'agglomération, elle a dit : "Quand on n'a pas les moyens de faire, on ne fait pas." Ma seconde question est : pourquoi vous obstinez-vous dans ces projets fous ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Phillippe. D'autres questions ? D'autres interventions ? Monsieur Rossion.

Pascal ROSSION : Je vais revenir sur deux chapitres, celui des frais de fonctionnement courants, chapitre 011, et celui sur l'ensemble des frais de fonctionnement. Pourquoi ? Parce que sous les différents mandats de Gérard Hamel, ces deux postes étaient scrutés à la loupe, aidé en cela par son directeur financier de l'époque, Monsieur Yanga Kanda. Qui est directeur des finances actuellement, on se pose des questions, afin de dégager de l'épargne qui était versée sur le budget d'investissement. Or, les frais généraux sont passés de 11 millions au 31 décembre 2020, à 17,4 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 6,4 millions en deux ans, soit un pourcentage de 58 %. Quant aux frais de personnel, ceux-ci sont passés de 23 millions au 31 décembre 2020, à 26,8 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 13 %, et qui représente en chiffre, 3 millions. Et cela pour combien d'agents

recrutés ? La situation financière est donc très dégradée et malgré cela, vous prévoyez d'augmenter les frais de personnel de 800 000 euros de plus. Est-ce bien raisonnable ? Quant à l'ensemble des frais de fonctionnement, ceux-ci augmentent de 10,8 millions d'euros, soit une augmentation de 26 %. En effet, au 31 décembre 2020, ils étaient à 41 millions, ils passent à 51,8 millions au 31 décembre 2022.

Avec une telle gestion, vous avez entraîné la ville vers un désastre financier. Comment comptez-vous sauver la ville de cette catastrophe annoncée ? Cela est préoccupant. Comment allez-vous pouvoir continuer à gérer la ville sans augmentation de l'imposition locale ? Je crains que votre effet cloche des dépenses de la ville présentées au début de votre mandat se transforme en une seule courbe ascendante comme un tremplin pour nous envoyer dans le mur.

Monsieur le Maire : Je vous invite à éteindre votre micro. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur l'épargne brute et l'épargne nette, et les conséquences que cela engendre pour les Drouais. Pour l'épargne brute, l'épargne brute, ce sont les économies réalisées sur la section de fonctionnement après le remboursement des intérêts de la dette. En décembre 2020, 8,7 millions, décembre 21, 4,5 millions, décembre 2022, 3,6 millions. On va où, Monsieur le Maire ? On va où ? Comment voulez-vous faire ? En termes de l'épargne nette, ce sont les économies réalisées après le remboursement du capital de la dette. Décembre 2022, 6 millions d'euros, décembre 2021, 1,4 million d'euros, décembre 2022, zéro, zéro, zéro. On est à zéro. Comment vous allez expliquer ça aux Drouais ? C'est pas possible.

Épargne zéro, cela signifie que nous allons dépendre totalement des banques et de l'emprunt pour le moindre investissement supplémentaire, le moindre trou, le moindre trou dans la chaussée, la moindre dalle manquante dans la Grande rue, la moindre fenêtre supplémentaire à changer pour les écoles. Cela signifie que la ville devra lever l'emprunt. Fatalement, on va dégrader le service public. Mais je vous rappelle que l'emprunt est totalement interdit. Je vous rappelle qu'il est totalement interdit par les règlements de la norme de lever l'emprunt. Je reprends, excusez-moi, je n'ai pas l'habitude. Pour combler et faire les petits travaux nécessaires à l'entretien de la ville, les trous, les fenêtres...

Cela signifie que la ville devra lever l'emprunt. Mais je vous rappelle qu'il est totalement interdit par le règlement de la norme de la comptabilité M57 de lever l'emprunt. La M57 interdit aux communes de s'endetter pour rembourser l'emprunt contrairement à l'État. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, on va dans une situation très difficile, c'est très grave, très grave pour tous les Drouais. Je ne sais pas comment on va s'en sortir et aujourd'hui, ce n'est pas les discours candidiens que nous apportent ces deux messieurs, qui vont nous faire croire que ça va aller mieux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Dautrey. Une dernière intervention ? Monsieur Alim.

Jacques ALIM : Moi, ça va être rapide. Ces documents, c'est à la page 793. Il y a un petit tableau qui parle des évolutions des soldes intermédiaires de gestion (de projet) en budgétaire, tout en pourcentage. Vous allez m'expliquer. Juin 2022, si je parle de taux

d'épargne nette, en 2022, je suis à 0 %. Après, je me retrouve à - 4,7 %, - 2 %. La question que je me pose, c'est est-ce qu'on est à découvert ou pas ? C'est ça la question. Est-ce qu'on va être à découvert ou pas ?

Monsieur le Maire : Autre intervention ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Mes chers collègues, la situation est grave. Il faut l'avoir en tête, la situation est dramatique. On veut nous faire croire que, à travers ce rapport d'orientation budgétaire, que la situation peut se redresser. Croyez-moi, il va falloir un mandat, voire deux, pour redresser la situation. Quand on est arrivés aux affaires, la situation financière était très bonne, en juillet 2020. Quand le maire a pris les clés, et il l'a reconnu à plusieurs reprises lors de Conseils municipaux, que la situation était très bonne. Aujourd'hui, il nous dit que la situation n'est pas bonne. Il trouve des raisons pour justifier sa mauvaise gestion, son incompétence, par le coup de l'inflation, la crise énergétique, les factures qui n'ont pas été payées, mandatées, sur le bon exercice. L'une des promesses phares de ce mandat, c'était la réduction du taux des impôts. Il n'en parle plus. Il parle même de les augmenter, entre les lignes. La première question, c'est, elle aura bien lieu cette diminution de l'imposition ?

Parce que dans les quartiers, dans le centre-ville, les gens en parlent. Ensuite, si on reprend les éléments du rapport d'orientation budgétaire et pour compléter ce qui a été dit par les collègues, quand on prend un cabinet pour élaborer un rapport d'orientation budgétaire, avec un coût de 30 000 euros, je le découvrais ce soir, pour moi, ce rapport doit être complet. Et moi, ce rapport, il n'est pas complet, conformément au Code général des collectivités territoriales, Messieurs, il manque le plus important. Vous avez évoqué quelques projets, mais il n'y a pas le plan pluriannuel d'investissement, donc plan pluriannuel d'investissement. Ça veut dire tous les investissements que le maire et son équipe prévoient jusqu'à la fin du mandat. En page 4, 1.22, chapitre 11, on va baisser de 200 000 euros à partir de 2024. 200 000 euros, on était à 13 millions d'euros, on finit au 31 décembre 2022 à plus de 17 millions d'euros. Et ils prévoient une diminution de 200 000 euros. Soyons sérieux. L'évolution des frais de financiers, avec 35 millions de dettes au départ, les frais financiers s'élèvent à plus de 900 000 euros. Comment vous pouvez faire ? Vous ne pouvez pas. Vous êtes coincé. Vous êtes coincé. Et comme vous n'avez pas de courage, pas de courage politique, pas de courage de prendre des décisions, vous ne ferez rien. C'est que des mensonges ce soir.

On essaie de vous berner, mes chers collègues, et il ne faut pas tomber dans ça. Le niveau d'investissement va baisser. Vous nous dites : "Le niveau d'investissement va baisser." Automatiquement, le FCTVA va baisser, si le niveau d'investissement baisse, le FCTVA va baisser, donc moins de recettes. La capacité de désendettement, elle ne passera jamais comme par enchantement, à 3,8 en 2026. Soyons encore sérieux. Aucune chance, c'est pas possible. Parce qu'il ne prendra pas de décision, le maire. C'est pour ça, nous, on crie haut et fort : "Il faut qu'il démissionne. Il faut qu'il démissionne." Regardez la situation.

Vous n'avez pas le droit de laisser cette situation. Les Drouais s'en souviendront. La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la ville de Dreux, c'est à cause d'une seule personne, le maire de Dreux. Et mes chers collègues, chacun doit prendre ses responsabilités. On n'est pas sur le vote du budget. Très prochainement, le 11 avril, on va voter le budget et prenez vos responsabilités, parce que les Drouais s'en souviendront. Et puis, les contradictions dans ce

rapport, il y en a plein des contradictions. C'est hallucinant les contradictions. Je suis choqué. En fait, je suis choqué. Je suis abattu et on doit réagir tous ensemble. On doit réagir tous ensemble pour relever la collectivité, pour éviter que cette collectivité se retrouve sous tutelle, parce que c'est ce qui va arriver.

Et vous savez ce qui va arriver ? Et vous savez ce qui va se passer ? Eh bien, l'État, son seul levier, c'est la fiscalité, on paiera tous beaucoup plus d'impôts. Voilà ce qui va se passer. Et si vous décidez de poursuivre dans cette dynamique avec le maire en place, vous avez tous aujourd'hui, ce soir, une grande responsabilité. Je n'ai pas fini, Monsieur le Maire, je n'ai pas fini. J'ai noté plein de choses. Page 33, 4.22, pour financer les investissements, la ville de Dreux pourra s'appuyer sur les recettes, l'épargne brute générée par la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cette affirmation est doublement fausse. Elle est doublement fausse, parce que ce n'est pas l'épargne brute qui finance les investissements, mais c'est l'épargne nette. Et vous le savez très bien, Messieurs. L'épargne nette, elle est à zéro, elle est à zéro. Elle va être à - 4, - 4.

Quelqu'un a posé la question tout à l'heure pour les emprunts, c'est les ratios que les banques regardent. Vous l'avez dit vous-même, Messieurs. On ne pourra pas lever d'emprunt et c'est tant mieux. Mais par contre, il faut prendre des décisions, il faut avoir du courage politique et prendre des décisions. Et ça, le Maire ne sait pas faire.

Après, oui, le coût de l'énergie, oui. Quand on voit le tableau des arbitrages budgétaires qu'on a publié cette après-midi, quand on voit qu'il y a 234 000 euros, ou 240 000 euros pour les bâtiments, alors que le coût de l'énergie a été multiplié par quatre pour la ville de Dreux, d'après ce que vous nous dites, parce que vous allez inscrire 6 millions d'euros sur l'énergie. Il faut l'anticiper tout ça, Monsieur le Maire. Il faut mettre les moyens sur la rénovation énergétique de nos bâtiments, 240 000 euros. Par contre, il met le même montant pour un service qui ne sert à rien. Le service événementiel qui ne sert à rien, c'est du vent. 240 000 euros, ils ont le même montant de crédits pour l'année 2024, et ça ne choque personne, ça ne choque personne. Réveillez-vous, mes chers collègues. On va droit dans le mur. Et si vous laissez ce maire en place, les Drouais s'en souviendront, s'en souviendront. Nous, on demande votre démission au vu des éléments que vous nous avez présentés ce soir.

Monsieur le Maire : Je vous laisse éteindre votre micro, Monsieur Hirti. Une dernière intervention peut-être ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Moi, je vais vous promettre d'être court et je vais essayer de tenir cette promesse, puisque je crois que l'essentiel a été dit, en ce qui concerne notre groupe, brillamment dit par Madame Gentil. Moi, j'en viens simplement aux questions, parce que vous l'avez dit sur les points sur lesquels on peut agir, finalement, je voudrais juste vous rappeler, qu'à Dreux, on paye très cher nos impôts, donc ce ne serait pas acceptable pour ceux qui payent des impôts notamment, qu'il y ait une augmentation. Alors, la dette, on nous dit qu'on ne peut pas emprunter plus, je crois que, je ne vais pas reprendre tout ce qu'on avait dit et ce qu'il ne fallait pas faire, maintenant c'est fait. La question vraiment que je me pose, c'est : qu'est-ce qu'on fait maintenant ? C'est-à-dire que je crois vraiment que sur les ambitions que vous avez, sur les projets, en tout cas, déjà à la base, pour certains qui sont des projets qu'on ne partage pas, je ne vais pas revenir à la patinoire, etc. Mais de toute façon, quand bien

même on apprécierait certains de vos projets, mais il va falloir renoncer à certains projets puisqu'il nous faut faire des économies.

La vraie question c'est : à quoi on renonce ? Parce que je veux quand même rappeler que, quand bien même on en resterait à des projets, on équilibrerait, on a encore dans notre ville, malheureusement, des gens qui souffrent. On a encore des gens qui sont dans des habitats insalubres, qui ont encore des problèmes de chauffage. Il y a des investissements importants qu'on devrait faire pour les Drouais, et qui sont au-delà d'un certain nombre de projets et certains qui peuvent être entendables, mais je crois qu'on n'en a pas les moyens. Je lisais tout à l'heure, est-ce qu'il ne faut pas reporter ? Je ne vais pas vous parler encore une fois de la patinoire, mais est-ce qu'il ne faut pas reporter les travaux que vous prévoyez par exemple sur l'église Saint-Pierre ? Est-ce qu'on a 2,4 millions à mettre dedans ? Et il y a des tas de décisions comme ça, je crois qu'il serait sage de les reporter.

Ma question, au-delà de toutes les analyses, c'est de dire : à quoi allons-nous renoncer, et comment allons-nous gérer aussi ? Parce qu'on parlait aussi des emplois, comment allons-nous gérer aussi ? Parce qu'il n'y a pas le choix au fait de restreindre le nombre de salariés. Je sais bien que quand ils sont titulaires, ça ne se fait pas comme ça, mais il y a aussi un problème de salariés puisque ça a été dit de façon claire. Quelles sont les solutions qu'on va apporter pour amortir cette période plateau ? Qui même en phase de plateau est encore un peu trop haute, il faudrait descendre. Voilà la question.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? On a fait le tour ? Je vous remercie. Je vais commencer par laisser la parole... Pas mis en cause, mais en tout cas, un peu chahuté, là-dedans. Peut-être mis en cause, oui. Je vous laisse répondre... Ah, bien sûr, Lydie. Excuse-moi, je t'en prie.

Lydie GUERIN : Je voulais prendre la parole, parce qu'effectivement, elle a raison, Josette. Il faut laisser les compétences aux compétences. Moi, je n'ai pas la compétence d'être directeur financier. C'est pour ça que j'apprécie beaucoup l'accompagnement du Grant Thornton. Je vous rappelle que j'ai assisté aux 44 rounds budgétaires. Et effectivement, je n'accepte pas, je vais être très claire, la façon dont vous vous adressez au cabinet Grant Thornton. On a besoin d'avoir des gens qui ont des compétences, de vraies compétences. Il ne suffit pas de faire de la cuisine. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, excusez-moi, excusez-moi, la deuxième chose, la deuxième chose, c'est que je suis assez interpellée sur le fait que vous dissociiez l'équipe, puisque en 2020, il me semblait que vous faisiez partie de l'équipe et que sur les dépenses de fonctionnement, vous étiez présents et associés. Nous, je peux vous dire que tous les élus présents qui sont restés en accord avec le maire lors des rounds budgétaires, lors des rounds budgétaires, excusez-moi, je termine. D'accord ? Effectivement, ils ont remis, avec les services, en cause leur fonctionnement. Notamment, on leur a demandé tous des efforts budgétaires. Donc, je vous trouve assez méprisant vis-à-vis des élus qui sont ici.

Josette PHILIPPE et André HOMPS: Pas du tout.

Lydie GUERIN : Excusez-moi. C'est, en tout cas, le ressenti.

Monsieur le Maire : Tout le monde s'est exprimé, personne ne vous a interrompu. S'il vous plaît.

Lydie GUERIN : C'est le ressenti, en tout cas, je pense, que mes collègues ont ce soir, parce que chacun a fait des efforts et vous savez que ça n'a pas été facile. Les décisions ne sont pas faciles à prendre. Et je vous rappelle qu'en 2020, 2021, 2022, vous étiez avec nous. Donc, certes, on a eu des divergences. Certes, elles peuvent se comprendre. Elles peuvent se comprendre. En attendant, vis-à-vis de l'équipe municipale, on est tous responsables. Excusez-moi, peut-être que ça vous énerve, ça vous agace. En attendant, je trouve qu'on ne peut pas avoir un dialogue comme ça sur une équipe qui a été mise en place et élue par les Drouais. Effectivement, vous n'êtes pas d'accord avec les propositions, le cabinet Grant Thornton a noté, parce que je pense qu'il y a des éléments que vous n'avez peut-être pas pu comprendre, parce que vous êtes comme moi, vous n'avez pas toutes les compétences budgétaires. En attendant, je souhaiterais qu'on travaille dans le respect. Dans le respect, d'accord ? Moi, j'ai tout à fait confiance dans le cabinet Grant Thornton et je suis tout à fait le maire, même si nous avons eu à un moment donné des divergences, qui n'étaient pas celles-là. Et en attendant, je souhaite que vous soyez respectueux envers l'équipe municipale. C'est tout.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur Hirti, s'il vous plaît. Rendez-vous compte quand même. Bon, on est dans le débat d'orientation budgétaire. Très gentiment, je suis là, je donne la parole un par un, j'écoute plein de choses, des fois excessives, des fois désagréables, des fois avec du complotisme, ou des fois des gens qui en font des cas personnels, c'est flagrant. Ça déborde, ça devient ridicule. Franchement, je vous le dis. Je veux dire, cette espèce de haine de certains envers moi, OK, si vous voulez. Mais ça me glisse dessus simplement. Ce que je voulais essayer de faire comprendre, c'est que ça donne une ambiance dans ce Conseil municipal, une impression aux gens qui nous regardent, qui est détestable. Mais voilà. Non, Florence, ce n'est pas ça. Après, on peut avoir une vision, on peut s'inquiéter, etc. Mais qu'on le fasse avec son cerveau, rationnellement, avec des arguments qu'on prend. OK, on fait de la politique, quoi. Mais quand ça déborde comme ça de haine, visée vers moi, ça ne me fait ni chaud ni froid, mais je trouve que ça crée une ambiance ici assez délétère. Et je suis même sûr qu'il y a des conseillers municipaux de l'opposition qui sont gênés par l'ambiance. Je vous ai écoutés, on vous a tous écoutés sagement. Lydie, parce qu'elle a fait 44 (ans de) budgétaire, elle a passé un temps infini avec les services, le cabinet, etc., quand ça prend la parole pour donner un peu son impression et que j'entends des commentaires de Dreux au Cœur, de Josette, d'Aïssa, de Jacques qui vocifèrent, écoutez-moi sa réponse.

Je suis surpris par votre comportement, je vous le dis. Ça crée une ambiance. On peut être en désaccord, mais dans le respect. Et je pense que, excusez-moi, votre comportement, il n'est pas respectueux. C'est tout ce que je voulais vous dire. Et prendre la parole de manière comme ça, tout à fait libre, ce n'est pas l'organisation d'un Conseil municipal. Je suis désolé de vous le dire. Je laisse Grant Thornton répondre sur les éléments qu'ils voulaient apporter et je dirai un mot de conclusion.

Adrien SERRE : Merci, Monsieur le Maire. Quelques éléments peut-être déjà sur le fond. En effet, aujourd'hui, il y a un certain nombre de villes et intercommunalités qui, face au contexte d'inflation et de différentes évolutions sur les dépenses, font jouer la variable qui est assez

classique, qui est celle de l'arbitrage sur l'investissement. Mais il y a une nouvelle variable qui est très clairement apparue ces derniers mois. Là, pour le coup, on n'est pas sur une commande. Si vous ouvrez la Gazette des Communes, qui est quand même le journal qui fait référence sur la vie des collectivités, aujourd'hui, il y a quand même un certain nombre de collectivités qui ne bouclent même pas leur budget en fonctionnement, ce n'est pas aujourd'hui le cas de la ville de Dreux, et c'est beaucoup plus inquiétant. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, dans le document, dans le rapport qui est présenté, on a malgré tout un investissement qui demeure et un fonctionnement qui se tient encore. Il faut avoir ça à l'esprit.

Un deuxième point peut-être sur le décalage. Vous nous dites : "Vous voyez, dépenses-recettes. Mais cette année, il y a eu un élément quand même très important. Les dotations sont poussées, le niveau de recettes et de fiscalité lui-même est soutenu par la révision des valeurs locatives", oui. Mais l'évolution des dépenses est sans commune mesure avec l'évolution des recettes. Donc, on a véritablement cet écart qui se crée.

Peut-être sur la partie de l'investissement, c'est peut-être un élément en effet sur lequel on n'a pas été suffisamment clairs. On ne va pas revenir sur les diapos, je pense que le document est suffisamment précis, je vous propose d'aller le revoir. Il y a dans le cadre de cet emprunt qui a été mobilisé l'année dernière en 2022, de 15 millions d'euros, il a été mobilisé, c'est-à-dire qu'il a été tiré par la collectivité, mais l'ensemble de l'emprunt n'a pas été consommé dans une dépense. C'est-à-dire qu'il a été tiré, mais il n'a pas été consommé au titre d'un investissement. Donc, c'est-à-dire que dans le résultat 2022, il demeure un report qui est important. Il faut toujours distinguer en analyse financière le résultat de l'exercice et les reports qui s'accumulent, qui viennent des années précédentes, ou là, en l'occurrence, d'un emprunt non consommé. Donc, il y a quand même un certain niveau de report en recettes d'investissement qui vient notamment financer la partie importante d'investissement au titre de 2023. Ça, c'est peut-être un élément d'éclairage.

Sur le niveau des échanges, en tous les cas, mon intervention s'arrêtera là, je vous rassure, par mon parcours, par également l'éthique qu'on a dans ce travail, on est extrêmement précautionneux de l'argent public. C'est le sens même de nos interventions dans 100 % des cas. Et je vous rassure, le ROB, le rapport, la présentation, le travail qu'on a pu avoir avec les services ne représentent pas bien sûr les 30 000 euros. Ce n'est qu'une partie de notre intervention puisqu'on aura encore un certain nombre de missions. Et on souhaite, bien sûr, les mener à bien avec la ville de Dreux et l'ensemble des services. Puis, peut-être un dernier point. Dans tous les cas, vraiment, Monsieur le Maire, vous nous avez passé une commande. J'espère que je ne vous ai pas trop déçu ce soir, parce que manifestement, la commande, l'exercice de transparence vous a amené un certain nombre de turpitudes. J'en suis bien désolé, mais vous voyez, je pense qu'en effet, on a aussi fait la démonstration qu'on n'était pas du tout sur commande, puisqu'on a parlé d'un certain nombre d'éléments, de dégradation.

Monsieur le Maire : Pour dire la vérité, ce document de présentation, je l'ai vu pour la première fois ce matin.

Adrien SERRE : Voilà. Donc, j'espère dans tous les cas que l'ensemble du Conseil municipal a une... je ne cherche pas à avoir un effet de confiance. Mais j'espère que vous avez une idée sur la façon dont on travaille et sur le rendu qu'on a pu faire.

Monsieur le Maire : Allez, je vais venir aux conclusions. Tu voulais dire un petit mot, Lydie ? J'ai vu que tu as essayé de choper le micro. Pardon ? Non, les questions sont terminées. Je conclus. Alors, simplement, je dis un mot de conclusion, mais quasiment, je voudrais qu'on puisse s'écouter chacun les uns les autres dans le respect.

Jacques ALIM : Oui. Mais il ne faut pas tourner le dos.

Monsieur le Maire : Voilà. Merci, Monsieur Alim. Dans le respect et qu'on puisse retrouver une forme d'écoute et de respect mutuel, ça me semblerait... Bon, Monsieur Alim, je vous demande juste d'arrêter, s'il vous plaît. Vous voyez ? Qu'on puisse s'écouter les uns les autres, qu'on puisse retrouver la sérénité. Moi, ce que je retiens de tous les échanges qu'on a pu avoir, Grant Thornton, croyez bien que c'est un cabinet qui est suffisamment installé et puissant pour pas qu'ils aient besoin de recevoir de commande. Voilà. Je n'apprécie pas trop les espèces de truc à la limite du complotisme.

Non, franchement, il n'y a aucune commande, c'est un lieu de transparence. Faire les questions et les réponses dans une démonstration, c'est assez simple. Mais la réalité, c'est qu'on a mis tout sur la table et je pense que c'était bien de le faire, c'était le souhait d'ailleurs, et d'avoir une perspective sur l'évolution. Les 15 millions d'emprunt, heureusement qu'on les a faits parce qu'on les a faits à un taux qui est record et qu'on ne ferait plus aujourd'hui, qui va nous permettre de continuer à investir jusqu'à la fin du mandat. On ne devrait pas avoir besoin de demander de nouveaux emprunts. On n'a pas de refus des banques aujourd'hui, ce n'est pas vrai. Mais on devrait pouvoir gérer tous les investissements qu'on a à faire jusqu'à la fin du mandat sans recourir à l'emprunt. Je pense que c'est une bonne chose, surtout que les taux ont tellement évolué que c'est des frais financiers en plus. Après, simplement, je dis ça, parce que si on pouvait retrouver un peu de calme dans ce Conseil municipal ? On peut ne pas être d'accord, mais il faut éviter de s'interrompre. Il ne faut pas non plus exagérer les propos.

Je vais donner un exemple, c'est pour illustrer les choses : des fois, j'ai envie de faire un peu de politique, j'ai envie d'attaquer un peu. Vous voyez, Monsieur Homps, par exemple, vous avez parlé de Gérard Hamel, de Jean Hieaux. Gérard Hamel, je me souviens que quand vous étiez élu, à quel point vous critiquiez ses budgets en disant qu'il ne savait pas faire des budgets. Donc, vous voyez que je pourrais répéter ça, je vous le dis, mais il y avait des gens qui déjà... Bon, moi, ça me fait sourire. Voilà. Allez, je vous demande de prendre acte de l'ensemble des débats sur les débats d'orientation budgétaire.

André HOMPS : Pas de réponse. Zéro réponse. Aucune réponse sur le débat. Aucune réponse aux remarques.

Monsieur le Maire : Vous avez l'ensemble des documents, Monsieur Homps. C'est terminé.

Le conseil municipal **Prend Acte.**

29 – Modification du règlement budgétaire et financier

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Je prends acte des débats d'orientation budgétaire et je vous propose de passer sur l'avant-dernière les modifications des règlements budgétaire et financiers. Lydie, s'il te plaît.

Lydie GUERIN : La modification du règlement budgétaire et financier nous permet de reporter des crédits d'investissement pluriannuels, ce qui s'appelle AP/CP pour autorisations de programmes et crédits de paiement d'une année sur l'autre. Cette disposition s'impose quand le budget primitif n'est pas voté avant le 1er janvier de l'année.

Monsieur le Maire : Voilà. Questions ou observations ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention ? **À la Majorité, moins 6 voix contre :** André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, **et 7 abstentions :** Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN.

Je vous remercie.

Assemblées :

30 - Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Enfin, les décisions. Ce coup-ci, il n'y en a pas beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ? Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. J'ai deux questions sur deux décisions. La numéro 042 qui est relative à une demande de subvention du Conseil régional pour 163 000 euros, le Fonds d'intervention pour restructuration de l'immobilier commercial. Je voulais simplement vous demander de quel projet s'agit-il ? Et la décision numéro 49, idem, pour une demande de subvention, cette fois-ci au titre du Fonds vert de l'État de 100 000 euros pour le square de la République. 100 000 euros, oui, c'est ça, simplement. 42 et 49. Le 42, c'est de quel projet s'agit-il ? Et le 49, en ce qui concerne le square de la République, je pense qu'on nous a fait la demande à plusieurs reprises. On n'a toujours aucune idée de ce que vous voulez en faire. Le peu qu'on entend, le bruit de couloir n'est absolument pas rassurant. On vient d'évoquer les budgets, on vient de dire que ce n'était pas une priorité. Je pense qu'il est vraiment temps que vous nous disiez ce que vous avez en tête.

Monsieur le Maire : Le premier, c'est la poissonnerie, pour l'acquisition, du bâtiment, j'entends bien. Et le Fonds vert, le projet en tant que tel, c'est sur la renaturation des berges. Voilà, c'est ça. C'est bon ?

Le conseil municipal **Prend Acte.**

On a reçu trois questions écrites. Alors, Madame Philippe, je vous en prie.

Josette PHILIPPE : La question, effectivement, il y a eu un début de réponse tout à l'heure. Vous avez fait appel à plusieurs cabinets pour vous aider sur la partie financière, je viens de le voir, et sur la commande publique. Si oui, je vous remercie de bien vouloir nous communiquer le coût de la prestation par cabinet, s'il y en a plusieurs et les modalités de mise en œuvre. Voilà.

Monsieur le Maire : Je vous en prie, allez-y. Excusez-moi. Du coup, je n'ai pas répondu à Madame Philippe.

Maxime DAVID : C'est un commentaire de forme. Je souhaiterais, s'il est possible, qu'on ait la communication de ces questions orales aussi, parce qu'il y a un délai légal. Je crois que c'est à J-1 ? Ça doit vous laisser le temps (de vous y pencher).

Monsieur le Maire : En réalité, c'est à voir entre vous, parce qu'en fait, Madame Philippe m'envoie la question.

Maxime DAVID : J'ai d'autres exemples de collectivités où on reçoit aussi les questions des autres groupes.

Monsieur le Maire : Je ne crois pas. Maintenant, ce n'est pas obligatoire. C'est que chaque conseiller municipal peut m'envoyer une question écrite, écrite, parce que c'est à l'oral, mais c'est une question écrite, au moins 48 heures avant, si je ne dis pas de bêtise. Mais il n'y a pas d'obligation qu'un conseiller municipal dont la question émane diffuse aux autres. Il n'y a pas d'obligation.

Carine GENTIL : Il n'y a pas d'obligation, mais dans le respect du contradictoire, c'est bien.

Monsieur le Maire : Oui, c'est vrai que... Non, mais contradictoire. Après, ça n'ouvre pas à un débat, attention. Voilà. Simplement, c'est que Madame Philippe, par exemple, m'a envoyé la question deux jours et demi avant, Madame Iften, deux jours pile poil avant, genre pile poil avant, des fois, ça arrive le soir à 19 heures 40, Madame Iften. Voilà.

Puis, normalement, ils sont dans la finalisation du dossier. Mais après, s'il y a un conseiller municipal qui veut lancer une question et qui veut la garder de manière confidentielle, peut-être, parce qu'il y a une raison pour la garder de manière confidentielle, ça ne me choque pas. S'il y a un conseiller municipal qui veut la diffuser, des fois, ça peut être aussi un effet de manche des fois de vouloir faire un sujet sur lequel on veut intervenir et on veut le garder pour soi. C'est de la petite politique, mais ça existe aussi. Je ne sais pas. Mais si Madame Philippe veut la diffuser... Alors, si je ne dis pas de bêtises, je n'ai que les sommes en TTC. Grant Thornton, 30 138 euros TTC, c'est les chiffres qu'on m'a donnés. Et Marina Brodsky, donc sur la commande publique, l'audit sur la commande publique, 44 160 TTC, donc 36 000 hors taxe, puisqu'on récupère la TVA. Et voilà. C'était ce que vous vouliez savoir, Madame Philippe, c'est ça ?

Josette PHILIPPE : Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous en prie. Ensuite, il y avait deux questions qui étaient là, qui m'embêtent un peu puisqu'elles ne sont pas en lien avec le Conseil municipal. Je ferai peut-être une réponse globale, mais je vous laisse poser les questions. Donc, il y a Monsieur Hirti et Madame Iften.

Caroline IFTEN : Ma question, c'est qu'on a été interpellés par des administrés qui souhaitent savoir s'il était prévu dans le cadre du NPNRU, des travaux de rénovation des façades des immeubles situés boulevard de l'Europe. Si oui, quand ?

Monsieur le Maire : Oui. Je vous laisse éteindre votre micro. Oui. Je précise quand même, parce que je ne veux pas ouvrir cette porte, les questions écrites doivent concerner les affaires du Conseil municipal, sachant que la collectivité de rattachement, c'est l'Agglomération. Le président de l'OPAC ou l'OPH, c'est moi. Mais simplement pour vous répondre, je ne veux pas non plus ne pas vous donner de réponse, mais il faut éviter de déborder sur les questions qui ne concernent pas directement notre assemblée. Il y a un plan d'intervention sur l'ensemble des Bâtes-Tabellionne dont une présentation va être faite dans les prochaines semaines ou prochains mois, en lien avec l'Agglomération, l'État et la ville de Vernouillet, pour avoir une présentation sur les deux quartiers. Mais les informations sont déjà disponibles à la mairie de quartier sur les interventions sur les façades et ce qui sera démolé ou pas. Je veux quand même vous apporter une réponse, mais on va éviter d'élargir. Il y avait une dernière question de Monsieur Hirti sur l'état des logements. Mais pareil. Je ne sais pas si vous voulez la poser.

Aïssa HIRTI : Oui, puis, vous répondez si vous avez la réponse. Si vous n'avez pas la réponse, je vous la poserai au prochain Conseil d'Administration de l'OPH tout simplement, parce que je siège encore. On a été alertés par des locataires de l'OPH qui se plaignent de l'état de leurs logements. On voudrait savoir quelle est votre stratégie en la matière et les moyens que vous allez mettre en œuvre pour y remédier.

Monsieur le Maire : Merci de votre question, Monsieur Hirti. Pareil, ce n'est pas un sujet qui nous concerne directement, mais simplement, je vous donne quelques éléments clés pour comprendre ce qui s'est passé. C'est qu'en 2004, on signe l'ANRU 1 pour 211 millions d'euros, on investit sur les quartiers sud et sur (Vernouillet et équivalent) et on fait beaucoup de travaux. Et entre 2004 et 2016-17, ce qu'on appelle les (queues d'opération), on investit 211 millions d'euros. Et l'OPAC, l'OPH, s'arrête d'investir sur son patrimoine existant ou préexistant, sachant qu'on est à 43 années d'ancienneté des bâtiments en moyenne sur notre ensemble immobilier. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on doit avoir un effet de rattrapage sur l'investissement qu'on doit avoir... On peut avoir un peu de silence, s'il vous plaît ? Sur les bâtiments anciens, effectivement, il y a eu un manque d'investissement pendant très longtemps.

Madame Mesnil, qui est la nouvelle directrice générale s'y affaire tous les jours, est en train de structurer une équipe qui va être maintenant de grand niveau pour répondre enfin aux gens, parce que tous les gens n'ont pas de réponse. Il y a un manque d'entretien, c'est vrai. Là-dessus, on est parfaitement clairs. Et on est en train de mettre des moyens supplémentaires pour répondre à ces demandes. Je fais court, mais c'est pour vous donner

les enjeux. Ce qui fait qu'on avait jusque-là un office HLM très peu endetté, puisque l'opération, jusque-là, s'en tenait à l'ANRU. Ce que j'ai demandé à madame la ministre, c'est de ne pas se focaliser sur uniquement le NPNRU qui est l'ANRU 2, mais de bien penser aussi au patrimoine ancien existant sur lequel on a un peu oublié des investissements de base.

Voilà. Mesdames, Messieurs, on a fini notre ordre du jour. Je lève la séance. Bonne soirée à tous.